Favoriser la création et la croissance des petites et moyennes entreprises canadiennes en leur offrant des services financiers et de consultation opportuns et appropriés.

Contribuer de façon unique et significative au succès de l'entrepreneurship dynamique et novateur, dans l'intérêt de tous les Canadiens et Canadiennes.

Services financiers (financement à terme), financement subordonné, capital de risque, services de consultation, BDC Connex^MC (produits financiers en ligne).

2 Faits saillants 4 Message du président du conseil
5 Message du président 7 Régie d'entreprise
10 Conseil d'administration 12 Direction
14 Mandat d'intérêt public 18 Contexte économique
19 Message sur l'environnement 20 Faits saillants régionaux
30 Commentaires et analyse de la direction
51 Responsabilité de la direction relativement à l'information financière
Rapport des vérificateurs 52 États financiers
72 Résultats financiers et d'exploitation – rétrospective quinquennale
74 Glossaire

Notre mission

Favoriser la création et la croissance des petites et moyennes entreprises canadiennes, en leur offrant des services financiers et de consultation opportuns et appropriés.

Notre vision

Contribuer de façon unique et significative au succès de l'entrepreneurship dynamique et novateur, dans l'intérêt de tous les Canadiens et Canadiennes.

Nos principaux services

Services financiers (financement à terme) ; financement subordonné ; capital de risque ; services de consultation ; BDC Connex[MD] (produits financiers en ligne).

2 Faits saillants 4 Message du président du conseil
5 Message du président 7 Régie d'entreprise
10 Conseil d'administration 12 Direction
14 Mandat d'intérêt public 18 Contexte économique
19 Message sur l'environnement 20 Faits saillants régionaux
30 Commentaires et analyse de la direction
51 Responsabilité de la direction relativement à l'information financière
Rapport des vérificateurs 52 États financiers
72 Résultats financiers et d'exploitation – rétrospective quinquennale
74 Glossaire

105-00406/

La BDC : la banque qui mise sur les entrepreneurs canadiens

Un engagement soutenu depuis 60 ans. Au fil du temps, la BDC a toujours su aller un cran plus loin dans le but de réaliser sa mission d'appuyer l'entrepreneuriat canadien. Nous avons conçu des solutions de financement personnalisées pour répondre aux besoins de nos clients. Nous avons pris davantage de risques. Nous sommes devenus plus innovateurs. Pourquoi ? Parce que nous avons foi en nos entrepreneurs. Nous reconnaissons leur apport inestimable à l'économie canadienne. Nous savons qu'en misant sur leurs idées, leurs projets et leurs rêves, nous encourageons les entreprises d'ici à prospérer, ce qui constitue une excellente façon de construire le Canada de l'avenir.

Total du financement autorisé

pour les exercices terminés le 31 mars

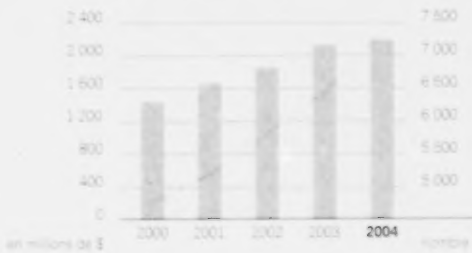

	2000	2001	2002	2003	2004
Montant	1 428	1 647	1 648	2 125	**2 192**
Nombre	4 749	5 173	5 806	6 387	**7 338**

Total du financement engagé

au 31 mars

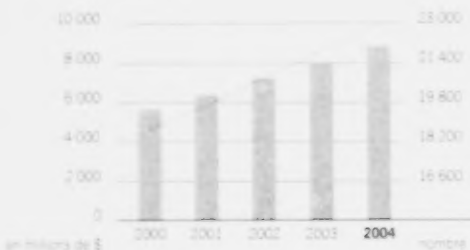

	2000	2001	2002	2003	2004
Montant	5 641	6 353	7 201	8 026	**8 845**
Nombre de clients	18 667	19 [illegible]	2 780	21 897	**22 966**

Bénéfice net

pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de $)

	2000	2001	2002	2003	2004
Prêts et consultation	21.2	82.1	74.7	91.4	**89.4**
Capital de risque	80.0	56.2	(21.0)	(59.5)	**(30.3)**
Bénéfice net total	101.1	88.3	53.7	31.9	**59.1**

Dividendes

pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de $)

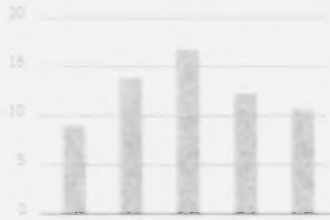

	2000	2001	2002	2003	2004*
Dividendes sur les actions privilégiées	8.9	13.8	16.7	12.2	**10.3**
Dividendes sur les actions ordinaires	—	—	—	—	**0.4**
Total des dividendes	8.9	13.8	16.7	12.2	**10.7**

* De plus, compte tenu des résultats de la BDC pour l'exercice 2004, des dividendes ordinaires de 3,3 millions de $ ont été déclarés après le 31 mars 2004. Ces dividendes seront versés et comptabilisés à l'exercice 2005.

Total de l'avoir de l'actionnaire

au 31 mars (en millions de $)

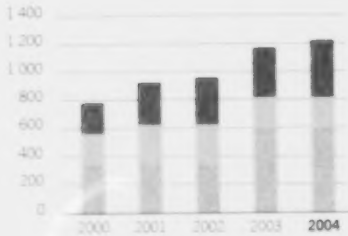

	2000	2001	2002	2003	2004
Actions ordinaires*	331,2	331,2	331,2	586,2	**586,2**
Actions privilégiées	230,0	295,0	295,0	230,0	**230,0**
Bénéfices non répartis	222,6	297,1	334,1	353,8	**402,3**
Total de l'avoir de l'actionnaire	783,8	923,3	960,3	1 170,0	**1 218,5**

* Incluant un surplus d'apport de 27,8 millions $

Revenus de consultation

pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de $)

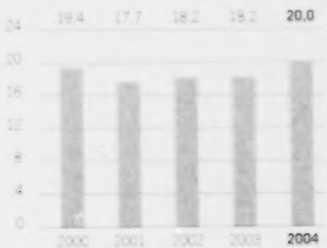

2000	2001	2002	2003	2004
19,4	17,7	18,2	18,2	**20,0**

Total de l'actif

au 31 mars (en millions de $)

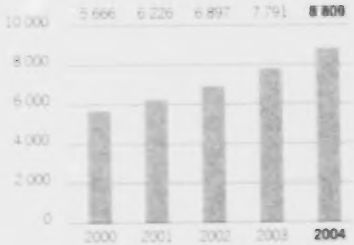

2000	2001	2002	2003	2004
5 666	6 226	6 897	7 791	**8 809**

Valeur totale des projets financés par du capital de risque

pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de $)

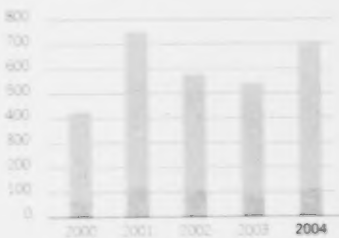

	2000	2001	2002	2003	2004
Placements de capital de risque autorisés par la BDC	63	114	106	93	**109**
Investissement d'autres sources (estimation)	301	636	472	446	**598**
Total	364	750	578	539	**707**

Message du président du conseil

La Banque de développement du Canada a 60 ans. Créée par proclamation, en 1944, en vertu d'une loi du Parlement, elle s'est imposée au fil du temps comme la championne incontestée des PME canadiennes, dont elle comble les besoins en jouant le rôle de prêteur complémentaire sur le marché des services financiers. Tout au long de l'histoire de la Banque, ses employés ont défendu sans relâche les intérêts des entrepreneurs. Grâce à leur éthique professionnelle incomparable, ils ont contribué à faire de la BDC une institution innovatrice et très performante.

En 2004, à la suite du départ de l'ancien dirigeant de la BDC, le conseil d'administration a autorisé la nomination d'un président et chef de la direction par intérim, assurant ainsi la continuité du leadership à la BDC. Malgré les événements, nos employés ont su se serrer les coudes pour aider la BDC à enregistrer une autre bonne année sur le plan financier.

De fait, les résultats de la Banque pour l'exercice 2004 sont satisfaisants. La BDC a réitéré l'exploit qu'elle avait réalisé à l'exercice 2003, avec des autorisations supérieures à deux milliards de dollars. Elle a en outre enregistré un bénéfice de 59 millions de dollars et déclaré des dividendes de 10,7 millions de dollars au gouvernement du Canada. La BDC a continué de remplir sa mission, à savoir combler les lacunes qui existent sur le marché.

Les exemples qui suivent parlent d'eux-mêmes. Signe qu'elles conviennent parfaitement aux PME, les nouvelles solutions de financement offertes par la BDC ont enregistré une croissance remarquable durant l'exercice 2004 en ce qui touche le nombre de transactions et les montants consentis. La BDC a aussi renforcé sa position sur le marché canadien du financement par quasi-capitaux propres en jouant une fois de plus un rôle important sur le plan des transactions de financement subordonné de cinq millions de dollars ou moins. La BDC a par ailleurs considérablement accru sa part du marché du capital de risque au Canada au cours de l'exercice 2004. Depuis la création du secteur du Capital de risque en 1983, la BDC n'a cessé de s'affirmer comme un joueur de premier plan au sein de cette industrie. Ayant à cœur d'aider des entreprises triées sur le volet, qui ont besoin de capital de risque pour soutenir les premières étapes de leur développement, la BDC consacre ses ressources à des secteurs d'activité prometteurs comme les technologies de l'information, les télécommunications et la biotechnologie.

Le succès soutenu qu'elle connaît permet d'affirmer que la BDC s'acquitte avec brio de son mandat d'intérêt public. Fermement résolue à favoriser la création et la croissance des PME, la BDC remplit scrupuleusement son mandat en assumant davantage de risque et en offrant des solutions d'affaires innovatrices et personnalisées. Tout cela, la BDC l'accomplit en accordant une priorité absolue aux besoins de ses clients.

En outre, la décentralisation du processus décisionnel de la BDC s'avère pour sa part très bénéfique. Les décisions concernant les transactions en matière de crédit de la BDC sont maintenant prises à l'échelon régional, à proximité des clients. L'orientation client marquée de la BDC transparaît tout autant dans son processus décisionnel que dans les solutions d'affaires qu'elle propose.

Dans le monde des affaires d'aujourd'hui, la règle d'entreprise prend une toute nouvelle signification. Elle représente une question vitale pour les sociétés d'État, dont les activités sont régies par un conseil d'administration. Un conseil dirigé avec efficacité par des administrateurs hautement qualifiés peut en effet constituer un atout stratégique prodigieux pour une organisation. Le conseil d'administration de la BDC encourage activement les initiatives conçues pour faire en sorte que la structure de gestion de la Banque s'appuie sur des pratiques commerciales éthiques et des principes d'impartialité, de transparence et de responsabilisation. Plus important encore, ces principes judicieux de règle d'entreprise se retrouvent à tous les échelons de la BDC.

Avant de terminer, j'aimerais remercier les membres du conseil, actuels et sortants, pour leur contribution.

En qualité de président du conseil, je suis fier de faire partie d'une organisation telle que la BDC. Les membres du conseil d'administration, de la haute direction et du personnel prennent les intérêts de la BDC très à cœur. J'en veux pour preuve l'excellente année que la BDC a de nouveau connue. Je suis particulièrement reconnaissant à nos employés pour leur professionnalisme et leur dévouement. Ce ne sont là que deux des nombreuses qualités qui font de notre institution ce qu'elle est et ne cessera jamais d'être.

Cedric E. Ritchie
Président du conseil

Message du président

L'année 2004 marque le 60e anniversaire de la BDC. Depuis sa fondation en 1944, la BDC a toujours eu pour seul objectif de favoriser la création et la croissance des PME canadiennes. Au cours des six dernières décennies, des générations d'employés se sont dépensés sans compter pour l'aider à remplir son mandat. Tous les employés adhèrent aux principales valeurs fondamentales de la BDC, à savoir l'éthique, l'orientation client et le travail d'équipe, qui revêtent une importance cruciale pour notre institution. Notre engagement pourrait se résumer ainsi : être fidèles à nos valeurs et à nos clients.

Nos clients avant tout

Nous avons acquis avec le temps une connaissance approfondie des besoins de nos clients en leur prêtant une oreille attentive et en sondant leur opinion de diverses façons. Pour l'exercice 2004, le taux de satisfaction de la clientèle de la BDC s'est établi à 91 %. Ces dernières années, la BDC a décentralisé son processus décisionnel dans le but de se rapprocher de ses clients. C'est ainsi que plus de 95 % des prêts accordés par la BDC sont maintenant autorisés à l'échelle régionale. Plus récemment, la BDC a mis l'accent sur l'interaction entre les services financiers et les services de consultation qu'elle offre.

Grâce à ces stratégies opérationnelles, qui ont influé sur nos processus et nos structures organisationnelles, nos employés peuvent désormais consacrer davantage de temps aux clients et leur offrir les solutions de financement ou de consultation appropriées, au bon moment. En outre, ces changements opérationnels ont eu pour effet de renforcer chez les employés l'éthique et le travail d'équipe.

Au cours de l'exercice 2004, l'économie canadienne a subi les contrecoups successifs du SRAS, de l'ouragan Juan, de la maladie de la vache folle et des feux de forêt. Nous avons aidé nos clients à surmonter ces épreuves en leur offrant de reporter leurs remboursements de capital pendant quatre mois, sans pénalité, et en leur donnant la possibilité de bénéficier d'un prêt pouvant aller jusqu'à 50 000 $ pour renflouer leur fonds de roulement. Au-delà de 6 000 prorogations ont ainsi été accordées à quelque 4 600 clients.

L'innovation en tête

L'innovation a toujours fait partie intégrante du mandat de la BDC. En tant qu'institution complémentaire, la BDC doit tenir compte des lacunes auxquelles les PME se heurtent sur le marché. Durant l'exercice 2004, les niveaux d'autorisation de trois des solutions de financement de la BDC – conçues pour favoriser les démarrages d'entreprises grâce à des prêts de moins de 100 000 $, pour fournir des prêts aux fins du fonds de roulement en vue de stimuler la croissance, et pour accorder du financement d'équipement à des fins de modernisation – ont progressé de plus de 40 % par rapport à l'exercice précédent. Ces trois solutions de financement ont toutes été mises au point par la BDC au cours des trois dernières années.

Pour s'acquitter de sa mission et bonifier les solutions de financement et de consultation en gestion auxquelles les PME canadiennes ont accès, la BDC fait notamment équipe avec des partenaires des secteurs public et privé. Au fil des ans, elle a eu le privilège de s'associer à de nombreuses institutions qui lui ont apporté un soutien des plus précieux.

Dans le courant de l'exercice 2004, la BDC a conclu une alliance stratégique avec la Caisse de dépôt et placement du Québec. Ensemble, les deux institutions investiront jusqu'à 300 millions de dollars, qui seront gérés par la BDC, afin d'aider les PME partout au pays à atteindre leurs objectifs de croissance.

Nous avons par ailleurs renforcé notre partenariat avec les Sociétés d'aide au développement des collectivités afin de multiplier les solutions de financement accessibles aux entreprises de plus petite taille, particulièrement dans les régions rurales.

Des initiatives en faveur des femmes entrepreneurs

Réitérant son soutien à l'égard des femmes entrepreneurs, la BDC a créé au cours de l'exercice 2004 un nouveau fonds de 25 millions de dollars qui servira à faciliter l'accès au financement pour les entreprises détenues par des femmes. Consciente qu'elles affichent une croissance deux fois supérieure à la moyenne nationale, la BDC a considérablement accru avec les années son engagement au titre des activités de prêt en faveur des entreprises exploitées par des femmes au Canada en plus de soutenir des initiatives et des organismes, tels que la Women Presidents' Organization.

De bonnes nouvelles pour le capital de risque

Le secteur du capital de risque de la BDC a obtenu de meilleurs résultats financiers pour l'exercice 2004 et a maintenu son niveau d'activité sur un marché en perte de vitesse. Reconnaissant le rôle que joue la BDC au sein de l'industrie canadienne du capital de risque, plus particulièrement l'aide qu'elle procure aux entreprises du savoir qui en sont aux premières étapes de leur développement, le ministre des Finances a annoncé dans le discours du budget de 2004 que le gouvernement fédéral affecterait une somme additionnelle de 250 millions de dollars qui serait versée à la BDC pour soutenir les activités de capital de risque partout au Canada. Ces fonds serviront à effectuer des placements dans des entreprises à l'étape de la conception ou du prédémarrage ainsi qu'à continuer de créer des fonds de capital de risque spécialisés et à investir dans des entreprises en démarrage ou aux premières étapes de leur développement qui s'efforcent de commercialiser des technologies habilitantes.

Une année bien remplie pour le secteur de la consultation de la BDC

Le secteur de la consultation de la BDC a lui aussi connu une très bonne année et a terminé l'exercice avec des revenus de 20 millions de dollars. Demeurant très attentif aux besoins des clients, il a continué d'offrir des services fondés sur de saines pratiques commerciales. Les solutions en matière de croissance – planification stratégique, gestion des opérations et stratégies de vente et de marketing – ont été très en demande au cours de l'exercice 2004, signe de l'importance grandissante que les PME attachent à l'efficacité opérationnelle dans un environnement concurrentiel.

La BDC a mis en œuvre une nouvelle stratégie opérationnelle afin de renforcer l'interaction entre ses services financiers et ses services de consultation. Cette stratégie permet aux directeurs, Consultation de passer plus de temps avec les clients. Pour mieux combler les besoins de services de consultation et de mentorat des entreprises de plus petite taille, la stratégie Impact PME a été instaurée dans 10 des centres de l'entrepreneurship de la BDC à l'échelle du Canada. À la fin de l'exercice 2004, la Banque a en outre développé deux nouvelles solutions de soutien à la gestion, soit un outil de diagnostic de l'efficacité opérationnelle et une solution de consultation portant sur la gestion des ressources humaines.

Des chiffres éloquents pour l'exercice 2004

Pour la deuxième année d'affilée, la BDC a dépassé le cap des 2 milliards de dollars d'autorisations nettes. Les activités liées au financement subordonné ont presque doublé par rapport à l'exercice précédent. Le bénéfice net total dégagé par la BDC pour l'exercice 2004 s'est chiffré à 59 millions de dollars, ce qui représente une amélioration de 85 % par rapport à l'an dernier. La BDC a également déclaré des dividendes de 10,7 millions de dollars payables à son actionnaire. La BDC a affiché un excellent ratio de productivité de 49 %, malgré une hausse de 11 millions de dollars du coût des régimes de retraite du secteur des Prêts.

Étant donné que son portefeuille comporte près de 60 % de prêts de moins de 250 000 $ et qu'elle a mis en place des solutions de financement à plus haut risque, la BDC se doit de gérer le risque de crédit de façon très prudente. Elle doit également constituer des provisions suffisantes pour couvrir le risque du portefeuille. Au cours de l'exercice 2004, notre provision cumulée a été portée à 488 millions de dollars, ce qui représente 6,5 % du portefeuille.

Des gens dévoués… des clients satisfaits

Soucieuse d'offrir à ses employés un environnement de travail productif, la BDC recueille chaque année leur opinion afin d'apporter les améliorations nécessaires.

Même si l'environnement dans lequel les PME évoluent a beaucoup changé au cours des 60 dernières années, notre engagement envers nos clients est le même qu'au premier jour. Au fil des ans, nous avons modifié nos façons de répondre à leurs besoins. Nous les avons écoutés attentivement. Nous avons évolué avec eux. Ils savent qu'ils peuvent compter sur notre service inégalé à l'endroit du secteur de la petite et moyenne entreprise.

Nous savons quant à nous que nous pouvons compter sur la créativité, sur le professionnalisme et sur l'engagement indéfectible de nos employés pour aider la BDC à accomplir sa mission. Nous continuerons d'aller de l'avant en nous appuyant sur la tradition d'excellence qui nous guide depuis déjà six décennies.

André Bourdeau
Président et chef de la direction par intérim
et vice-président exécutif,
Services financiers et Groupe-conseil de la BDC

Régie d'entreprise

Le conseil d'administration et la direction de la BDC veillent au maintien de principes de régie d'entreprise efficaces et s'emploient chaque année à améliorer de façon continue la structure et les processus qui soutiennent la régie d'entreprise.

Les politiques de régie d'entreprise ont pour objet de soutenir la capacité du conseil d'administration de superviser la direction et d'approuver l'orientation que la direction propose de donner à la BDC en tenant compte des objectifs d'intérêt public de la Banque ainsi que de sa culture qui repose sur des principes d'affaires rigoureux et éthiques.

Le conseil d'administration puise sa force dans ses membres, dont les antécédents, les qualités, les compétences et l'expérience sont très diversifiés. Il se compose de 15 membres : le président du conseil, le président et chef de la direction, et 13 autres personnes. Le conseil d'administration se déplace pour la tenue de ses réunions afin de mieux connaître les besoins des clients et les milieux d'affaires dans l'ensemble du pays.

Le conseil d'administration assume les responsabilités suivantes :

- Adopter un processus de planification stratégique ;
- Assurer l'intégrité des contrôles internes et des systèmes d'information de gestion ;
- Évaluer les principaux risques d'affaires de la BDC et assurer la mise en œuvre de systèmes appropriés de gestion de ces risques ;
- Veiller à la planification de la relève ;
- Contrôler l'efficacité des pratiques de régie d'entreprise de la BDC et approuver les modifications à celles-ci le cas échéant.

Le conseil d'administration assure la divulgation publique de l'information financière lorsqu'il approuve le rapport annuel de la BDC.

Le conseil d'administration jouit d'un accès en temps utile à l'information dont il a besoin pour exercer ses fonctions. Les administrateurs reçoivent un dossier d'information complet avant chaque réunion du conseil d'administration et des comités et tiennent une séance annuelle de planification de la stratégie. Après chaque réunion d'un comité, l'ensemble des membres du conseil d'administration reçoit un compte rendu des travaux du comité.

Le conseil d'administration a tenu 12 réunions au cours de l'exercice 2004. Ces rencontres ont eu lieu dans cinq différentes villes à l'échelle du pays. Il a également tenu une séance de planification stratégique annuelle ayant pour objet de passer en revue les priorités stratégiques de la BDC et tous les facteurs importants de son environnement économique et d'entamer une discussion ouverte et dynamique avec la haute direction sur le plan d'entreprise à venir.

Le conseil d'administration a continué de promouvoir une grande ouverture dans les communications avec la direction ; ainsi, les membres de la haute direction participent activement aux réunions du conseil. Le conseil d'administration a également maintenu sa pratique de tenir des séances à huis clos à la fin de chaque réunion afin de favoriser une discussion libre sans la présence de membres de la direction.

Afin de mieux refléter son rôle véritable, le conseil d'administration a approuvé le changement de nom du Bureau du conseil, qui s'appelle maintenant le Comité de crédit et d'investissement parce que son mandat consiste depuis peu à approuver les crédits et les investissements.

Dès leur nomination, les administrateurs participent à une séance d'information et rencontrent tous les membres de la haute direction afin que leur soient communiquées toutes les informations nécessaires sur les affaires de la BDC leur permettant de bien s'acquitter de leurs responsabilités. De plus, les administrateurs ont en tout temps un accès direct aux membres de la haute direction afin d'obtenir de l'information additionnelle aux fins de l'exécution de leur mandat. Ils sont invités à participer à des activités et à des ateliers de perfectionnement sur la régie d'entreprise ou sur d'autres sujets liés à leurs différentes responsabilités.

Le conseil d'administration délègue une partie de son travail à six comités. Le conseil veille à ce que ces comités se composent exclusivement d'administrateurs externes, à l'exception du Comité de crédit et d'investissement (nouveau nom du Bureau du conseil), dont fait partie le président et chef de la direction, et du Comité de la caisse de retraite et des fiduciaires de la caisse de retraite, dont le président et chef de la direction, deux cadres de la BDC et un retraité font partie. Les comités sont chargés d'étudier et de superviser les différentes questions que leur adresse le conseil d'administration et de faire toutes les recommandations qu'ils jugent opportunes. Tous les comités doivent rendre compte régulièrement de leurs activités au conseil d'administration et soumettre les recommandations et les résolutions appropriées à l'approbation du conseil d'administration. Leurs principales responsabilités et réalisations au cours de l'exercice 2004 sont sommairement décrites ci-après.

Durant l'exercice 2004, le Comité de régie a tenu trois réunions. Le Comité de régie assure la gestion du système de régie d'entreprise de la BDC. Il examine en permanence les pratiques optimales dans ce domaine et formule des recommandations de changement visant à rehausser l'efficacité du processus de régie. Cet examen englobe les méthodes et processus régissant l'exécution des tâches du conseil d'administration, notamment le processus de communication entre le conseil et la direction, le nombre et la teneur des réunions, ainsi que le matériel fourni aux administrateurs et les ressources mises à leur disposition. Il appartient également au Comité de régie de déterminer la structure, le mandat et la composition des comités du conseil d'administration. Une politique de dénonciation d'actes fautifs a été approuvée par le conseil d'administration à sa réunion tenue en mai 2004.

Au cours de l'exercice 2004, les membres du Comité ont eu la possibilité de participer à des séminaires sur les pratiques relatives au capital de risque destinés à leur fournir de l'information concernant notamment les raisons qui motivent les décisions d'investissement et l'ensemble du processus de diligence raisonnable.

Président : Cedric E. Ritchie
Membres : Cynthia Desmeules-Bertolin, Léandre Cormier, Jennifer Corson, Louis J. Duhamel, James A. Durrell, Barbara Stymiest, F.C.A., Jean-Claude Villiard

Au cours de l'exercice 2004, le Comité de la vérification a tenu cinq réunions. Il s'est employé principalement à superviser l'examen spécial de la BDC, qui prendra fin durant le prochain exercice. À tous les cinq ans, la BDC fait l'objet d'un examen spécial par les vérificateurs de la Banque conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le Comité a passé en revue le plan des examinateurs et a reçu des rapports d'étape périodiques. Le Comité est également chargé de superviser les systèmes de rapports financiers et de contrôle interne et l'application du code de conduite des employés. Ses membres aident le conseil d'administration à protéger les biens de la BDC et à gérer ses ressources. Le Comité examine les résultats financiers trimestriels et supervise la vérification financière annuelle effectuée par les vérificateurs externes. Il examine également les états financiers et la partie Commentaires et analyse de la direction du rapport annuel avant de les soumettre à l'approbation du conseil d'administration. Le Comité a reçu le plan annuel et les rapports trimestriels de l'équipe de vérification interne et d'inspection. Le Comité a maintenu sa pratique consistant à rencontrer en séances privées les vérificateurs internes et externes ; il a aussi évalué l'indépendance des vérificateurs externes.

Président : Terry B. Grieve, C.A.
Membres : N. Murray Edwards, Gordon J. Feeney, Roslyn Kunin, Oryssia Lennie, Barbara Stymiest, F.C.A.

Le Comité des ressources humaines doit entre autres approuver la politique de rémunération et s'assurer que la BDC dispose d'un plan de relève pour les postes à la haute direction.

Le Comité des ressources humaines soutient la stratégie de ressources humaines de la BDC qui vise à favoriser une culture axée sur l'engagement, l'apprentissage et la croissance. La corrélation étroite entre l'engagement des employés, la satisfaction de la clientèle et le rendement de la BDC valide la croyance selon laquelle la BDC doit avoir des employés de haut calibre pour fournir un service à la clientèle qui répond aux attentes de celle-ci.

Le Comité des ressources humaines soutient également l'engagement de la BDC à se doter du cadre de leadership dont elle a besoin pour assurer sa réussite dans l'avenir.

Durant l'exercice 2004, le Comité a tenu six réunions au cours desquelles il a examiné et approuvé plusieurs initiatives majeures au chapitre des ressources humaines. Ces initiatives comprenaient l'examen des politiques et programmes de rémunération globale de la BDC, la mise en œuvre du site Web sur le Programme de retraite de la BDC, le deuxième Forum du président sur le leadership et l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'action concernant la diversité. De plus, le Comité a examiné et approuvé les programmes et les paiements liés à la rémunération, et le plan de relève de la BDC.

Président : Gordon J. Feeney
Membres : Leo E. Cholakis, Léandre Cormier, Jennifer Corson, Louis J. Duhamel, Oryssia Lennie

Le Comité de la caisse de retraite et les fiduciaires de la caisse de retraite contrôlent les activités de la caisse de retraite, s'assurent qu'elle est gérée et financée conformément aux lois applicables et veillent à ce que tout changement apporté au régime de retraite concorde avec le mandat du Comité.

Au cours de l'exercice 2004, le Comité a tenu quatre réunions pour examiner la performance des gestionnaires de placements de la caisse de retraite, les états financiers et les hypothèses actuarielles du régime de retraite. Des modifications ont été apportées à la structure de gestion afin d'optimaliser le rendement financier et la stabilité de la caisse de retraite.

Grâce à l'amélioration des marchés boursiers nationaux et internationaux, la caisse de retraite a enregistré un rendement de l'actif positif pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003.

Président : Leo E. Cholakis
Membres : Clément Albert, Cynthia Desmeules-Bertolin, Léandre Cormier, Mary Karamanos, Roslyn Kunin, Yves Milette, Cedric E. Ritchie, André Bourdeau

Le Comité de crédit et d'investissement s'est réuni à 24 reprises au cours de l'exercice 2004. Il a approuvé les prêts et les investissements de capital de risque dont le montant dépassait les pouvoirs d'autorisation délégués aux cadres.

Président : Cedric E. Ritchie
Membres : James A. Durrell, Gordon J. Feeney, Terry B. Grieve, C.A., Roslyn Kunin, Jean-Claude Villiard, André Bourdeau

Dans la foulée du jugement relatif à M. François Beaudoin, le conseil d'administration a approuvé la création d'un Comité spécial provisoire chargé de se pencher sur les questions particulières qui en découlent.

Président : Cedric E. Ritchie
Membres : Leo E. Cholakis, N. Murray Edwards, Gordon J. Feeney, Terry B. Grieve, C.A.

10 Conseil d'administration

O.C.
Président du conseil d'administration
Banque de développement du Canada
Toronto (Ontario)

M. Ritchie est président du conseil d'administration de la Banque de développement du Canada depuis janvier 2001. Il a été président du conseil et chef de la direction de la Banque de Nouvelle-Écosse de 1974 jusqu'à sa retraite en 1995. Il est administrateur de plusieurs organisations, dont la Société canadienne des postes, Mercedes-Benz Canada et Twin Mining Corporation. M. Ritchie a obtenu le Brevet de l'Institut des banquiers canadiens et est Officier de l'Ordre du Canada. En 2000, il a été admis au Temple de la renommée de l'entreprise canadienne.

Ph.D., C.M., O.C.
Présidente, Roslyn Kunin & Associates Inc.
Vancouver (Colombie-Britannique)

M[me] Kunin est devenue administratrice de la BDC le 25 mai 1999. Elle est présidente de Roslyn Kunin & Associates Inc., une entreprise de services de consultation dans le domaine économique. Elle était auparavant économiste régionale à Emploi et Immigration Canada et a occupé plusieurs postes dans le milieu de l'enseignement. M[me] Kunin a été présidente du conseil d'administration de la Bourse de Vancouver et directrice exécutive de The Laurier Institution. M[me] Kunin est Membre de l'Ordre du Canada.

Président et chef de la direction par intérim et vice-président exécutif, Services financiers et Groupe-conseil de la BDC
Montréal (Québec)

M. Bourdeau travaille à la BDC depuis 1973 dans des postes de responsabilité croissante. Parmi ses postes précédents, il a été responsable des opérations pour le Québec, premier vice-président, Exploitation pour le réseau national, responsable des Services de gestion-conseil au Québec et adjoint exécutif au président. M. Bourdeau est titulaire d'une maîtrise en sciences commerciales, option Finance, de l'Université de Sherbrooke.

Présidente, Renovators Resource Inc.
Halifax (Nouvelle-Écosse)

M[me] Corson, qui est administratrice de la BDC depuis le 27 octobre 1998, est présidente de Renovators Resource Inc., une dirigeante de Suterre Design, et vice-présidente de Pick & Shovel Productions Limited. Elle est une auteure, une entrepreneure et une spécialiste du bâtiment écologique. En 1996, elle a remporté le Prix aux jeunes entrepreneurs de la BDC pour la Nouvelle-Écosse.

Sous-ministre, Industrie Canada
Ottawa (Ontario)

M. Villiard, qui est membre du conseil d'administration de la BDC depuis le 18 juin 2003, est sous-ministre d'Industrie Canada. Il était auparavant président et chef de la direction de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Il a également été directeur du groupe de développement de l'infrastructure – Moyen-Orient et Afrique du Nord à la Banque mondiale, et a occupé plusieurs autres postes de cadre supérieur, dont celui de président de SNC-Lavalin Capital Inc. Avant cela, il a été sous-ministre des Affaires internationales et sous-ministre associé de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Sous-ministre, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
Edmonton (Alberta)

M[me] Lennie, qui siège au conseil d'administration de la BDC depuis le 27 oc tobre 1998, est sous-ministre de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada. Ce ministère fédéral qui exerce ses activités dans l'Ouest canadien fournit divers services aux PME. Auparavant, M[me] Lennie a occupé divers postes au sein du gouvernement de l'Alberta, notamment celui de sous-ministre des affaires fédérales et intergouvernementales.

Associé, Taktik
(Division de Secor Conseil inc.)
Montréal (Québec)

M. Duhamel, qui a été nommé au conseil d'administration de la BDC le 30 avril 2003, a occupé divers postes à Secor Conseil Inc., l'un des principaux cabinets d'experts-conseils en gestion au Canada. Il est cofondateur de la division PME de Secor, qui a pour nom Taktik, dont il est maintenant un associé. M. Duhamel enseigne également à l'Institut du commerce électronique.

Nous remercions M. V. Peter Harder pour le rôle qu'il a joué dans la croissance de la BDC. Son mandat a pris fin en mai 2003.

Président et propriétaire West-Wood Industries Ltd. Scoudouc (Nouveau-Brunswick)	M. Cormier a été nommé au conseil d'administration de la BDC le 15 août 2002. Il est président et propriétaire de West-Wood Industries Ltd. de Scoudouc (Nouveau-Brunswick), une entreprise de fabrication sur commande de portes et de fenêtres haut de gamme et d'autres produits en bois à valeur ajoutée destinés aux marchés canadien et américain. De 1987 à 2000, M. Cormier a été président et propriétaire de Georgetown Timber Ltd., une entreprise située à Georgetown (Île-du-Prince-Édouard).
Conseillère principale, Métis Nation of Alberta Edmonton (Alberta)	M[me] Desmeules-Bertolin, qui a été nommée au conseil d'administration de la BDC le 12 mars 2002, est la conseillère juridique en matière de droits des Autochtones de la Métis Nation of Alberta. M[me] Desmeules-Bertolin est juriste nationale au Progressive Aboriginal Relations Program du Conseil canadien pour le commerce autochtone. Elle a été vice-présidente du conseil d'administration du Conseil national de développement économique des Autochtones et administratrice de Apeetogosan Métis Development Inc.
LL.B. Directeur général, Kensington Building Ltd. Winnipeg (Manitoba)	M. Cholakis est membre du conseil d'administration de la BDC depuis le 25 mai 1999. Avocat spécialisé en droit commercial, M. Cholakis est directeur général de Kensington Building Limited et président de Fairmont Real Estate Limited à Winnipeg. Il a été auparavant administrateur de la Banque du Canada.
Président, Capital Dodge Chrysler Jeep Ltd. Ottawa (Ontario)	M. Durrell a été nommé au conseil d'administration de la BDC le 25 mai 1999. Il est président de Capital Dodge Chrysler Jeep Ltd. à Ottawa et a occupé de nombreux postes dans les secteurs privé et public. Il a notamment été président des Sénateurs d'Ottawa pendant deux ans et maire d'Ottawa pendant six ans.
F.C.A. Chef de la direction, Groupe TSX Toronto (Ontario)	M[me] Stymiest, qui est administratrice de la BDC depuis le 15 août 2002, est chef de la direction du Groupe TSX. À ce titre, elle supervise l'exploitation et dirige le développement stratégique des marchés financiers à grande et à petite capitalisation. M[me] Stymiest est membre du conseil d'administration du Groupe TSX et administratrice de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée, des Services de réglementation du marché inc., de l'Association canadienne des marchés des capitaux et de la World Federation of Exchanges. Elle est également membre du Conseil de surveillance de la normalisation comptable de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, de la Toronto Rehab Foundation et du Campaign Cabinet de United Way of Greater Toronto.
C.A. Dirigeant, Ventures West Management Inc. Saskatoon (Saskatchewan)	M. Grieve est administrateur de la BDC depuis le 30 avril 1996. Natif de la Saskatchewan, il est un dirigeant de Ventures West Management Inc., une société privée de gestion d'investissements en capital de risque. Il est également vice-président exécutif du Saskfund group of companies.
Administrateur de sociétés Toronto (Ontario)	M. Feeney, qui siège au conseil d'administration de la BDC depuis le 12 mars 2002, est un ancien président délégué du Directoire de RBC Groupe financier. Il a pris sa retraite en 2001 après une prestigieuse carrière dans le secteur financier. M. Feeney est président du conseil d'administration de plusieurs entreprises, dont Finance Corporation of Bahamas, Moneris Solutions Corporation, Fonds d'investissement Royal Inc., et le Canadian Management Center. Il est également administrateur de l'American Management Association, de Rideau Inc., de Davis + Henderson G.P. Inc. et de l'International Survey Research Group. De plus, il est consul honoraire du Commonwealth des Bahamas et membre de plusieurs conseils de quartier.
Absent Président, Edco Financial Holdings Ltd. Calgary (Alberta)	M. Edwards, qui siège au conseil d'administration de la BDC depuis le 31 mars 1998, est président de Edco Financial Holdings Ltd., une entreprise de services bancaires d'investissement située à Calgary. Il possède une vaste expérience du domaine financier, à titre d'avocat, et en tant qu'administrateur de nombreuses sociétés ouvertes et fermées.

12 Direction

Président et chef de la direction par intérim et vice-président exécutif, Services financiers et Groupe-conseil de la BDC	M. Bourdeau travaille à la BDC depuis 1973 dans des postes de responsabilité croissante. Parmi ses postes précédents, il a été responsable des opérations pour le Québec, premier vice-président, Exploitation pour le réseau national, responsable des Services de gestion-conseil au Québec et adjoint exécutif au président. M. Bourdeau est titulaire d'une maîtrise en sciences commerciales, option Finance, de l'Université de Sherbrooke.
Vice-présidente exécutive, Gestion intégrée du risque et de la technologie	M^me^ Métivier a joint la BDC en 2000. Elle est responsable des systèmes et de la technologie, de la gestion du risque de crédit, de la trésorerie, de la gestion intégrée du risque et du portefeuille, et des Services bancaires aux Autochtones. Elle est arrivée à la BDC après 20 ans de carrière avec RBC Groupe Financier. M^me^ Métivier est membre du comité consultatif de l'Institut de marketing de McGill, de l'Université McGill, et est membre du conseil d'administration de Shad International, de la Fondation Y des femmes de Montréal et de Precarn Incorporated. Elle est titulaire d'une maîtrise ès arts en Practicing Management de l'Université de Lancaster en Angleterre.
Premier vice-président, Affaires corporatives et chef de la planification	M. Beaudry est entré à la BDC en octobre 2001. Il est responsable de la planification et de la recherche, du marketing et des affaires électroniques, de la vérification interne et de l'inspection, des affaires publiques, des relations avec l'actionnaire et de la publicité, des affaires juridiques et du secrétariat général. Auparavant, il était président du conseil et chef de la direction de Wavepath, une unité de télécommunication sans fil du Groupe Vidéotron à Sillicon Valley et, plus tôt, premier vice-président, Affaires corporatives, du Groupe Vidéotron. M. Beaudry, diplômé en droit de l'Université de Montréal, a été président du conseil d'administration de l'Association canadienne de télévision par câble et a figuré au palmarès des *40 Canadiens performants de moins de 40 ans*.
Vice-président exécutif, Investissements	M. Ré est responsable des activités de financement subordonné et de capital de risque. Il a plus de 25 ans d'expérience à la BDC, où il a occupé divers postes aux Services financiers et de consultation, ce qui lui a permis d'acquérir une connaissance approfondie des besoins des entrepreneurs dans de nombreux secteurs de l'économie. M. Ré est titulaire d'un baccalauréat en administration de l'Université du Québec à Montréal. Il est gouverneur du Réseau de capital de risque du Québec, membre du conseil d'administration de Sommet Capital 2000 et a été membre du conseil d'administration de l'Association canadienne du capital de risque.
Premier vice-président, Exploitation, Région du Québec et de l'Atlantique	M. Bourret est arrivé à la BDC en 1969. Depuis, il a occupé divers postes de responsabilité croissante dans le domaine du crédit. Avant d'occuper son poste actuel, il était vice-président, Gestion du risque de crédit, au siège social. M. Bourret a également travaillé à la CIBC pendant plusieurs années et a siégé au conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital Charles-Lemoyne. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts et d'un diplôme en commerce de l'École des hautes études commerciales.
Premier vice-président, Exploitation, Région de l'Ontario	M. Lemoine travaille à la BDC depuis 1974. Auparavant, il était premier vice-président, Gestion du risque de crédit, responsable des activités de prêt de la BDC et de la gestion de son portefeuille au Canada. Avant d'entrer à la BDC, il a occupé divers postes dans une banque à charte. M. Lemoine joue un rôle actif dans des associations de développement économique et des organismes communautaires comme le club Rotary, des chambres de commerce et Jeunes entreprises. Il a été président de la section montréalaise de l'Association de gestion du risque, une association internationale de professionnels du financement et de la gestion du risque de crédit.

Premier vice-président
Finances et chef des finances

M. Marquis est entré au service de la BDC en 1995. Ses responsabilités comprennent la communication de l'information financière et le contrôle financier, la planification financière, la comptabilité des prêts, le soutien des opérations de trésorerie et la gestion de l'immobilier et des établissements. Avant de joindre la BDC, M. Marquis était vice-président exécutif de Cast North America Inc., où il était responsable des finances, de l'exploitation des conteneurs et de la logistique. Auparavant, il était directeur financier chez Canadair ltée. M. Marquis est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université d'Édimbourg en Écosse et est membre de l'Institute of Chartered Accountants d'Écosse.

Première vice-présidente
Ressources humaines

M^me^ Karamanos est entrée au service de la BDC en octobre 2002. Elle est responsable du développement et de l'implantation de la stratégie de ressources humaines de la BDC. Elle a plus de 20 ans d'expérience en gestion des ressources humaines et a occupé des postes de niveau supérieur chez Distilleries Corby au Canada et Allied Domecq, Spirits and Wine, aux États-Unis. Elle détient un baccalauréat ès arts en relations industrielles de l'Université McGill et une certification CCP (Certified Compensation Professional) de World at Work. Elle est active au sein de la communauté et appuie plusieurs œuvres de bienfaisance pour enfants.

Vice-président et trésorier

M. Albert est entré à la BDC en 1981. Il est responsable des opérations de financement, d'investissement et de couverture de la BDC ainsi que de l'administration du service de trésorerie. M. Albert est un fiduciaire du Comité de la caisse de retraite. Il est également responsable de la planification de la continuité des opérations du siège social et des succursales. Auparavant, il était directeur, Marchés financiers. M. Albert a également travaillé à la Banque de Montréal et à la Banque Nationale du Canada. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts (majeure en finance) de l'École des hautes études commerciales de Montréal.

Vice-président, Vérification et inspection

M. Morris est à la BDC depuis 1979. Il a travaillé au service de la Vérification et au service du Contrôleur. Il a été contrôleur pendant six ans. Il a ensuite été nommé vérificateur en chef au service de la Vérification et de l'inspection. Il a travaillé récemment sur la gestion du risque et l'éthique pour la BDC. M. Morris a obtenu son C.A. à Londres en Angleterre et un baccalauréat ès arts avec spécialisation en Études commerciales (option Finance) de l'institut City of London Polytechnic. Il est présentement un membre du Conseil des gouverneurs de Scouts Canada.

Premier vice-président
Gestion du risque de crédit

M. Martel travaille à la BDC depuis 1981 dans des postes de responsabilité croissante. Il a occupé les postes de directeur de comptes, de directeur de succursale, de vice-président adjoint pour l'Est de l'Ontario et de vice-président et directeur de secteur pour l'Ouest du Québec. Au cours des trois dernières années, il a occupé le poste de vice-président, Soutien à l'exploitation – Initiatives stratégiques, responsable de la refonte des processus d'affaires et de la redéfinition de la structure organisationnelle de la BDC. Il est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en finance, avec majeure en comptabilité et siège au conseil des Jeunes Entreprises du Québec.

Première vice-présidente, Exploitation
Région des Prairies et de l'Ouest

M^me^ Robb est entrée à la Banque de développement du Canada dans son poste actuel en septembre 2002. En poste à Edmonton, M^me^ Robb est arrivée à la BDC après une carrière de 28 ans à la CIBC, où elle était vice-présidente et directrice régionale, Groupe entreprises, pour l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest. M^me^ Robb siège au conseil d'administration de NAV Canada et de l'Institut C.D. Howe. Elle participe à de nombreuses activités communautaires et a remporté des prix d'excellence en 1994, 1996 et 1997.

Mandat d'intérêt public

Au service exclusif des entrepreneurs canadiens depuis six décennies

La Banque de développement du Canada (BDC) a été créée en 1944, sous la dénomination de Banque d'expansion industrielle (BEI). En 1975, la Banque fédérale de développement succédait à la BEI. Vingt ans plus tard, la Banque fédérale de développement faisait place à son tour à la BDC et cette dernière se voyait doter d'un nouveau mandat en tant que société d'État à vocation financière. Si la BDC a maintes fois changé de nom avec le temps, sa mission, en revanche, est demeurée la même : venir en aide aux entrepreneurs canadiens en leur fournissant des solutions d'affaires opportunes et personnalisées.

Le mandat de la BDC est énoncé dans la *Loi sur la Banque de développement du Canada* sanctionnée en 1995 et a été reconduit en 2002 pour une période de 10 ans par le Parlement du Canada, qui a confirmé le rôle d'intérêt public que joue la BDC comme institution complémentaire en comblant les lacunes qui existent sur le marché canadien des services financiers.

Pour remplir son mandat et servir au mieux les intérêts des entrepreneurs, la BDC a misé sur ses principales valeurs fondamentales, lesquelles sont centrées sur l'éthique, l'orientation client et le travail d'équipe. Avec le temps, la BDC a affiné son orientation client en menant des sondages pour cerner les attentes des clients actuels et éventuels et leur perception de certains enjeux. La BDC a acquis ce faisant une connaissance approfondie de ce que veulent les clients, ce qui lui a permis en retour de leur fournir des solutions d'affaires qui cadrent parfaitement avec leurs besoins.

Une structure d'entreprise axée sur le client

L'orientation client de la BDC est définie par les diverses solutions d'affaires qu'elle offre. Elle se reflète également dans la manière dont la BDC est structurée. Au cours des trois dernières années, les clients de la BDC ont profité des avantages d'un processus décisionnel plus décentralisé à l'échelon régional. Au bout du compte, les décisions sont plus conformes aux besoins des clients, elles peuvent être appliquées plus rapidement et sont encore plus personnalisées.

Avec nos clients dans diverses circonstances

Au cours de l'exercice 2004, une suite d'événements – catastrophes naturelles, maladies et morosité du marché – ont affligé l'économie canadienne. Résolue à aider ses clients à faire face aux conséquences du SRAS, aux incendies de forêt dans l'Ouest canadien et à la dévastation semée par l'ouragan Juan dans les Maritimes, la BDC a réagi promptement en leur permettant de reporter leurs paiements de capital pendant quatre mois, sans pénalité. Les clients qui le désiraient pouvaient aussi obtenir un prêt jusqu'à concurrence de 50 000 $ pour reconstituer leur fonds de roulement. Ces initiatives, qui visaient à aider les clients à surmonter ces difficultés passagères, montrent comment la BDC s'acquitte de son mandat en épaulant les entrepreneurs canadiens.

Une orientation client avantageuse

L'orientation client de la BDC donne manifestement d'excellents résultats. Durant l'exercice 2004, l'équipe de la BDC, formée de 1 400 employés dévoués en poste dans plus de 80 succursales à l'échelle du pays, a répondu aux besoins de près de 23 000 clients. Fait digne de mention, le taux de satisfaction de notre clientèle a atteint 91 %. C'est là la preuve que le savoir-faire de la BDC, qui est transposé dans des solutions d'affaires axées sur les clients, cadre avec les besoins de ces derniers. Outre cette reconnaissance tangible du travail qu'elle accomplit, la BDC a affiché dans l'ensemble une bonne performance pour l'exercice 2004, faisant ressortir une fois encore la pertinence de son mandat d'intérêt public.

Pour la deuxième année de suite, les autorisations nettes de la BDC ont dépassé 2 milliards de dollars. Ce résultat marquant est le fruit de l'activité de la BDC partout au Canada. Les solutions de financement offertes par la BDC, telles que le financement subordonné, les prêts Co-Vision, les prêts Productivité Plus et le Financement à l'innovation, ont mené le bal. Pour l'exercice 2004, la BDC a dégagé un bénéfice global de 59 millions de dollars et déclaré des dividendes de 10,7 millions de dollars, qui sera versé à son unique actionnaire, le gouvernement du Canada.

Le capital de risque prend du mieux

Un vent de confiance souffle de nouveau sur l'économie, ce qui devrait permettre de stabiliser les activités de l'industrie canadienne du capital de risque. Capital de risque BDC note pour sa part une amélioration de la situation de ses entreprises clientes, et son portefeuille a affiché un rendement positif pour l'exercice 2004.

Le recul global des activités de l'industrie a eu pour effet d'accroître la part du marché détenue par la BDC. Selon des données publiées par Macdonald & Associates, en continuant d'investir malgré une diminution des déboursements de l'ordre de 41 %, la BDC a vu sa part passer à 6 % du total des déboursements et à environ 9 % de l'ensemble des transactions de capital de risque au Canada.

La BDC œuvre depuis longtemps dans le secteur du capital de risque partout au Canada et possède une vaste expertise en la matière, en reconnaissance de quoi le ministre fédéral des Finances a annoncé dans son discours du budget de 2004 la décision du gouvernement du Canada d'allouer à la BDC une somme de 250 millions de dollars afin d'accroître ses activités de capital de risque. Ces fonds seront utilisés pour soutenir les entreprises du savoir naissantes, plus particulièrement dans leurs efforts de commercialisation.

La BDC et la Caisse de dépôt et placement du Québec : un mariage parfait

Durant l'exercice 2004, la BDC a forgé une importante alliance stratégique avec la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les deux partenaires investiront jusqu'à 300 millions de dollars devant aider des entreprises canadiennes en voie de développement à atteindre leurs objectifs de croissance, et ont convenu que cette coentreprise serait gérée par la BDC. En signant cette entente, la Caisse a reconnu l'expertise de la BDC sur ce marché et la valeur de son réseau pancanadien.

Le secteur de la consultation de la BDC : des conseils à valeur ajoutée pour les entrepreneurs

Son association à un réseau de consultants du secteur privé fait de la BDC la seule institution financière au Canada à offrir des services de consultation à l'échelle nationale. La BDC profite de cet avantage pour fournir à ses clients une expertise à valeur ajoutée. Au cours de l'exercice 2004, les revenus provenant des activités du secteur de la consultation de la BDC ont atteint 20 millions de dollars. L'intensification de la demande à l'égard des solutions de croissance – planification stratégique, gestion des opérations et stratégies de vente et de marketing – démontre l'importance vitale que les questions liées à la rentabilité et à la productivité revêtent aux yeux des entrepreneurs.

Les femmes entrepreneurs : une force vive de l'économie

L'engagement de la BDC envers les femmes entrepreneurs ne date pas d'hier et repose sur un fait indéniable : les entreprises détenues par des femmes sont l'un des segments les plus dynamiques de l'économie canadienne. Elles représentent maintenant près du quart des clients emprunteurs de la BDC. Résolue à renforcer son engagement envers les femmes entrepreneurs pour accroître leur accès à du financement, la BDC a créé à leur intention durant l'exercice 2004 un nouveau fonds de quasi-capitaux propres de 25 millions de dollars.

Non contente d'apporter un soutien financier aux femmes entrepreneurs, la BDC a parrainé l'an dernier des initiatives importantes, dont un déjeuner organisé à San Francisco, en février 2004, dans le cadre de la conférence de la Women Presidents' Organization (WPO). En outre, la BDC est fière d'avoir contribué à la création de la première section canadienne de la WPO et d'avoir pu souligner ainsi l'ardeur que met cet organisme à favoriser l'avancement des femmes en affaires. À l'heure actuelle, la BDC soutient deux sections de la WPO à Toronto et prévoit en parrainer une autre très prochainement. D'autres sections pourraient être créées à Montréal et à Calgary. La BDC continuera de travailler avec ses partenaires d'affaires, notamment le Réseau des SADC du Québec, afin de promouvoir encore davantage l'esprit d'entreprise au féminin.

Favoriser le développement économique des Autochtones

Voyant l'importance croissante que prenait le marché autochtone au Canada, la BDC a créé en 1996 les Services bancaires aux Autochtones pour jouer un rôle de leadership et accentuer sa visibilité sur ce marché. Mis à part les activités de prêt conçues pour les entreprises autochtones, la BDC a mis de l'avant plusieurs initiatives durant l'exercice écoulé. Pour la quatrième année consécutive, la BDC a organisé E-Spirit, un concours de plans d'affaires pour les jeunes Autochtones. Cette initiative a permis à des centaines d'étudiants autochtones de troisième, quatrième et cinquième secondaire, partout au Canada, de s'initier à la préparation d'un plan d'affaires à l'aide de modules en ligne.

La BDC a en outre créé un Fonds de développement des entreprises autochtones qui allie du financement, de la formation en gestion et des services de mentorat continu. La BDC a alloué par l'intermédiaire de ce programme une somme de un million de dollars qui servira à la réalisation de quatre projets pilotes dans diverses régions du pays. L'organisme autochtone local qui participe à l'initiative s'occupe de la gestion des prêts, de la formation et des services de mentorat offerts dans le cadre du programme. Le secteur de la consultation de la BDC offre de surcroît aux entreprises et aux organismes autochtones des solutions d'affaires sur mesure qui ont trait entre autres à la planification stratégique, aux stratégies de croissance et à la certification ISO. Grâce à ses initiatives opportunes et bien ciblées, la BDC aide les entrepreneurs autochtones à avoir plus facilement accès à du financement et à parfaire leurs compétences en gestion.

La Semaine de la PME[MC] célèbre depuis un quart de siècle l'esprit d'entreprise de chez nous

Outre le 60e anniversaire de la fondation de la BDC, 2004 marque les 25 ans de la Semaine de la PME. La BDC rend hommage depuis un quart de siècle aux réalisations des entrepreneurs canadiens. Au fil des ans, la Semaine de la PME est devenue un événement annuel incontournable pour les entrepreneurs d'ici. Chaque année, au cours de cette semaine consacrée à l'entrepreneuriat, la BDC décerne ses Prix aux jeunes entrepreneurs à 13 jeunes propriétaires d'entreprise talentueux qui se sont distingués par leur esprit d'innovation et leur sens aigu des affaires. La dernière cérémonie de remise des Prix aux jeunes entrepreneurs a eu lieu à Halifax, le 20 octobre 2003.

Les lauréats des Prix aux jeunes entrepreneurs 2003 ont en outre été invités à assister au deuxième Forum BDC, une journée de formation et d'échange au cours de laquelle ils ont eu la chance de rencontrer des membres de la direction de la BDC et des personnalités du milieu universitaire de même que des dirigeants d'entreprise qui se sont illustrés dans un secteur d'activité particulier. Les jeunes participants ont aussi eu droit à des séances d'information organisées par le secteur de la consultation de la BDC, dont ils sont ressortis munis de conseils pour gérer leurs entreprises.

Le site Web de la BDC : une mine de ressources au bout des doigts

Le site Web de la BDC regorge lui aussi de conseils utiles et de renseignements pertinents. En quelques clics, les entrepreneurs canadiens ont accès à un éventail complet de services, y compris des conseils sur le démarrage d'une entreprise, le financement des exportations et une foule d'autres sujets d'intérêt. Les internautes peuvent aussi consulter en ligne le journal *Profit$* et le bulletin électronique mensuel *eProfit$* publiés par la BDC.

En novembre 2003, la BDC lançait son nouveau site BDC Connex à l'intention des clients. Ce site leur offre un accès sécurisé aux renseignements concernant leur compte (avis de débit, versements effectués et taux d'intérêt). Il contient par surcroît un grand nombre d'outils gratuits qui permettent notamment aux clients de faire une analyse comparative de leurs comptes clients, de leurs comptes fournisseurs et du coefficient de rotation de leurs stocks par rapport aux ratios de leur secteur d'activité. Qui plus est, les clients peuvent consulter gratuitement plus de 100 articles renfermant des renseignements et de judicieux conseils susceptibles de les aider à gérer plus efficacement leur entreprise.

Des valeurs fondamentales partagées

Au cours de ses 60 années d'existence, la BDC a développé une riche expertise pour répondre aux besoins des entrepreneurs. À la lumière des défis qui se posent actuellement pour le Canada en matière de productivité et d'innovation, la BDC est en mesure d'apporter un appui solide aux entrepreneurs en leur offrant ce qu'elle a de mieux : des solutions d'affaires complètes et personnalisées, dispensées par des professionnels d'expérience qui comprennent leurs besoins et s'emploient à assurer un service de qualité.

Si la BDC connaît autant de succès, c'est grâce à ses employés. En effet, au cours des années, la BDC a pu compter pour accomplir sa mission sur l'engagement soutenu de professionnels compétents et dévoués, dotés d'un sens élevé de l'éthique. L'expérience et l'expertise de nos gens représentent des atouts formidables pour la BDC et contribuent grandement à son succès.

La BDC attache une réelle importance à ses employés. Elle récompense les employés méritants pour la qualité et la constance de leur travail. La BDC utilise une foule de moyens, dont des sondages, des séances de formation spéciales et des rencontres individuelles, pour mieux comprendre ses employés et les aider à accroître leur efficacité.

La BDC estime essentiel d'avoir à son bord des gens compétents, qui souscrivent à ses valeurs fondamentales, en l'occurrence le leadership fondé sur l'éthique, l'orientation client et le travail d'équipe. Ces valeurs sont partagées, acceptées et comprises par tous. Elles sont le fondement sur lequel nous nous appuyons pour exercer nos activités et mener à bien notre mandat d'intérêt public. Les valeurs prônées par la BDC représentent un engagement ferme de notre part à veiller à ce que nos clients reçoivent toujours la qualité de service qu'ils sont en droit d'attendre. C'est là une promesse solennelle, à laquelle la BDC est fidèle depuis maintenant 60 ans.

Contexte économique

Après deux années très mouvementées, l'économie mondiale a amorcé un virage en 2003. Ce tournant a été particulièrement évident aux États-Unis où les premiers signes d'une reprise économique très attendue sont apparus au deuxième semestre. Au Canada, la croissance économique a été perturbée par les problèmes qui ont frappé de nombreuses régions, à savoir la flambée de SRAS (syndrome respiratoire aigu sévère), le différend sur le bois d'œuvre résineux, les feux de forêt en Colombie-Britannique, la panne de courant en Ontario, l'ouragan Juan au Canada atlantique et les inquiétudes liées à la maladie de la vache folle dans l'Ouest. Même si ces perturbations ont eu une incidence négative sur la répartition trimestrielle de la croissance économique en 2003, l'économie canadienne s'en est relativement bien tirée avec une croissance de 1,7 %, qui représente *grosso modo* la moitié de la cadence de 3,3 % qu'elle affichait en 2002. Dans l'ensemble, l'expansion qu'il a connue en 2003 situe le Canada dans la moyenne des pays du G7 au chapitre de la croissance économique.

L'application de saines politiques macroéconomiques et structurelles a joué un rôle fondamental dans l'atteinte d'une croissance économique durable. Bien que le gouvernement fédéral soit parvenu à éviter un déficit, tous les paliers de gouvernement n'en ont pas moins cherché de nouveaux moyens de contrôler les dépenses. La remontée importante du dollar canadien par rapport à la devise américaine a été l'un des faits marquants de 2003.

L'appréciation du dollar a cependant eu des effets mitigés. La devise plus forte a freiné la croissance générale des exportations en 2003, et ce, bien que l'économie des États-Unis, premier partenaire commercial du Canada en importance, ait été florissante. Profitant du renforcement du dollar, les entreprises ont en revanche entrepris d'augmenter leurs investissements dans le matériel et l'outillage et les technologies de pointe en vue d'accroître leur compétitivité. La hausse de 15 % des bénéfices d'exploitation des entreprises en 2003 leur permettra par ailleurs d'investir encore davantage cette année dans l'amélioration de leur productivité.

Au dernier trimestre de 2003, le taux d'utilisation de la capacité industrielle a enregistré sa plus forte augmentation en près d'une décennie. Les industries ont fonctionné à 82,9 % de leur capacité, comparativement à 81,3 % au troisième trimestre. Il s'agit là du plus important gain sur trois mois depuis le deuxième trimestre de 1994. L'augmentation de l'utilisation de la capacité globale au quatrième trimestre est attribuable en grande partie au secteur manufacturier, qui a atteint son plus haut taux de croissance en plus de neuf ans. Même à de tels niveaux, le Canada reste en mesure de répondre à une forte hausse de la demande à l'égard de ses biens et services.

D'autre part, les niveaux d'exportation plus faibles ont eu une incidence négative sur la croissance de l'emploi, surtout dans le secteur manufacturier. Au cours de l'année 2003, 271 000 nouveaux emplois (taux de croissance de 1,7 %) ont été créés, ce qui est inférieur au taux de 3,7 % (560 000 emplois) observé en 2002. Le ralentissement de la croissance de l'emploi en 2003 est imputable aux pertes d'emploi dans l'industrie manufacturière, ce qui reflète la vulnérabilité de l'économie canadienne. Alors que la croissance plus faible de l'emploi a eu un effet négatif sur certaines dépenses de consommation, les taux d'intérêt, qui n'avaient pas été aussi faibles depuis longtemps, ont continué pour leur part d'alimenter la croissance des investissements résidentiels. Des indices récents dénotent un regain de confiance des consommateurs, particulièrement en ce qui concerne leurs perspectives financières à court terme.

Les PME demeurent le moteur de l'économie canadienne : elles génèrent près de la moitié du PIB du secteur privé et emploient plus de 60 % de la population active de ce secteur. Malgré leur supériorité numérique et en raison de leur taille plus modeste, les PME continuent de se laisser distancer par les grandes entreprises canadiennes et par leurs homologues des États-Unis pour ce qui est de l'adoption des innovations, un facteur clé de la productivité. Le passage du statut de petite entreprise à celui de moyenne entreprise s'avère difficile pour un nombre élevé d'entre elles du fait que leur croissance se trouve souvent gênée par leur incapacité à se mesurer à la concurrence nationale ou internationale.

La vigueur actuelle du dollar canadien et la croissance économique mondiale favorable offrent aux entrepreneurs canadiens des occasions inespérées d'améliorer leur productivité. Dans un environnement en constante évolution, les PME doivent continuellement se réinventer en développant de nouveaux produits et en adoptant des processus plus efficients pour réussir sur la scène mondiale.

Dans ce contexte, jamais le rôle complémentaire de la BDC – c'est-à-dire soutenir les PME canadiennes et contribuer à leur succès – n'aura été plus pertinent. Pour exploiter pleinement leur potentiel et assurer leur réussite, les entrepreneurs innovateurs ont besoin qu'on leur donne les bons outils, à savoir du financement par emprunt et par capitaux propres à valeur ajoutée et des services de consultation à l'avenant. En fournissant ces solutions d'affaires aux propriétaires de PME canadiens, la BDC veut les encourager à investir davantage pour adopter avec succès les innovations et les inciter à innover elles-mêmes sans relâche.

Message sur l'environnement

Notre engagement environnemental

Pour la BDC, une gestion judicieuse de l'environnement constitue davantage qu'une bonne pratique commerciale, elle contribue aussi à laisser un héritage durable aux générations futures.

Les questions environnementales n'ont jamais été aussi importantes dans le monde aujourd'hui. Un nombre croissant de gouvernements choisit de ratifier des traités internationaux et d'adopter des lois environnementales. Les entreprises doivent de plus en plus mettre en œuvre des normes et des pratiques relatives à l'environnement. La BDC s'inscrit dans cette mouvance internationale.

Toutes les décisions prises par la BDC en matière de financement sont soumises à une étude d'impact environnementale. Au début des années 1990, la BDC a élaboré sa propre politique sur les risques en matière d'environnement, de façon que ses décisions de crédit tiennent compte de l'évaluation environnementale des projets éventuels. À la BDC, nous croyons qu'une stratégie efficace de gestion de l'environnement comporte de nombreux avantages, y compris une efficience accrue, une plus grande conformité aux lois environnementales, une meilleure fidélisation de la clientèle et une image rehaussée sur le plan de la responsabilité environnementale.

- Nos clients sont tenus de se conformer aux lois sur l'environnement.
- Nos clients doivent fournir des renseignements sur tous les enjeux environnementaux relatifs à chacune des installations ou des activités de l'entreprise.
- Nos gestionnaires examinent tous les rapports liés aux installations d'une entreprise.
- Nos gestionnaires inspectent eux-mêmes les installations, à la recherche d'éléments pouvant présenter un risque pour l'environnement.
- Nos gestionnaires peuvent demander aux clients de fournir des évaluations environnementales afin de s'assurer que les installations sont conformes aux lois sur l'environnement.
- La BDC n'accorde pas de financement si un problème lié à l'environnement n'est pas ou ne peut être résolu par le client.

Provinces de l'Atlantique

Renforcée par la convergence rapide de la biotechnologie et des technologies de l'information, la grappe technologique en sciences de la vie établie dans l'Est du Canada offrira au cours des années qui viennent de formidables débouchés aux secteurs de la bio-industrie, de la science du bois et des sciences de la mer. En 2003, la hausse des limites de production des projets Hibernia et Terra Nova, à Terre-Neuve, ainsi que les dépenses d'investissement soutenues dans le secteur de l'énergie en Nouvelle-Écosse ont donné une impulsion à la croissance économique au Canada atlantique, notamment dans le secteur de la construction liée aux projets énergétiques. La BDC continuera de prêter main-forte aux entreprises des provinces de l'Atlantique à la recherche de débouchés dans des domaines nouveaux et exaltants.

Direction	Succursales	
Vice-président et directeur de secteur, Terre-Neuve-et-Labrador	Corner Brook Grand Falls	St. John's*
Vice-président et directeur de secteur, Nouvelle-Écosse	Halifax* Sydney	Truro Yarmouth
Vice-président et directeur de secteur, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	Bathurst (N.-B.) Charlottetown (Î.-P.-É.) Edmundston (N.-B.)	Fredericton (N.-B.) Moncton* (N.-B.) Saint John (N.-B.)

* Emplacement des centres de l'entrepreneurship

Activités de prêt autorisées – Répartition par province

pour les exercices terminés le 31 mars

	2004 Nombre	2004 Montant net (en milliers de $)	2003 Nombre	2003 Montant net (en milliers de $)
Terre-Neuve-et-Labrador	**358**	**85 979 $**	322	89 122 $
Île-du-Prince-Édouard	**36**	**10 922**	20	5 455
Nouvelle-Écosse	**164**	**30 500**	185	57 692
Nouveau-Brunswick	**261**	**62 543**	256	67 278 $
Total	**819**	**189 944 $**	783	219 547 $

Engagement envers les clients – Activités de prêt – Répartition par province

au 31 mars

	2004 Nombre de clients	2004 Montant (en milliers de $)	2003 Nombre de clients	2003 Montant (en milliers de $)
Terre-Neuve-et-Labrador	**1 147**	**332 879 $**	1 028	290 692 $
Île-du-Prince-Édouard	**137**	**50 441**	142	44 815
Nouvelle-Écosse	**648**	**177 313**	660	174 014
Nouveau-Brunswick	**932**	**296 966**	929	285 063
Total	**2 864**	**857 599 $**	2 759	794 584 $

Consultation

pour les exercices terminés le 31 mars

	2004	2003
Revenus (en milliers de $)	**1 369 $**	1 336 $
Clientèle acquise (pourcentage)	**36 %**	30 %

Activités de prêt autorisées

pour les exercices terminés le 31 mars

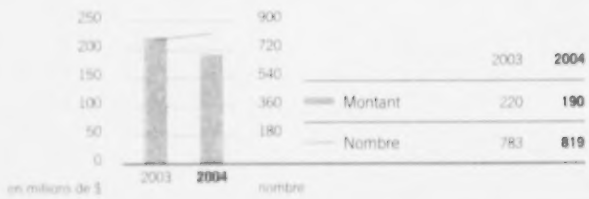

Engagement envers les clients – Activités de prêt

au 31 mars

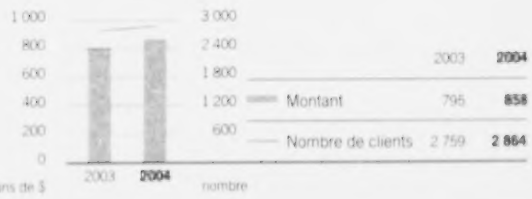

Québec

Le Québec est un précurseur dans le domaine de la génomique. Celle-ci est non seulement un moteur de la croissance économique, mais aussi le cœur de l'évolution de la biotechnologie, qui nous ouvre les portes de la connaissance du fonctionnement des organismes vivants et des causes des maladies. La BDC est fière d'apporter son concours à ce secteur innovateur où le capital intellectuel revêt une importance suprême.

Direction	Succursales	
Vice-président et directeur de secteur, Est du Québec	Chaudière-Appalaches Chicoutimi	Québec* Rimouski
Vice-présidente et directrice de secteur, Sud du Québec	Drummondville	Longueuil*
Vice-président et directeur de secteur, Québec Nord	Basses-Laurentides/Lanaudière Laval*	Rouyn-Noranda
Vice-président et directeur de secteur, Montréal	De Maisonneuve Place Ville Marie*	Saint-Léonard
Vice-président et directeur de secteur, Ouest du Québec	Pointe-Claire	Saint-Laurent*
Vice-présidente et directrice de secteur, Québec régional	Hull Saint-Jérôme	Sherbrooke Trois-Rivières

* Emplacement des centres de l'entrepreneurship

Activités de prêt autorisées

pour les exercices terminés le 31 mars

	2004 Nombre	2004 Montant net (en milliers de $)	2003 Nombre	2003 Montant net (en milliers de $)
Québec	**2 776**	**873 830 $**	2 115	728 032 $

Engagement envers les clients – Activités de prêt

au 31 mars

	2004 Nombre de clients	2004 Montant (en milliers de $)	2003 Nombre de clients	2003 Montant (en milliers de $)
Québec	**7 882**	**3 310 462 $**	7 347	2 955 762 $

Consultation

pour les exercices terminés le 31 mars

	2004	2003
Revenus (en milliers de $)	**9 190 $**	8 666 $
Clientèle acquise (pourcentage)	**59 %**	49 %

Activités de prêt autorisées

pour les exercices terminés le 31 mars

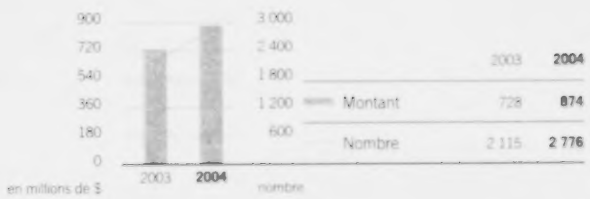

Engagement envers les clients – Activités de prêt

au 31 mars

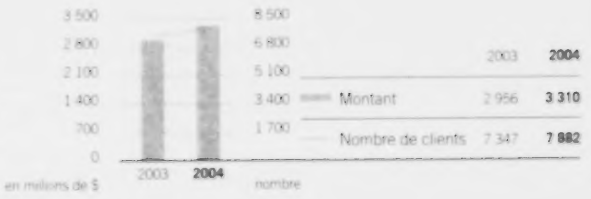

Ontario

En Ontario, le vaste et florissant secteur des services, qui comprend notamment l'immobilier, les communications, les services publics, les services aux consommateurs et les services d'enseignement, fournit aujourd'hui plus des trois quarts des emplois dans la province. Au cours des 10 dernières années, ce secteur dynamique a vu sa croissance atteindre 20 %, et il génère des emplois hautement spécialisés à un rythme soutenu.

De plus, avec la hausse constante du nombre de familles où les deux parents travaillent, les entreprises qui offrent des services de soutien – allant du jardinage aux soins personnels – sont elles aussi en pleine ascension, souvent grâce à un coup de pouce de la BDC.

Direction	Succursales	
Vice-président et directeur de secteur, Est et Nord de l'Ontario	Kingston	Ottawa*
Vice-président et directeur de district, Nord de l'Ontario	North Bay Sault Ste. Marie Sudbury	Thunder Bay Timmins
Vice-président et directeur de secteur, Sud de l'Ontario	London* Stratford	Windsor
Vice-président et directeur de secteur, Toronto	Barrie North York	Toronto* Toronto North
Vice-président et directeur de secteur, Est de Toronto	Durham Markham	Peterborough Scarborough*
Vice-présidente et directrice de secteur, Mississauga	Brampton	Mississauga*
Vice-président et directeur de secteur, Halton-Niagara	Halton* Hamilton	Kitchener St. Catharines

* Emplacement des centres de l'entrepreneurship

Activités de prêt autorisées

pour les exercices terminés le 31 mars

	2004 Nombre	2004 Montant net (en milliers de $)	2003 Nombre	2003 Montant net (en milliers de $)
Ontario	**2 139**	**681 374 $**	2 017	741 143 $

Engagement envers les clients – Activités de prêt

au 31 mars

	2004 Nombre de clients	2004 Montant (en milliers de $)	2003 Nombre de clients	2003 Montant (en milliers de $)
Ontario	**7 126**	**2 738 675 $**	6 795	2 478 651 $

Consultation

pour les exercices terminés le 31 mars

	2004	2003
Revenus (en milliers de $)	**6 052 $**	5 250 $
Clientèle acquise (pourcentage)	**49 %**	44 %

Activités de prêt autorisées

pour les exercices terminés le 31 mars

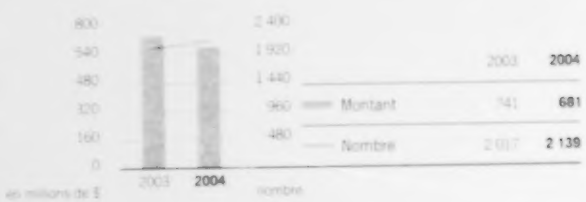

Engagement envers les clients – Activités de prêt

au 31 mars

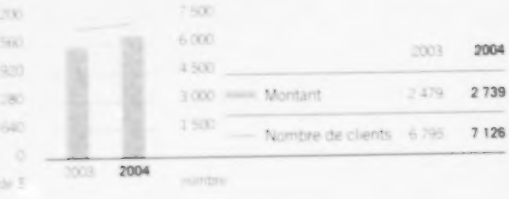

Prairies, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

La remontée encourageante du produit des récoltes, attribuable à des conditions agricoles plus favorables, a été l'élément moteur de la croissance enregistrée l'an dernier par la région des Prairies dans le secteur de l'agriculture. D'autre part, la flambée des prix de l'énergie, qui a incité les investisseurs à se tourner vers les combustibles minéraux et les secteurs pétrolier et gazier, est à l'origine de la croissance du secteur énergétique. Au Manitoba, l'expédition de matériel de transport a aussi connu une croissance intense, alors que dans le Nord, l'industrie minière diamantifère continue de faire marcher l'économie. Les solutions sur mesure offertes par la BDC conviennent à merveille aux PME œuvrant dans ces secteurs très divers.

Direction	Succursales	
Vice-président et directeur de secteur, Manitoba et Saskatchewan	Brandon (Man.) Kenora (Ont.) Regina (Sask.)	Saskatoon (Sask.) Winnipeg* (Man.)
Vice-président et directeur de secteur, Sud de l'Alberta	Calgary* (Alb.) Calgary North (Alb.) Calgary South (Alb.)	Cranbrook (C.-B.) Lethbridge (Alb.)
Vice-président et directeur de secteur, Nord de l'Alberta et Territoires du Nord-Ouest	Edmonton* (Alb.) Edmonton South (Alb.) Fort St. John (C.-B.)	Grande Prairie (Alb.) Red Deer (Alb.) Yellowknife (T.N.-O.)

* Emplacement des centres de l'entrepreneurship

Activités de prêt autorisées – Répartition par province et territoire

pour les exercices terminés le 31 mars

	2004 Nombre	2004 Montant net (en milliers de $)	2003 Nombre	2003 Montant net (en milliers de $)
Manitoba	**197**	**40 320 $**	132	29 374 $
Saskatchewan	**89**	**19 039**	138	25 141
Alberta	**541**	**123 653**	496	124 326
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	**15**	**6 222**	22	8 115
Total	**842**	**189 234 $**	788	186 956 $

Engagement envers les clients – Activités de prêt – Répartition par province et territoire

au 31 mars

	2004 Nombre de clients	2004 Montant (en milliers de $)	2003 Nombre de clients	2003 Montant (en milliers de $)
Manitoba	**504**	**131 671 $**	448	110 132 $
Saskatchewan	**452**	**111 045**	522	118 424
Alberta	**1 502**	**487 838**	1 385	452 972
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	**67**	**33 938**	72	31 284
Total	**2 525**	**764 492 $**	2 427	712 812 $

Consultation

pour les exercices terminés le 31 mars

	2004	2003
Revenus (en milliers de $)	**1 911 $**	1 762 $
Clientèle acquise (pourcentage)	**45 %**	47 %

Activités de prêt autorisées

pour les exercices terminés le 31 mars

Engagement envers les clients – Activités de prêt

au 31 mars

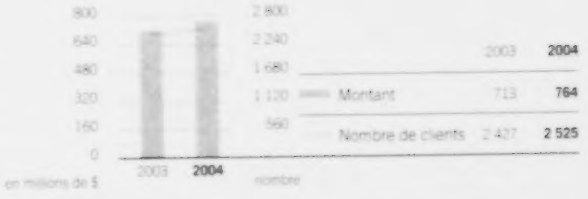

Colombie-Britannique et Yukon

En 2003, les secteurs de l'économie de la Colombie-Britannique qui ont le plus brillé sont l'exportation de gaz naturel – dont la croissance exceptionnelle a été générée par l'expansion fulgurante du secteur de l'énergie dans le Nord-Est de la province – et la construction résidentielle, laquelle a été alimentée par un marché de l'habitation en effervescence. Au Yukon, le secteur de l'agriculture s'est révélé étonnamment florissant et dynamique, affichant ces dernières années une solide croissance. Consciente des promesses que recèlent les ingénieux entrepreneurs de cette région, la BDC s'emploie à soutenir leur croissance et leur expansion.

Direction	Succursales	
Vice-président et directeur de secteur, Nord et Intérieur de la C.-B.	Kamloops (C.-B.) Kelowna* (C.-B.) Prince George (C.-B.)	Terrace (C.-B.) Whitehorse (Yn)
Vice-présidente et directrice de secteur, Vancouver	Campbell River Langley Nanaimo North Vancouver	Surrey* Vancouver* Victoria

* Emplacement des centres de l'entrepreneurship

Activités de prêt autorisées – Répartition par province et territoire

pour les exercices terminés le 31 mars

	2004 Nombre	2004 Montant net (en milliers de $)	2003 Nombre	2003 Montant net (en milliers de $)
Colombie-Britannique	675	144 802 $	610	153 549 $
Yukon	17	3 463	13	2 680
Total	692	148 265 $	623	156 229 $

Engagement envers les clients – Activités de prêt – Répartition par province et territoire

au 31 mars

	2004 Nombre de clients	2004 Montant (en milliers de $)	2003 Nombre de clients	2003 Montant (en milliers de $)
Colombie-Britannique	2 310	660 998 $	2 312	632 834 $
Yukon	89	21 796	93	21 321
Total	2 399	682 794 $	2 405	654 155 $

Consultation

pour les exercices terminés le 31 mars

	2004	2003
Revenus (en milliers de $)	1 484 $	1 207 $
Clientèle acquise (pourcentage)	31 %	47 %

Activités de prêt autorisées

pour les exercices terminés le 31 mars

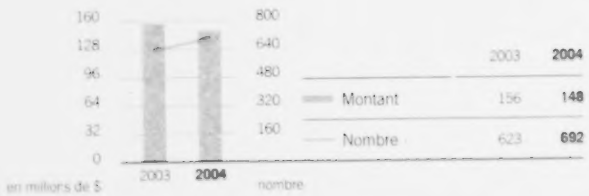

Engagement envers les clients de prêt – Activités de prêt

au 31 mars

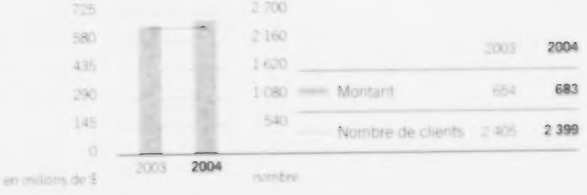

Commentaires et analyse de la direction

Les commentaires et l'analyse de la direction reflètent le point de vue de la direction quant au rendement de la BDC pour l'exercice 2004, à ses activités de gestion des risques et à ses perspectives pour l'exercice 2005.

La section (pages 31 et 32) présente un résumé des objectifs institutionnels énoncés dans le Plan d'entreprise annuel de la BDC et des principaux indicateurs utilisés pour mesurer le rendement et les résultats au cours de l'exercice 2004, de même que les objectifs pour l'exercice 2005. Ces mesures sont abordées plus en détail dans les autres sections des Commentaires et analyse de la direction, comme il est indiqué ci-dessous.

La section (pages 33 à 37) traite des besoins du marché qui sont comblés par la BDC, de la diversité de sa clientèle et de la façon dont la BDC vient en aide aux entrepreneurs canadiens en leur fournissant un service rapide et souple. Un rendement favorable se mesure à la croissance et à la satisfaction de la clientèle.

La section (page 38) se penche sur le plus précieux atout de la BDC, à savoir ses employés. Elle illustre comment la BDC favorise une culture axée sur l'engagement du personnel et le service à la clientèle, deux éléments qui ont une incidence positive sur son efficience et son efficacité. Le taux d'engagement des employés constitue la principale mesure de rendement à cet égard.

La section (pages 39 à 45) présente une analyse approfondie du bilan et des résultats présentés dans l'état des résultats (pages 52 et 53), par rapport aux cinq autres mesures du rendement.

Cette analyse porte notamment sur la contribution de chacun des trois secteurs d'activité de la BDC, soit les Prêts, la Consultation et le Capital de risque, et explique les principales conventions comptables adoptées pour la préparation des états financiers et l'incidence qu'elles ont sur les résultats de la BDC.

La section (pages 46 à 50) résume les activités de gestion des risques à la BDC et expose l'approche utilisée pour gérer le risque de crédit, le risque du marché, le risque de liquidité et le risque opérationnel.

Les Commentaires et l'analyse de la direction présentés dans les pages qui suivent comprennent des déclarations prévisionnelles et des hypothèses fondées sur les estimations les plus probables de la direction. Les déclarations prévisionnelles comportent des risques et des incertitudes pouvant faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des estimations de la direction. Parmi les facteurs qui pourraient occasionner de telles différences, on compte notamment la conjoncture générale de l'économie et du marché, y compris les taux d'intérêt et les taux de change, ainsi que le rendement des placements de capital de risque.

La BDC est régie par la *Loi sur la Banque de développement du canada* de 1995 et, en tant que société d'État, par la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La BDC dresse ses états financiers – présentés aux pages 51 à 71 du présent rapport annuel – conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

Pour financer ses activités, la BDC émet des titres d'emprunt garantis par le gouvernement du Canada et reçoit, de temps à autre, des injections de capitaux propres du gouvernement fédéral, qui est son unique actionnaire. La BDC ne sollicite et ne reçoit aucun crédit de fonctionnement du gouvernement.

OBJECTIFS, MESURES ET CIBLES

Mandat

La BDC a pour mandat de soutenir l'esprit d'entreprise au Canada en offrant des services financiers (prêts, capital de risque, financement subordonné) et de consultation.

Objectifs institutionnels

– Établir une relation unique et privilégiée avec les entrepreneurs canadiens afin de soutenir la création de leurs entreprises et leur croissance (mesuré d'après la satisfaction de la clientèle).

– Favoriser une culture axée sur l'engagement, l'apprentissage et la croissance (mesuré d'après l'engagement des employés).

– Établir des processus efficaces et efficients destinés à soutenir la connaissance du marché local (mesuré d'après le ratio de productivité des prêts).

– Obtenir une rentabilité suffisante pour croître tout en remplissant son mandat d'intérêt public [mesures utilisées : portefeuille de prêts en cours, taux de rendement interne (TRI) du Capital de risque et revenus de consultation de la BDC] et obtenir un rendement du capital-actions ordinaire (RCO) au moins égal au coût à long terme des fonds du gouvernement.

Le tableau qui suit illustre comment les objectifs institutionnels sont mesurés à la BDC.

Objectif pour 2004	Rendement – 2004	Cible pour 2005
Satisfaction de la clientèle : 89 %	91 %	89 %
Engagement des employés : 76 %	77 %	77 %
Ratio de productivité : 49 %	49 %	47 %
Portefeuille de prêts en cours : 7,4 milliards de dollars	7,5 milliards de dollars	8,2 milliards de dollars
TRI des placements totaux sur 10 ans : 16,0 %	13,1 %	11,0 %
Revenus de consultation : 19,0 millions de dollars	20,0 millions de dollars	19,0 millions de dollars
Rendement du capital-actions ordinaire : 4,2 %	5,1 %	7,7 %

RENDEMENT ET OBJECTIFS INSTITUTIONNELS

Rendement

La flexibilité continue et la création de relations à valeur ajoutée ont maintenu le taux de clients satisfaits ou très satisfaits à 91 %.

* 86 % selon le Plan d'entreprise 2004
89 % représente un nouvel objectif interne

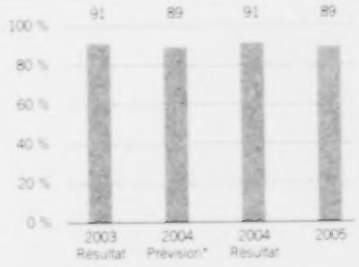

Objectifs pour 2005

- Satisfaction de la clientèle : 89 %
- Accroître le risque du portefeuille, une mesure qui pourrait, au fil du temps, diminuer la satisfaction de la clientèle, en raison de la tarification.

Les résultats du Sondage sur la mobilisation des employés dénotent une amélioration, de 76 % en 2003 à 77 % en 2004, par rapport à un objectif interne de 76 %, signe que l'engagement du plus précieux atout de la BDC demeure élevé.

* 70 % selon le Plan d'entreprise 2004
76 % représente un nouvel objectif interne

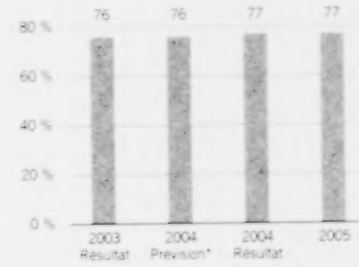

- Engagement des employés : 77 %
- Améliorer et développer le leadership.
- Favoriser la communication ouverte et franche.
- Promouvoir l'acquisition continue du savoir de la propre initiative des employés et la gestion de carrière.
- Assurer la diversité et la différenciation de l'effectif à l'intérieur des politiques et programmes liés aux ressources humaines.

Comme prévu dans le Plan, le ratio de productivité a augmenté de près de 1 % comparativement à l'exercice 2003, ce qui est principalement imputable à une hausse de 11 millions de dollars du coût des régimes de retraite (un ratio plus bas dénote une plus grande efficience).

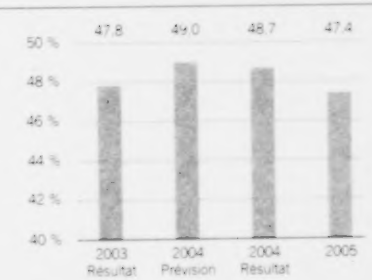

- Ratio : 47,4 %
- S'efforcer de réaliser des gains d'efficience en perfectionnant continuellement les processus internes. La direction continuera de faire preuve de diligence dans l'application des méthodes de contrôle des coûts.
- Utiliser la technologie de façon efficiente et mettre à niveau les applications technologiques actuelles.

RENDEMENT ET OBJECTIFS INSTITUTIONNELS

Rendement

Au cours de l'exercice 2004, des autorisations nettes records de 2,1 milliards de dollars ont contribué à la croissance solide du portefeuille de prêts, qui s'est chiffré à 7,5 milliards de dollars à la clôture de l'exercice.

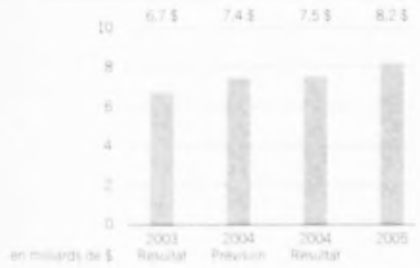

Le TRI sur 10 ans a subi les contrecoups de la lente reprise du marché du capital de risque en 2004, qui a contraint la BDC à inscrire une somme de 37 millions de dollars au titre de la réduction de la valeur comptable des placements. Le TRI sur 10 ans des placements totaux s'est établi à 13,1 % pour l'exercice 2004 contre 16,3 % pour l'exercice 2003.

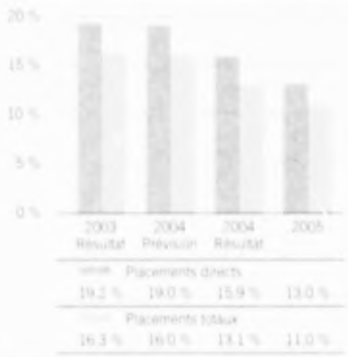

Les activités de consultation de la BDC ont surpassé les prévisions du Plan d'entreprise et les résultats de l'exercice précédent en générant des revenus de 20,0 millions de dollars.

* 16,5 millions de $ selon le Plan d'entreprise 2004. 19,0 millions de $ représentent un nouvel objectif interne.

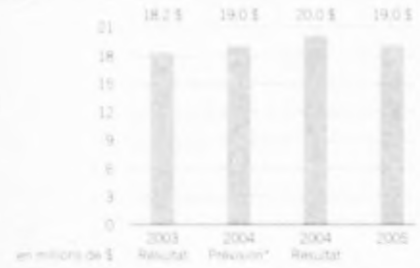

- Le RCO total de la BDC, qui s'est chiffré à 5,1 %, représente une nette amélioration par rapport à 2,7 % en 2003, ceci grâce à la vigueur continue des activités de prêt et à l'amélioration des activités de capital de risque.
- Le RCO des Prêts et des services de consultation s'est établi à 14,1 % pour l'exercice 2004, contre 16,5 % pour l'exercice 2003 en raison d'un accroissement du capital moyen.

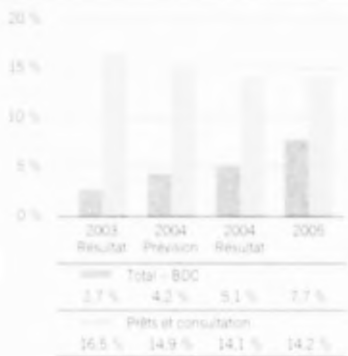

Objectifs pour 2005

- Portefeuille : 8,2 milliards de dollars
- Accroître la tolérance au risque eu égard à la concentration des transactions et des emprunteurs.
- Élargir la portée des activités de financement subordonné pour répondre aux besoins des entreprises à forte croissance au moyen de l'alliance avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP).

- Placements directs : 13,0 %
- Placements totaux : 11,0 %
- Continuer de développer des réseaux avec l'industrie nord-américaine pour offrir une valeur ajoutée aux entreprises qui font partie du portefeuille.
- Soutenir des occasions d'investir dans des entreprises à l'étape de la conception ou du prédémarrage.

- Revenus provenant des activités de consultation : 19,0 millions de dollars
- Poursuivre l'intégration des services de consultation avec les services financiers.

- RCO : 7,7 %
- Obtenir un rendement du capital-actions ordinaire au moins égal au coût à long terme des fonds du gouvernement.
- Accroître le RCO en raison de la croissance continue des prêts et de la reprise soutenue du secteur du capital de risque.

CLIENTS

La BDC met tout en œuvre pour établir une relation unique et privilégiée avec les entrepreneurs canadiens afin de soutenir la création et la croissance de leurs entreprises.

Pour répondre aux demandes de ses clients, la BDC a amélioré ses processus d'octroi de prêts au cours des trois dernières années dans le but d'offrir de meilleurs services, plus rapides et plus souples. Quelque 95 % des décisions de crédit de la BDC sont prises à l'échelle régionale, à proximité des clients. En 2004, afin d'offrir plus de valeur ajoutée et de faciliter la relation d'affaires entre la BDC et le client, les services financiers et les services de consultation ont été réunis sous un même volet d'activité. Une connaissance approfondie des besoins des clients, un perfectionnement continu et une expertise incomparable sont à l'avant-plan de l'orientation client résolue de la BDC.

TOTAL DES ACTIVITÉS DE PRÊT ENGAGÉES – RÉPARTITION PAR PROVINCE OU TERRITOIRE

au 31 mars	2004		2003	
	Nombre de clients	**Montant (en millions de $)**	Nombre de clients	Montant (en millions de $)
Terre-Neuve-et-Labrador	**1 147**	**333 $**	1 028	291 $
Île-du-Prince-Édouard	**137**	**50**	142	45
Nouvelle-Écosse	**648**	**177**	660	174
Nouveau-Brunswick	**932**	**297**	929	285
Québec	**7 882**	**3 310**	7 347	2 956
Ontario	**7 126**	**2 739**	6 795	2 479
Manitoba	**504**	**132**	448	110
Saskatchewan	**452**	**111**	522	118
Alberta	**1 502**	**488**	1 385	453
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	**67**	**34**	72	31
Colombie-Britannique	**2 310**	**661**	2 312	633
Yukon	**89**	**22**	93	21
Total	**22 796**	**8 354 $**	21 733	7 596 $

Activités de prêt autorisées – Répartition par secteur d'activité – Nombre

pour les exercices terminés le 31 mars

Activités de prêt autorisées – Répartition par secteur d'activité – Montant

pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de $)

Au cours de l'exercice écoulé, de nombreux clients de la BDC ont été confrontés à des défis peu communs : crises engendrées par la flambée de SRAS et l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), pannes générales d'électricité, incendies de forêt et ouragans, sans compter la forte appréciation du dollar canadien par rapport à la devise des États-Unis. La BDC a réagi d'une manière proactive – notamment dans le cas du SRAS, de l'ouragan Juan et des feux de forêt qui ont fait rage dans l'Ouest canadien – en offrant aux clients emprunteurs qui remplissaient certains critères la possibilité de reporter leurs remboursements de capital pendant quatre mois, sans encourir de pénalité. La BDC a également proposé à ses clients admissibles un prêt additionnel de 50 000 $ destiné à couvrir les insuffisances du fonds de roulement. Durant l'exercice 2004, plus de 6 000 prorogations ont ainsi été accordées à environ 4 600 clients, et au-delà de 800 prêts, totalisant 37 millions de dollars, ont été autorisés en vertu des initiatives spéciales visant à faire face à ces situations de crise.

Ces initiatives, alliées au souci de la BDC de fournir des niveaux de service élevés, ont contribué au maintien d'un excellent taux de satisfaction de la clientèle de 91 %. La BDC maintiendra son engagement envers le service à la clientèle en gardant les centres décisionnels à proximité des clients et en s'assurant que tous ses employés sont en mesure de répondre promptement aux besoins de la clientèle quand surviennent des événements difficiles.

Satisfaction de la clientèle

au 31 mars (pourcentage)

Durant l'exercice 2005, la BDC poursuivra sa stratégie de risque accru de son portefeuille par la croissance du financement par quasi-capitaux propres. Considérant sa politique de tarification en fonction du risque, la BDC prévoit qu'une tarification plus élevée est susceptible d'avoir un effet préjudiciable sur la satisfaction de la clientèle, ce qui pourrait se traduire par une perte de deux points de pourcentage, du niveau actuel de 91 % à 89 %.

Au cours de l'exercice 2004, la BDC a autorisé plus de 7 000 prêts totalisant 2 083 millions de dollars. Au total, 73 % de ces transactions représentaient un montant de moins de 250 000 $. De ce nombre, plus de 800 prêts ont été autorisés dans le cadre des initiatives spéciales mises sur pied pour répondre aux crises ci-dessus survenues durant l'exercice 2004.

Une telle année record sur les plans des autorisations a accru l'engagement de la BDC au titre des activités de prêt à 8,4 milliards de dollars et fait passer le portefeuille de prêts en cours à 7,5 milliards de dollars au 31 mars 2004.

Soucieuse d'aider davantage les entrepreneurs canadiens, la BDC a mis en œuvre une approche intégrée qui permet aux directeurs de comptes de mieux déterminer les besoins des clients. La BDC est ainsi en mesure de procurer à ses clients non seulement des capitaux, mais aussi des outils pour les aider à faire croître leur entreprise et à la gérer. Grâce en partie à cette approche, les revenus de consultation ont dépassé les prévisions du Plan d'entreprise et le nombre de clients qui ont bénéficié des services de consultation de la BDC a augmenté.

Total des activités de prêt

pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de $)

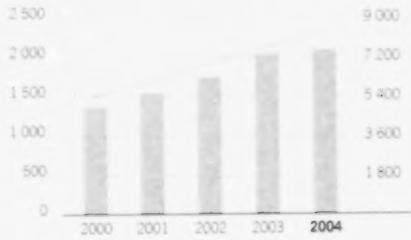

	2000	2001	2002	2003	2004
Total des activités de prêt autorisées	1 365	1 533	1 739	2 032	**2 083**
Total des activités de prêt engagées au 31 mars	5 446	6 057	6 827	7 596	**8 354**

Activités de prêt autorisées selon le montant

pour les exercices terminés le 31 mars (nombre de transactions)

	2000	2001	2002	2003	2004
100 000 $ ou moins	1 922	2 203	2 574	2 944	**3 919**
Plus de 100 000 $ à 250 000 $	1 189	1 260	1 398	1 438	**1 361**
Plus de 250 000 $ à 500 000 $	857	877	918	962	**940**
Plus de 500 000 $ à 1 000 000 $	488	484	524	543	**593**
Plus de 1 000 000 $	231	278	329	439	**455**
Total	4 687	5 102	5 743	6 326	**7 268**

Activités de prêt autorisées – Répartition selon le montant

pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de $)

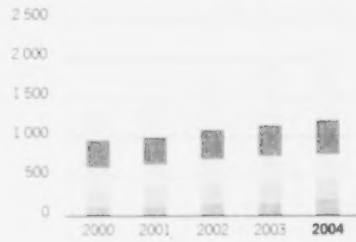

	2000	2001	2002	2003	2004
100 000 $ ou moins	99	116	138	156	**210**
Plus de 100 000 $ à 250 000 $	209	219	247	247	**235**
Plus de 250 000 $ à 500 000 $	306	317	332	351	**337**
Plus de 500 000 $ à 1 000 000 $	351	343	373	390	**435**
Plus de 1 000 000 $	400	538	649	888	**866**
Total	1 365	1 533	1 739	2 032	**2 083**

Nombre de clients par région – Activités de prêt

au 31 mars 2004

1	Provinces de l'Atlantique	13 %
2	Québec	35 %
3	Ontario	31 %
4	Prairies, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	11 %
5	Colombie-Britannique et Yukon	10 %

Au cours des deux derniers exercices, la BDC a prudemment haussé son profil de risques en offrant du financement moins garanti conçu entre autres pour soutenir les entreprises en démarrage, la R. et D. et l'amélioration de la productivité. Une partie de cette stratégie était centrée sur le marché de la petite entreprise (prêts de moins de 250 000 $). Réalisant qu'elle devait confier à des spécialistes le soin de répondre aux besoins particuliers de ce marché, la BDC a établi 20 centres de l'entrepreneurship pour fournir cette expertise partout au pays.

Chaque année, la BDC tâte le pouls de ses clients au moyen de sondages, de groupes de discussion, d'entrevues et en les visitant. Grâce à ce dialogue continu, la BDC a été en mesure de revoir les lacunes dans le marché. Les prêts consentis par la BDC sont conçus pour combler des lacunes relatives à la taille, la souplesse, les risques et le savoir. De plus, la BDC offre quatre solutions de financement sur mesure destinées à répondre aux besoins de quatre marchés distincts.

Prêts à terme : Offrent un pourcentage plus élevé de financement des immobilisations, échelonné sur une plus longue période.

Prêts Co-Vision : (Prêts jusqu'à concurrence de 100 000 $) – Servent à financer les démarrages d'entreprises.

Prêts Productivité Plus (PPP) : Procurent du financement pour l'achat de matériel et d'outillage neuf ou usagé en vue d'accroître la productivité de l'entreprise. Les prêts Productivité Plus permettent d'obtenir jusqu'à 25 % de financement additionnel (maximum de 500 000 $) pour couvrir les frais connexes tels que l'installation et l'assemblage du matériel acheté et la formation des employés qui en assureront le fonctionnement.

Financement à l'innovation : (Prêts jusqu'à concurrence de 250 000 $) – Fournissent du financement aux fins du fonds de roulement pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'innovation.

Tableau des solutions d'affaires

Le financement subordonné est un instrument financier hybride qui allie des caractéristiques du financement par emprunt et du financement par actions. Les autorisations de la BDC, y compris les prêts à l'innovation représentent plus de 70 % du marché canadien du financement subordonné en ce qui a trait aux transactions de moins de 5 millions de dollars. Le groupe du Financement subordonné de la BDC existe depuis 2001. Ses revenus, ses dépenses et son portefeuille sont inclus dans les résultats du secteur des Prêts.

En août 2003, la BDC a conclu avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP) une entente triennale portant sur la création d'un fonds de financement subordonné de 300 millions de dollars. La société en commandite, baptisée Fonds AlterInvest, s.e.c., est financée à parts égales par les deux parties. La BDC agit comme associé commandité et s'occupe de toutes les activités liées aux prêts et à la gestion du Fonds, moyennant des honoraires. La société en commandite permet de financer à l'échelle du pays des transactions de financement subordonné dont le montant varie de 250 000 $ à 10 millions de dollars. Les entreprises en plein essor à la recherche de financement spécialisé bénéficieront de cette façon d'un soutien continu et tangible. Au 31 mars 2004, le portefeuille total s'établissait à 41,3 millions de dollars.

Selon l'entente, la BDC a acquis de la CDP une participation de 50 % dans les actions d'AlterInvest Fund Inc pour une somme de 15,7 millions de dollars. Ce Fonds détient un portefeuille de prêts subordonnés au Québec à l'égard duquel la BDC agit également comme associé commandité. La BDC comptabilise sa quote-part dans les revenus, les dépenses, l'actif, le passif et les flux de trésorerie de ces deux entités.

Par l'intermédiaire de ses employés et de son réseau de consultants du secteur privé, le secteur de la Consultation de la BDC aide les entrepreneurs à évaluer, à planifier et à mettre en œuvre des solutions en gestion visant à stimuler le développement de leurs entreprises.

Durant l'exercice écoulé, le secteur de la Consultation a contribué à au-delà de 3 000 projets. Les revenus totaux, qui se sont établis à 20,0 millions de dollars, ont augmenté de 10 % par rapport à l'exercice 2003, en bonne partie grâce à l'intégration accrue des services de consultation et des services financiers. Des efforts assidus ont été déployés au cours des derniers exercices pour cultiver les relations avec nos clients.

Ces efforts se sont traduits, pour la quatrième année d'affilée, par une hausse du pourcentage de clients fidélisés.

Consultation – Clientèle acquise

pour les exercices terminés le 31 mars (pourcentage)

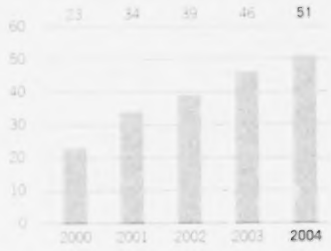

Les solutions de consultation sont regroupées sous quatre catégories : croissance, qualité, exportation et affaires électroniques. Les services de consultation axés sur la croissance ont été les plus populaires auprès des entrepreneurs canadiens au cours de l'exercice 2004, ce qui en dit long sur leurs besoins et leurs priorités en la matière. Les entrepreneurs qui ont fait appel à ces services ont bénéficié d'un soutien à la gestion, prodigué par des spécialistes, dans des domaines tels que la gestion des opérations, les ressources humaines et la planification stratégique. Les activités axées sur la qualité, qui visent entre autres à guider les entreprises dans les processus menant à la certification ISO ou HACCP, ont généré 21 % des revenus de consultation.

Durant l'exercice 2004, les services de consultation se sont employés à élaborer des méthodologies dans les domaines de la gestion des opérations et des ressources humaines. Un diagnostic de sensibilisation, conçu pour aider les PME canadiennes à accroître leur productivité, a été mis au point vers la fin de l'exercice et nous nous attendons à voir notre carnet de commandes dans cette catégorie grimper durant l'exercice 2005. En réponse aux demandes des clients, des travaux ont également été entrepris afin de développer et de mettre à l'essai une nouvelle méthodologie de gestion des ressources humaines à l'usage des propriétaires d'entreprise.

Revenus de consultation par catégorie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

1	Croissance	76 %
2	Qualité	21 %
3	Exportation	1 %
4	Affaires électroniques	1 %
5	Autres	1 %

Revenus par type d'activité – Croissance

pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

1	Crédits d'impôt à l'investissement pour la RS&DE	28 %
2	Efficacité opérationnelle	19 %
3	Planification opérationnelle	17 %
4	Diagnostic	5 %
5	Ressources humaines	5 %
6	Marketing	3 %
7	Autres	23 %

Le marché de l'investissement demeure aux prises avec des lacunes qui nuisent à l'émergence d'entreprises innovatrices au pays. Ces lacunes sont les suivantes :

- Lacunes sur le plan des premières étapes – les investissements dans des entreprises qui sont aux premières étapes de leur développement ne constituent pas une priorité pour les investisseurs.
- Lacunes monétaires – si l'on veut que le Canada atteigne son objectif de se hisser parmi les trois premiers pays du monde au chapitre du financement par capital de risque, il faut augmenter l'investissement en capital de risque par habitant.
- Lacunes institutionnelles – les investisseurs institutionnels canadiens sont loin de jouer un rôle aussi actif que leurs homologues des États-Unis.

Le secteur du capital de risque de la BDC a été structuré de manière à combler ces lacunes en matière d'investissement. Son organisation interne est la suivante :

- Un groupe Prédémarrages en technologie ;
- Quatre groupes internes spécialisés, pour combler les lacunes sur le plan des premières étapes :
  - Sciences de la vie
  - Technologies de l'information
  - Télécommunications
  - Technologies de pointe
- Un groupe Fonds d'investissement, pour soutenir les directeurs de fonds privés de capital de risque et pour aider à accroître les investissements institutionnels.

Le marché canadien des placements de capital de risque a encaissé un énorme recul ces trois dernières années. Néanmoins, conformément au mandat de la BDC, les activités de placement se sont maintenues durant l'exercice 2004. La BDC est restée fidèle à son engagement à fournir du financement aux entreprises en quête de capital de risque. En tenant compte des autorisations de 22 millions de dollars au titre des fonds de capital de risque, les placements autorisés au cours de l'exercice 2004 ont totalisé 109 millions de dollars, soit 16 millions de dollars – ou 17 % – de plus qu'à l'exercice précédent.

La BDC détient généralement une modeste participation (de 5 % à 15 %) dans les entreprises qu'elle finance au moyen de capital de risque et occupe la plupart du temps un siège à leur conseil d'administration.

Activités de capital de risque

pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de $)

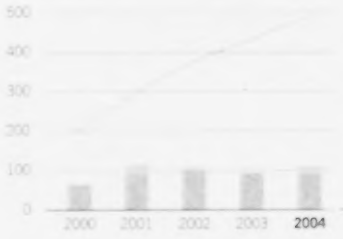

	2000	2001	2002	2003	2004
Placements directs autorisés	63	84	88	93	**87**
Fonds de capital de risque autorisés	0	30	8	0	**22**
Total autorisé	63	114	106	93	**109**
Engagement total au 31 mars	195	296	374	430	**491**

La BDC joue un rôle très important comme investisseur en capital de risque dans des entreprises de technologie aux premières étapes de leur développement. Au cours de l'exercice 2004, 77 % des placements directs en capital de risque autorisés par la BDC ont bénéficié à des entreprises en prédémarrage, en démarrage ou en développement.

Nombre de placements de capital de risque autorisés – Répartition par stade de développement

pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

1	Démarrage/ prédémarrage	60 %
2	Développement	17 %
3	Expansion	14 %
4	Redressement	6 %
5	Fonds de capital de risque	3 %

Engagement de capital de risque – Répartition par secteur d'activité

au 31 mars 2004 (en millions de $)

1	Biotechnologie/médecine/santé	114
2	Électronique	95
3	Communication et industries connexes à l'informatique	163
4	Secteur industriel	18
5	Énergie	7
6	Autres secteurs	4
7	Fonds de capital de risque	90

ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS

L'opinion de ses employés sur des questions qui influent sur leur engagement constitue l'une des informations les plus précieuses pour la direction. Durant l'exercice 2004, les opinions furent recueillies au moyen de quatre processus structurés distincts : le Sondage annuel sur la mobilisation des employés, les groupes de discussion portant sur la diversité, les entrevues de cessation d'emploi des employés et une analyse culturelle conçue pour déterminer les valeurs fondamentales actuelles de la BDC.

Au cours de l'exercice 2004, la BDC a organisé le deuxième Forum du président sur le leadership. Le forum a permis à 10 leaders de participer à un programme expérimental de développement du leadership. Cette année, les participants auront pour objectif de trouver des moyens d'améliorer l'efficacité avec laquelle la BDC soutient la croissance des entreprises au Canada et le leadership des entrepreneurs. Le programme des Prix d'excellence du président, visant à souligner le dévouement des employés qui contribuent de façon exceptionnelle à la réussite de la BDC, s'est poursuivi pour une deuxième année.

Les résultats du Sondage annuel sur la mobilisation des employés dénotent une amélioration du taux d'engagement, qui est passé de 76 % en 2003 à 77 % et a surpassé l'objectif de rendement de 76 % qui avait été fixé pour l'exercice 2004. Malgré les incertitudes et les dérangements qui se sont fait sentir dans le milieu de travail au cours de l'exercice, les employés de la BDC demeurent fermement résolus à soutenir la raison d'être de l'institution : exceller dans le marché canadien des affaires.

La BDC a mis sur pied, au cours de l'exercice écoulé, un Comité d'action sur la diversité constitué d'employés des quatre coins du pays. La BDC veut faire découvrir à ses employés le nouveau visage de la société canadienne et leur faire prendre conscience de l'immense richesse que ce mélange de races, de cultures et de religions confère au Canada. Elle tient aussi à montrer comment, en tant qu'institution, elle peut aider ces groupes très diversifiés d'entrepreneurs et d'employés à prospérer.

Une analyse culturelle a été réalisée auprès de 400 employés de la BDC. Les résultats ont constitué le fondement de la priorité numéro un de la direction pour l'exercice 2005 : réaffirmer les valeurs fondamentales de la BDC par l'intermédiaire d'un processus de consultation réunissant les employés et les dirigeants. La direction entend s'appuyer sur ce processus pour réaffirmer les cinq principales valeurs fondamentales de la BDC et ajuster les pratiques des Ressources humaines en conséquence.

Le système de gestion de carrière, créé par la BDC pour encourager l'auto-évaluation, l'apprentissage et le cheminement professionnel et, par la même occasion, développer le talent de ses employés et les fidéliser, est entré dans sa deuxième année. Ce système permet aux employés de prendre fermement en main leur avancement et leur développement professionnels et fournit de précieux renseignements aux fins du processus de planification de la relève.

Au cours de l'exercice 2004, la BDC a consacré approximativement 5 millions de dollars à la formation, soit environ 2 % de ses dépenses totales, ce qui représente une proportion équivalente à celle des exercices précédents. La formation des employés est cruciale pour donner à la BDC les moyens de relever les défis que pose aujourd'hui l'évolution rapide du monde des affaires.

Pour offrir une valeur ajoutée aux entrepreneurs canadiens, la BDC doit compter dans ses rangs des candidats de haut calibre. Afin de conserver ses employés, elle offre un milieu de travail stimulant et enrichissant. L'année record qu'ont connue les autorisations de prêt (2,1 milliards de dollars), la hausse de 10 % des revenus de consultation et les excellentes occasions d'investissement afin de favoriser la commercialisation de nouvelles technologies, saisies par le secteur du Capital de risque montrent avec quelle ardeur les employés répondent à l'appel.

Niveau d'engagement des employés

pour les exercices terminés le 31 mars (pourcentage)

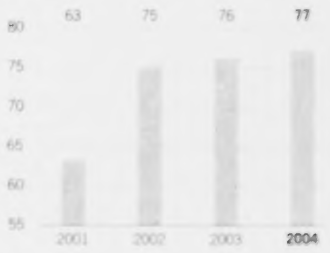

ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

SECTEUR DES PRÊTS

Le principal actif de la BDC est le portefeuille de prêts, qui a généré un revenu d'intérêts et d'autres revenus provenant des frais d'administration. Ce revenu totalisait 573,4 millions de dollars durant l'exercice 2004 comparativement à 520,8 millions de dollars pour l'exercice 2003, alors que les intérêts sur l'encaisse et les placements à court terme se sont chiffrés à 27,2 millions de dollars comparativement à 24,7 millions de dollars pour l'exercice 2003. Le revenu d'intérêts total est réduit par les frais d'intérêts de 189,9 millions de dollars (176,6 millions de dollars en 2003) sur les emprunts de la Banque. Le revenu net d'intérêts et les autres revenus s'élèvent par conséquent à 410,7 millions de dollars pour l'exercice 2004 (avant provision pour créances irrécouvrables), résultat qui dépasse de 11 % celui de l'exercice précédent et concorde avec l'accroissement du portefeuille de prêts.

Le portefeuille de prêts, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables, est passé de 6,3 milliards de dollars au 31 mars 2003 à 7,0 milliards de dollars au 31 mars 2004, y compris la participation de 50 % de la BDC en vertu du partenariat BDC-CDP. La croissance du portefeuille est soutenue par les déboursements des nouveaux prêts, déduction faite des remboursements de capital et de l'augmentation de la provision cumulée pour créances irrécouvrables.

Revenu net d'intérêts et autres revenus provenant des Prêts

pour les exercices terminés le 31 mars

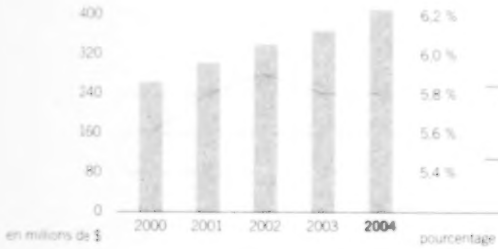

	2000	2001	2002	2003	**2004**
Revenu net d'intérêts et autres revenus (montant)	263	302	341	369	**411**
En pourcentage du portefeuille de prêts moyen	5,6	5,8	5,9	5,8	**5,8**

Les prêts consentis aux clients peuvent, au choix, porter intérêt à taux flottant ou à taux fixe. Les taux fixes cadrent avec les taux pratiqués sur le marché au moment de l'engagement. Les taux d'intérêt imputés aux prêts individuels des clients correspondent au coût des fonds pour la BDC majoré d'un facteur de risque. Au 31 mars 2004, le portefeuille de prêts rentables comprenait 5,5 milliards de dollars de prêts qui ont généré des revenus d'intérêts à un taux flottant moyen de 6,7 % (7,5 % en mars 2003) et 1,6 milliard de dollars de prêts qui ont produit des revenus d'intérêts à un taux fixe moyen de 8,2 % (8,7 % en mars 2003). À l'instar de l'exercice précédent, un nombre accru de clients ont opté pour un régime à taux flottant afin de profiter de taux courants plus bas.

Les prêts en cours de 7,5 milliards de dollars sont financés essentiellement au moyen d'emprunts contractés sur le marché libre, en prenant soin d'apparier étroitement les durées et les échéances des emprunts à celles des activités de prêt.

Portefeuille de prêts rentables

au 31 mars (en millions de $)

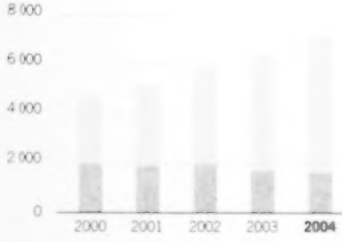

	2000	2001	2002	2003	**2004**
Portefeuille de prêts à taux fixe	1 931	1 857	1 949	1 658	**1 585**
Portefeuille de prêts à taux flottant	2 737	3 283	3 854	4 783	**5 560**
Portefeuille de prêts rentables total	4 668	5 140	5 803	6 441	**7 145**

Le revenu net d'intérêts et les autres revenus doivent être suffisants pour couvrir la provision pour pertes sur prêts, de même que les frais d'exploitation et d'administration, tout en générant un bénéfice net suffisamment élevé pour accroître le capital au moyen des bénéfices non répartis et soutenir les activités de prêt futures de la BDC.

Provision cumulée et provision pour créances irrécouvrables

Conformément à sa mission, qui consiste à soutenir les PME, la BDC fournit du financement aux entreprises en prédémarrage, aux premiers stades de développement et en croissance, ce qui implique un risque plus élevé. Par conséquent, la probabilité de défaut de paiement pour cette catégorie de prêts est plus grande. C'est pourquoi la BDC maintient la provision cumulée pour créances irrécouvrables à un niveau prudent pour tenir compte de ses résultats historiques à long terme au titre des pertes sur prêts, qui sont de l'ordre de 6 % à 7 %. La provision cumulée de 488 millions de dollars au 31 mars 2004 était supérieure de 55 millions de dollars à celle de l'an dernier et représentait 6,5 % du portefeuille, contre 6,4 % un an plus tôt.

Provision cumulée pour créances irrécouvrables

au 31 mars (pourcentage)

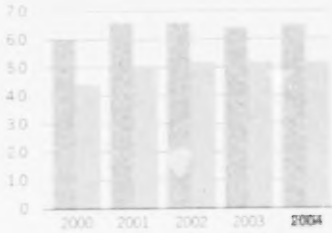

	2000	2001	2002	2003	2004
Provision cumulée totale en % du portefeuille de prêts en cours total	6,0	6,6	6,6	6,4	6,5
Provision générale en % du portefeuille de prêts en cours rentables	4,4	5,1	5,2	5,2	5,2

La provision cumulée pour créances irrécouvrables comprend une provision spécifique de 115 millions de dollars qui couvre le risque net associé aux prêts douteux identifiés et une provision générale de 373 millions de dollars qui sert pour sa part à couvrir le risque associé aux prêts rentables qui composaient le portefeuille au 31 mars 2004. La provision générale représente 5,2 % du portefeuille de prêts rentables de 7,1 milliards de dollars et correspond au ratio enregistré à la même période l'an dernier.

Les radiations de prêts sont imputées à la provision spécifique. Au cours de l'exercice 2004, les prêts radiés se sont chiffrés à 65 millions de dollars, comparativement à 74 millions de dollars en 2003.

La provision cumulée totale, après déduction des radiations, correspond au résultat cumulatif de la provision annuelle pour créances irrécouvrables, laquelle est imputée aux résultats d'exploitation. Au cours de l'exercice 2004, les provisions imputées au revenu et créditées à la provision cumulée se sont établies à 118 millions de dollars contre 98 millions de dollars en 2003. Cette provision pour créances irrécouvrables de 118 millions de dollars représente 1,7 % du portefeuille de prêts en cours moyen.

Provision pour créances irrécouvrables

pour les exercices terminés le 31 mars

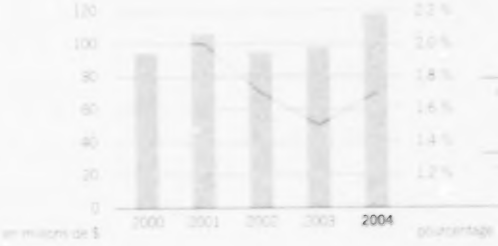

	2000	2001	2002	2003	2004
Provision pour créances irrécouvrables (montant)	94	106	95	98	118
En pourcentage du portefeuille de prêts moyen	2,0	2,0	1,7	1,6	1,7

Frais d'exploitation et d'administration

Les frais d'exploitation et d'administration du secteur des Prêts, qui se sont chiffrés à 200 millions de dollars, ont dépassé de 24 millions de dollars ceux de l'exercice 2003 – qui s'établissaient à 176 millions de dollars – en raison de la hausse de 11 millions de dollars du coût des régimes de retraite de la BDC, de l'augmentation des niveaux de dotation en personnel et des investissements continus dans les technologies de l'information. Comme pour les exercices précédents, les salaires et avantages sociaux représentent plus de la moitié des frais d'exploitation et d'administration.

La charge de la BDC au titre des régimes de retraite à prestations déterminées est établie par calcul actuariel et fortement influencée par les hypothèses actuarielles – taux d'actualisation appliqué aux obligations futures découlant des régimes de retraite, taux de rendement prévu des actifs des régimes, taux d'inflation et autres facteurs. Les taux d'intérêt en vigueur et les rendements courants des placements ont eu un lourd impact sur le coût pour tous les répondants de ce genre de régimes. La BDC a enregistré pour l'exercice 2004 une charge de retraite attribuable au secteur des Prêts de 6,1 millions de dollars, comparativement à un crédit au titre des régimes de retraite de 5,2 millions de dollars pour l'exercice 2003. La BDC offre en outre des régimes supplémentaires de retraite à ses employés. Il s'agit de régimes sans capitalisation, et la charge afférente de 2,9 millions de dollars a été portée en réduction des profits pour l'exercice 2004.

Les dépenses liées à la fonction information et technologie de la BDC (y compris les traitements et avantages sociaux, l'équipement et les autres coûts) se sont élevées à 22 millions de dollars, ce qui démontre l'engagement de la BDC à investir de façon constante dans le matériel et les logiciels informatiques.

Secteur des Prêts – Charge de retraite

pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de dollars)

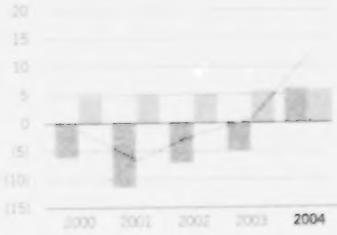

	2000	2001	2002	2003	2004
Charge au titre des régimes de retraite	(6,1)	(11,4)	(7,2)	(5,2)	6,1
Prestations aux retraités	4,8	4,8	5,1	5,7	5,8
Charge totale liée aux avantages sociaux futurs des employés	(1,3)	(6,6)	(2,1)	0,5	11,9

Charge de retraite totale de la BDC

pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de dollars)

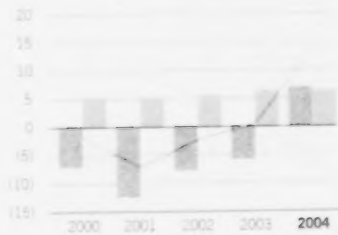

	2000	2001	2002	2003	2004
Charge au titre des régimes de retraite	(7,1)	(12,5)	(7,8)	(5,8)	7,0
Prestations aux retraités	5,4	5,3	5,6	6,4	6,4
Charge totale liée aux avantages sociaux futurs des employés	(1,7)	(7,2)	(2,2)	0,6	13,4

Les frais de locaux et d'équipement liés aux activités de prêt se sont élevés à 27 millions de dollars, y compris les frais de location de plus de 80 établissements de la BDC à l'échelle du Canada. Un investissement de cet ordre reflète l'engagement de la BDC à assurer une présence canadienne et témoigne de la décentralisation de son processus décisionnel qui a rapproché la BDC de ses clients.

Au cours de l'exercice 2004, la BDC a agrandi ses bureaux à St. John's, Moncton, Halton, Langley, Longueuil et Saint-Laurent. Elle a par ailleurs installé temporairement sa nouvelle succursale de Chaudière-Appalaches dans la Ville de Québec. Celle-ci emménagera pour de bon dans ses nouveaux locaux, situés sur la Rive-Sud de Québec, dans le courant de l'exercice 2005. Ces ajouts permettront à la BDC de mieux servir sa clientèle de plus en plus nombreuse. La BDC prévoit en outre recruter du personnel pour répondre à la demande qui devrait s'accroître au cours des années à venir.

Les autres frais, qui totalisent 57 millions de dollars, comprennent les frais de formation du personnel, les frais de publicité, les frais de marketing et les frais de bureau divers. Ces frais font l'objet d'une surveillance étroite. En dépit d'une hausse de 11 millions de dollars du coût des régimes de retraite, le ratio de productivité a affiché un excellent 49 %. Cette mesure importante compare les frais d'exploitation au revenu net d'intérêts et aux autres revenus, et un ratio moins élevé dénote une plus grande productivité. Parallèlement, le taux de satisfaction de la clientèle de la BDC est demeuré à 91 % durant l'exercice 2004, signe que la productivité des employés est également très bonne.

Secteur des Prêts – Ratio de productivité

pour les exercices terminés le 31 mars (pourcentage)

En date de décembre 2003, le Régime de retraite agréé (RRA) de la BDC était entièrement capitalisé et continuait d'afficher un excédent de *capitalisation* actuariel dépassant les niveaux réglementaires. Par conséquent, la BDC et les employés bénéficient d'un congé de cotisation depuis 1994 et 1997 respectivement. Il est possible, toutefois, que les cotisations soient rétablies dans l'avenir. Au cours de l'année civile 2003, le surplus *comptable* du RRA a augmenté de 42 millions de dollars à 43 millions de dollars en raison du rendement positif généré cette année-là par les actifs de la caisse de retraite.

Les régimes supplémentaires de retraite sont en grande partie non capitalisés, et le déficit actuariel de ces régimes aux fins de la comptabilité se chiffrait à 33 millions de dollars en décembre 2003. Le déficit actuariel des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (principalement l'assurance-maladie) était de 85 millions de dollars et le coût annuel de ces régimes, qui s'est élevé à 8,7 millions de dollars, a été imputé au poste « Traitements et avantages sociaux ».

Les dernières projections actuarielles indiquent que le coût du RRA baissera durant l'exercice 2005 étant donné que les gains réalisés sur les actifs de la caisse de retraite au cours de l'exercice écoulé atténueront l'effet des pertes subies aux exercices antérieurs. On s'attend à ce que le coût des obligations au titre des prestations aux retraités augmente durant l'exercice 2005 en raison des coûts plus élevés des soins de santé et de l'incidence, sur les projections actuarielles de ces obligations, de taux d'intérêt plus bas.

SECTEUR DE LA CONSULTATION

Au cours de l'exercice 2004, la BDC a modifié sa façon de fournir ses services de consultation en les intégrant à ses Services financiers. En plus de fournir du financement, les directeurs de comptes examinent les besoins de chacun de leurs clients afin de vérifier s'ils requièrent des services de consultation. Si oui et afin de procurer de la valeur ajoutée au client, les directeurs de comptes font appel aux services de directeurs, Consultation. De la même manière, ceux-ci sont en mesure de déterminer si leurs clients ont besoin de financement.

Ce changement s'est traduit par une hausse de 10 % au chapitre des revenus de consultation, qui sont passés de 18,2 millions de dollars en 2003 à 20,0 millions de dollars en 2004. L'accroissement de la productivité a donné lieu à une diminution des dépenses et a permis de maintenir la perte d'exploitation à 3,1 millions de dollars malgré une hausse du coût des pensions de 0,9 million de dollars. La rentabilité du secteur de la Consultation, compte non tenu de l'augmentation du coût des pensions, s'est accrue près de 30 %.

Revenus de consultation

pour les exercices terminés le 31 mars (en millions)

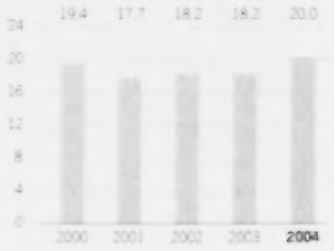

Au cours de l'exercice 2004, les services de consultation de la BDC ont été dispensés par un effectif d'environ 95 employés, épaulés par un réseau national de quelque 400 consultants indépendants, qui ont contribué à plus de 3 000 projets.

CAPITAL DE RISQUE

Le secteur du capital de risque de la BDC a été créé il y a plus de 20 ans et a toujours compté parmi les meilleurs investisseurs en capital de risque au Canada.

En comparaison de l'exercice 2003, les résultats d'exploitation du secteur du Capital de risque se sont améliorés en 2004 grâce à une conjoncture plus favorable du marché et à un certain nombre de dessaisissements fructueux. Il en est résulté des gains nets réalisés sur les placements de 12,7 millions de dollars, contre 3,7 millions de dollars pour l'exercice 2003. De même, les réductions de la valeur comptable des placements ayant subi une moins-value permanente se sont chiffrées à 37 millions de dollars en 2004, soit moins que les 50 millions de dollars imputés en 2003, nonobstant un accroissement du portefeuille. La perte essuyée au titre des activités de capital de risque a donc été de 30,3 millions de dollars, comparativement à 59,5 millions de dollars pour l'exercice 2003.

Les résultats du secteur du Capital de risque sont soumis à la volatilité du marché, comme l'illustre le graphique ci-dessous. Lors des périodes boursières fortes, la BDC a réalisé des gains sur ses placements de capital de risque. À la suite de la détérioration du marché boursier, elle n'en a pas moins continué d'accorder du capital de risque malgré l'amenuisement des revenus de placement. Au cours des exercices 2000 et 2001, la BDC a dégagé des bénéfices respectifs de 80 millions de dollars et de 56 millions de dollars à l'égard de ses activités de capital de risque, mais la conjoncture des trois dernières années a été moins reluisante. Les conditions aidant, la BDC anticipe durant l'exercice 2005 un rétablissement du marché qui devrait ramener les résultats du secteur du Capital de risque au point d'équilibre.

Activités de capital de risque

pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de $)

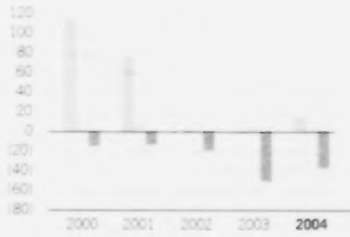

	2000	2001	2002	2003	2004
Gains (pertes) nets réalisés sur les placements	112,7	75,8	1,7	(1,9)	**14,9**
Autres revenus	1,6	8,4	7,0	4,0	**2,7**
Réduction de la valeur comptable des placements	(14,7)	(13,3)	(18,9)	(50,0)	**(36,8)**
Bénéfice net (perte nette) de placements	80,0	56,2	(21,0)	(59,5)	**(30,3)**

Durant l'exercice 2004, les activités de capital de risque se sont poursuivies à un rythme soutenu – 68 placements directs totalisant 87 millions de dollars ont en effet été autorisés au cours de cette période. La moitié de ces placements, soit 44 millions de dollars, constituaient des investissements initiaux. De plus, 22 millions de dollars de placements au titre des fonds de capital de risque ont été autorisés au cours de l'exercice 2004, ce qui porte le total des placements de capital de risque autorisés à 109 millions de dollars, soit 16 millions de dollars de plus qu'à l'exercice précédent. Ces placements ont fait grimper le portefeuille de placements net de 302 millions de dollars au 31 mars 2003 à 346 millions de dollars un an plus tard et ont porté sa juste valeur marchande à 366 millions de dollars environ. Ces actifs sont comptabilisés au coût, déduction faite des réductions de la valeur comptable imputables à une moins-value permanente, et on s'attend à ce que la juste valeur marchande des placements de capital de risque fluctue à l'avenir suivant la conjoncture du marché et le risque inhérent lié au portefeuille.

Capital de risque – Total des placements en cours

au 31 mars (en millions de $)

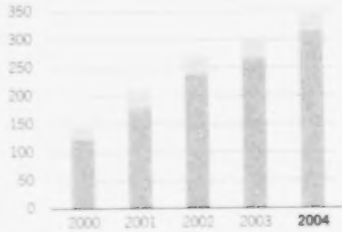

	2000	2001	2002	2003	2004
Placements directs	123	178	237	266	314
Fonds de capital de risque	22	28	34	37	32
Placements totaux	145	206	271	302	346

Évaluation des activités de capital de risque – Placements totaux

au 31 mars (en millions de $)

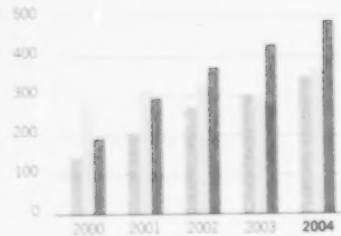

	2000	2001	2002	2003	2004
Valeur comptable	145	206	271	302	346
Juste valeur marchande	281	314	327	288	366
Engagement	195	296	374	430	491

La BDC a également investi dans des fonds de capital de risque spécialisés, dans lesquels elle a engagé 60 millions de dollars, dont 20 millions de dollars ont été déboursés à ce jour.

Le secteur du Capital de risque utilise le taux de rendement interne (TRI) de l'industrie pour évaluer la performance de son portefeuille de placements. Le TRI correspond au taux auquel la valeur actualisée des flux de trésorerie égale le coût du placement initial. Une partie de cette mesure dépend d'une estimation de la juste valeur marchande courante des actifs.

À l'image de la conjoncture qui a prévalu au cours des dernières années, le TRI sur 10 ans des placements directs s'est chiffré à 15,9 % pour l'exercice 2004, comparativement à 19,2 % en 2003. Le TRI du portefeuille global, qui comprend les fonds de prédémarrage et les fonds spécialisés, a régressé de 16,3 % pour l'exercice 2003 à 13,1 % pour l'exercice 2004, mettant en évidence à la fois l'accroissement de nos actifs et le lent rétablissement de l'industrie du capital de risque.

Taux de rendement interne sur 10 ans des placements de capital de risque

pour les exercices terminés le 31 mars (pourcentage)

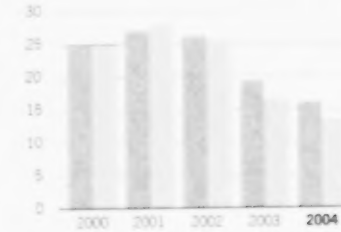

	2000	2001	2002	2003	2004
Placements directs	24,8	26,9	26,1	19,2	15,9
Placements totaux	24,9	27,9	25,6	16,3	13,1

BILAN

Le total de l'actif a fait un bond de 7,8 milliards de dollars à 8,8 milliards de dollars, en grande partie grâce à l'augmentation respective de 689 millions de dollars et de 44 millions de dollars du portefeuille de prêts net et du portefeuille de placements net.

La BDC exerce ses activités conformément aux paramètres de liquidité établis afin de s'assurer d'avoir suffisamment de fonds disponibles pour combler les besoins de sa clientèle, tout en adoptant une approche équilibrée à l'égard des exigences du marché monétaire. À la clôture de l'exercice, l'encaisse, les placements à court terme et les valeurs mobilières totalisaient 865 millions de dollars, comparativement à 794 millions de dollars au 31 mars 2003.

Les portefeuilles et les liquidités, qui constituent les principaux actifs de la BDC, ont atteint au total 8,2 milliards de dollars et sont financés au moyen d'emprunts totalisant 7,2 milliards de dollars et d'un montant de 1,2 milliard de dollars représentant l'avoir de l'actionnaire. Les emprunts ont augmenté de 1,0 milliard de dollars pour financer la croissance de 0,7 milliard de dollars du portefeuille net, une augmentation de 71 millions de dollars de l'encaisse et des valeurs mobilières et l'accroissement de 201 millions de dollars des gains non réalisés et des sommes à recevoir sur les instruments dérivés (présentés dans la note « Autres éléments d'actif »).

Total des prêts en cours par rapport aux emprunts

au 31 mars (en millions de $)

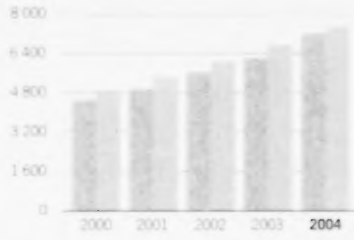

	2000	2001	2002	2003	2004
Emprunts	4 483	4 949	5 597	6 174	7 181
Prêts	4 903	5 412	6 071	6 715	7 465

Les immobilisations, qui totalisent 41 millions de dollars, sont constituées du mobilier, des améliorations locatives et des investissements dans les technologies de l'information qui ont été capitalisés, après amortissement.

Les autres éléments d'actif de 580 millions de dollars comprennent les gains non réalisés et les sommes à recevoir de 504 millions de dollars sur les instruments financiers dérivés. Ils sont compensés par des pertes non réalisées de 102 millions de dollars et des intérêts courus sur emprunts de 101 millions de dollars.

À la clôture de l'exercice, le total de l'avoir de l'actionnaire s'établissait à 1 218 millions de dollars et comprenait une hausse de 48 millions de dollars des bénéfices non répartis après déduction des dividendes. Ce capital permettra à la BDC d'accroître son soutien à la petite entreprise en réponse à ses besoins grandissants. Au cours de l'exercice 2003, la BDC a adopté une nouvelle politique concernant le dividende sur ses actions ordinaires. Ce dividende est calculé au moyen d'une formule qui tient compte de la performance financière de la BDC et s'applique uniquement aux « nouvelles » actions ordinaires émises après l'exercice 2002. Pour le huitième exercice de suite, la BDC a déclaré un dividende payable au gouvernement du Canada. Pour l'exercice 2004, ce dividende s'est élevé au total à 10,7 millions de dollars – 0,4 million de dollars sur les actions ordinaires, selon le rendement pour l'exercice 2003, et 10,3 millions de dollars sur les actions privilégiées –, ce qui porte le total cumulatif des dividendes versés par la BDC depuis l'exercice 1997 à 77,7 millions de dollars.

De plus, compte tenu des résultats de la BDC pour l'exercice 2004, des dividendes ordinaires de 3,3 millions de dollars seront déclarés et versés à l'exercice 2005.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2004, la BDC a exercé ses activités dans le respect des limites prescrites par la *Loi sur la Banque de développement du Canada*. À la clôture de l'exercice, le ratio d'endettement était de 5,9:1, ce qui est bien en deçà du plafond de 12:1 prévu par la Loi.

Rendement du capital-actions ordinaire

Le rendement du capital-actions ordinaire a pratiquement doublé, passant de 2,7 % en 2003 à 5,1 % pour l'exercice 2004, en conséquence de la vigueur des activités de prêt et de la légère remontée des activités de capital de risque. Pris séparément, le rendement du capital-actions des Prêts et des services de consultation s'est établi à 14,1 % pour l'exercice 2004 contre 16,5 % pour l'exercice 2003.

Rendement du capital-actions ordinaire

pour les exercices terminés le 31 mars (pourcentage)

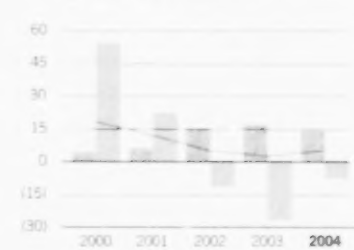

	2000	2001	2002	2003	2004
Prêts et services de consultation	3,7	5,5	15,1	16,5	14,1
Capital de risque	54,1	25,2	(11,6)	(27,0)	(8,1)
Total – BDC	18,7	12,6	5,7	2,7	5,1

COMMENTAIRES RELATIFS AU PLAN D'ENTREPRISE

Activités de prêt – Comparaison par rapport au Plan d'entreprise de 2004

Les autorisations de prêt, qui ont atteint 2,083 milliards de dollars, étaient essentiellement conformes au Plan d'entreprise. Suite aux niveaux d'autorisations élevés des dernières années, le portefeuille s'est établi à 7,5 milliards de dollars, ce qui concorde également avec le Plan d'entreprise. Les prévisions contenues dans le Plan d'entreprise ont été atteintes indépendamment des retombées négatives du SRAS, de l'ouragan Juan, de l'ESB et des feux de forêt dans l'Ouest canadien. Les objectifs opérationnels de la BDC ont pu être atteints en grande partie grâce à une autre solide performance au Québec, où les autorisations de prêt ont bondi de 20 % durant l'exercice 2004.

À l'image de la performance favorable du portefeuille de prêts au cours de l'exercice 2004, les provisions pour pertes sur prêts ont été légèrement inférieures à ce que prévoyait le Plan d'entreprise et se sont situées à 118 millions de dollars. La marge nette générée par le portefeuille de prêts pour l'exercice 2004 correspondait par conséquent aux prévisions du Plan d'entreprise. La BDC a continué de se montrer prudente dans l'établissement des provisions pour pertes. Le ratio de la provision générale a été maintenu au niveau prévu dans le Plan d'entreprise, alors que la provision spécifique – influencée par les prêts douteux – a légèrement augmenté.

Soumis à un contrôle serré, les frais d'exploitation et d'administration se sont établis à 200 millions de dollars, conformément au Plan d'entreprise, et dénotent une productivité soutenue des employés, des contrôles internes judicieux et des processus budgétaires efficaces.

Faisant écho à la performance favorable de tous les facteurs qui précèdent, le bénéfice net provenant des activités de prêt s'est chiffré à 93 millions de dollars pour l'exercice, surpassant ainsi l'objectif de 90 millions de dollars contenu dans le Plan d'entreprise.

Perspectives du Plan d'entreprise de l'exercice 2005

La BDC s'attend à une croissance continue au cours de l'exercice 2005, aussi bien en ce qui concerne la taille du portefeuille que la rentabilité – les autorisations de prêt devraient se chiffrer à 2,3 milliards de dollars et porter le portefeuille à 8,4 milliards de dollars, tandis que l'accroissement du risque nécessitera probablement des provisions pour pertes de 140 millions de dollars, comparativement à 118 millions de dollars pour l'exercice 2004. La BDC prévoit que l'effectif devra être renforcé pour répondre à l'intensification de la demande. On prévoit que les frais d'exploitation passeront à 210 millions de dollars. À moins de changements majeurs dans la situation économique au Canada, le bénéfice devrait augmenter pour atteindre 105 millions de dollars au cours de l'exercice 2005.

Capital de risque – Comparaison par rapport au Plan d'entreprise de 2004

Durant l'exercice 2004, le rendement des marchés publics a renoué avec la croissance ce qui a eu une incidence favorable sur les dessaisissements – le revenu de placements ayant atteint 18 millions de dollars, soit 12 millions de dollars de plus que le montant prévu dans le Plan d'entreprise. Cette augmentation a été compensée par la somme de 37 millions de dollars inscrite au titre de la réduction de la valeur comptable des placements, qui dépasse de 11 millions de dollars les prévisions du Plan d'entreprise. Les activités de placement ont maintenu une cadence régulière durant l'exercice et la BDC a autorisé au total des placements de 109 millions de dollars, qui sont en deçà de l'objectif de 122 millions de dollars contenu dans le Plan d'entreprise. Cet écart défavorable de 13 millions de dollars au chapitre des autorisations est attribuable en grande partie au niveau plus faible que prévu des placements directs. Les frais d'exploitation ont été inférieurs de 3 millions de dollars à ce que prévoyait le Plan d'entreprise et se sont établis à 11 millions de dollars, et la perte nette de 30 millions de dollars a été inférieure de 4 millions de dollars aux prévisions du Plan d'entreprise.

Perspectives du Plan d'entreprise de l'exercice 2005

Le Plan d'entreprise prévoit que la conjoncture continuera de s'améliorer et que le rendement financier du secteur du Capital de risque prendra graduellement du mieux au cours de l'exercice 2005, avec des autorisations de placements directs totalisant 102 millions de dollars, des revenus de 30 millions de dollars, des réductions de la valeur comptable des placements qui pourraient atteindre 20 millions de dollars et une perte nette de 5 millions de dollars. On compte que le portefeuille de capital de risque augmentera pour atteindre quelque 440 millions de dollars à la fin de l'exercice 2005.

Dans le budget qu'il a déposé en mars 2004, le gouvernement du Canada a annoncé son intention d'investir 250 millions de dollars dans le capital-actions ordinaire de la BDC. Ces fonds seront affectés de la manière suivante :

- 100 millions de dollars seront investis dans des entreprises à l'étape de la conception ou du prédémarrage dans le but de développer des technologies embryonnaires ;
- 50 millions de dollars seront investis directement dans des entreprises innovatrices en démarrage ou aux premières étapes de leur développement afin d'appuyer davantage la commercialisation de technologies habilitantes ;
- 100 millions de dollars serviront à appuyer la création de fonds de capital de risque spécialisés qui mobiliseront des investissements de capital de risque privés supplémentaires dans les technologies de pointe.

Au cours des années qui viennent, la BDC investira ces capitaux de manière à combler les lacunes qui existent sur le marché canadien du capital de risque.

Il faudra probablement compter de cinq à sept ans – soit la durée habituelle du cycle des investissements en capital de risque – avant que ces placements ne donnent des rendements tangibles.

GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

Aperçu

De saines pratiques de gestion des risques sont élaborées afin d'aider la BDC à atteindre ses objectifs et à mettre en œuvre ses stratégies conformément à son mandat. La BDC dispose de processus bien établis pour l'évaluation et la gestion des risques liés à ses activités.
Les risques généraux sont regroupés en trois grandes catégories : le risque de crédit, le risque du marché et le risque opérationnel. Lorsqu'elle prend des décisions opérationnelles majeures, la BDC tient compte de l'ensemble des risques liés à ses activités. Par exemple, l'automne dernier, la direction et le conseil d'administration ont approuvé une stratégie appelée Tarification en fonction du risque, qui vise à assurer une tarification appropriée du risque tout en appuyant la croissance des activités de la BDC dans ses marchés cibles. L'analyse qui a orienté et soutenu l'élaboration de cette stratégie a été effectuée dans le contexte d'une vue d'ensemble des risques et d'une réunion de planification stratégique préliminaire à l'élaboration du Plan d'entreprise 2005-2009.

GESTION DES RISQUES – STRUCTURE ET ATTRIBUTIONS

Conseil d'administration

- Approuve les politiques relatives aux risques, le degré de risque souhaité et les stratégies connexes.
- S'assure que le cadre de gestion et de maîtrise des risques est efficace.
- Passe en revue le risque du portefeuille et les principaux risques de même que les plans de gestion connexes.
- S'assure de la suffisance du capital.

Équipe de la haute direction

- Établit le cadre de gestion et de maîtrise des risques.
- Détermine les risques, les évalue, les atténue, les mesure et en fait rapport.
- Recense les principaux risques et met en œuvre des plans d'action appropriés.
- Recommande des politiques et des stratégies de gestion des risques.
- Désigne les responsables des risques, définit leurs tâches et répartit les ressources.

Comité de gestion de l'actif et du passif

Supervise les activités de financement de la Trésorerie et assure la conformité aux politiques relatives aux risques, y compris l'appariement des actifs et des passifs.

Comité du crédit

Examine et autorise les prêts importants ou les recommande au Comité de crédit et d'investissement de la BDC.

Conseil de stratégie d'affaires

- Définit les marchés cibles et les lacunes du marché.
- Intègre la gestion des projets touchant la gestion du risque de crédit et l'exploitation.

Perspective du portefeuille

Examine les concentrations du portefeuille de prêts, la migration des risques et la qualité des prêts, et recommande les mesures appropriées.

Régie d'entreprise : Le conseil d'administration a récemment passé en revue ses pratiques en matière de régie d'entreprise, et celles-ci ont été jugées conformes aux meilleures pratiques.

L'équipe de la haute direction est responsable de l'ensemble des risques. Chaque année, l'identification des risques d'entreprise s'effectue à partir du processus d'élaboration des plans d'unité fonctionnels. Chaque unité est responsable de déterminer les risques propres à l'atteinte de ses objectifs et au bon fonctionnement de son unité. Ces risques sont ensuite consignés dans le plan de gestion intégrée des risques de la BDC, et la direction détermine les 10 risques les plus importants pour la BDC. Le conseil d'administration examine également les 10 principaux risques de la BDC et le plan d'action.

De plus, la direction informe régulièrement le conseil d'administration de l'émergence de risques auxquels la BDC est exposée par l'entremise d'un rapport sur le risque. Le groupe de Gestion intégrée du risque et du portefeuille, relevant directement de la vice-présidente exécutive, Gestion intégrée du risque et de la technologie, est responsable de coordonner ces activités. De plus, ce groupe se consacre à la gestion du portefeuille de prêts et élabore les positions de la BDC en matière d'actif et de passif, soutenant ainsi la gestion des risques auxquels sont exposés les principaux groupes opérationnels, à savoir les Prêts, le Capital de risque, la Gestion du risque de crédit et la Trésorerie entre autres.

Comité de gestion de l'actif et du passif : Le Comité de gestion de l'actif et du passif, qui réunit des membres de la haute direction de la fonction de gestion du risque de crédit de la BDC passent périodiquement en revue les politiques régissant le risque de crédit, le risque du marché et le risque de liquidité lié aux activités de la BDC. Les politiques du Comité sont approuvées par le conseil d'administration et permettent de s'assurer que les risques financiers sont gérés de façon responsable afin de protéger le capital de la BDC. Ces politiques sont conformes aux directives du ministère des Finances et aux meilleures pratiques de l'industrie en matière de gestion des risques financiers.

Les perspectives du portefeuille : Chaque trimestre, la haute direction participe à une rencontre sur les perspectives du portefeuille pour passer en revue les tendances relatives au portefeuille de prêts, les indicateurs de risque, la concentration des prêts, les études du portefeuille et les évaluations de la qualité des prêts. Les rapports examinés lors de cette rencontre et les décisions recommandées constituent le fondement des actions de la direction et de l'information transmise au conseil d'administration.

Conseil de stratégie d'affaires : Le Conseil de stratégie d'affaires de la BDC examine constamment les liens entre solutions d'affaires, degré de risque souhaité et outils d'évaluation des risques de crédit. Ces liens sont améliorés ou révisés, si nécessaire, dans le but de mieux répondre aux besoins des clients et aux objectifs de la BDC en matière de risque. Par conséquent, le Conseil de stratégie d'affaires joue un rôle d'intégration des risques du portefeuille de prêts.

L'équipe de vérification et d'inspection : L'équipe de vérification et d'inspection de la BDC effectue un examen des succursales et de leurs portefeuilles de prêts afin de déterminer les risques de crédit et d'évaluer la conformité aux politiques et procédures à l'appui des objectifs de la BDC. Soixante-dix pour cent des succursales ayant fait l'objet d'un examen ont obtenu la cote la plus élevée.

Gestion du capital : À titre de prêteur complémentaire, la BDC vise délibérément des risques de crédit plus élevés que ceux de la majorité des institutions financières du secteur privé. À ce titre, elle a besoin de bénéfices suffisants non seulement pour compenser ces risques et maintenir des capitaux permettant de couvrir les pertes prévues et imprévues, mais aussi pour augmenter son capital afin de pouvoir accroître son portefeuille en offrant du financement additionnel aux entrepreneurs. La philosophie qui sous-tend la gestion du capital de la BDC consiste à maximiser l'objectif de son actionnaire, qui est de soutenir des entreprises actives et en bonne santé financière tout en assurant son indépendance financière pendant toutes les phases des cycles économiques.

La BDC a élaboré un modèle de capital économique fondé sur sa propre expérience et sur les meilleures pratiques de l'industrie afin de mesurer et de surveiller la suffisance du capital. Ce modèle permet de mesurer le capital requis pour éponger les pertes prévues et imprévues liées au risque de crédit de même qu'au risque du marché et au risque opérationnel. La suffisance du capital est gérée de façon à garantir la conformité au ratio dettes-capitaux propres de 12:1 dicté par la *Loi sur la Banque de développement du Canada*. Les besoins en capitaux pour la croissance future sont examinés chaque année par la direction, le conseil d'administration et l'actionnaire au moment de l'élaboration du Plan d'entreprise, dans le contexte des objectifs de croissance et de tolérance au risque.

Pour assurer la suffisance de son capital, la BDC exerce également ses activités en respectant certains ratios d'endettement selon les diverses catégories de financement :

Activités de prêt commercial	10:1
Financement subordonné	4:1
Capital de risque	1:1

RISQUE DE CRÉDIT

Risque de crédit lié aux prêts : *Le risque de crédit lié aux prêts est le risque de perte financière en cas de défaut et de non-paiement à l'égard d'un prêt.*

En vertu de son mandat, la BDC est tenue d'accorder des prêts à un segment du marché national des prêts commerciaux qui présente des risques élevés. Étant donné que le portefeuille comprend un volume disproportionné de petits prêts, il n'est pas possible d'attribuer les cotes de crédit des agences de notation indépendantes. Par conséquent, les décisions en matière de crédit reposent sur l'évaluation du crédit de clients semblables d'après l'expérience de la BDC. Ces décisions d'affaires sont étayées par des politiques et des méthodes ainsi que par des outils d'évaluation du risque. Tous les prêts sont évalués à l'intérieur d'un cadre d'évaluation du risque étroitement lié à un outil de tarification des risques. La cote de risque constitue la base de l'analyse-rédaction et de la gestion de tous les prêts qui composent le portefeuille. Des rapports sont présentés régulièrement à la direction et au conseil d'administration. Les décisions en matière d'analyse-rédaction sont décentralisées en plus d'être soumises à une vérification et à un examen indépendants. Finalement, l'ensemble des gestionnaires et directeurs de comptes de la BDC ont reçu une formation sur l'évaluation globale du risque de crédit.

Risque lié à l'environnement : *Le risque lié à l'environnement est le risque de perte financière relié à un prêt présentant un problème environnemental imprévu ou mal géré.*

La BDC dispose d'un processus bien défini pour le recensement et l'évaluation des risques liés à l'environnement au moment de l'autorisation d'un prêt, de même que d'un processus de surveillance destiné à garantir que les risques potentiels liés à l'environnement demeurent suivis et gérés correctement pendant toute la durée du prêt.

Gestion du portefeuille de prêts

Un système de gestion du risque du portefeuille fournit à la BDC une information hebdomadaire sur cinq indicateurs de risque clés pour les nouveaux prêts et neuf indicateurs de rendement du portefeuille. Le système permet à la direction de déceler rapidement les tendances. Les indicateurs de risque sont répartis par industrie, secteur géographique, solution d'affaires, taille du prêt ou toute combinaison de ces facteurs. Des rapports d'exception permettent à la direction de mettre l'accent sur les mesures correctives requises. Cet outil est à l'avant-garde des meilleures pratiques de gestion des risques, ce qui permet à la BDC d'assumer un niveau de risque en fonction de sa mission.

Stratégies relatives au portefeuille

Le Conseil de stratégie d'affaires analyse les données et recommande des stratégies relatives au portefeuille. Composé de représentants de différents services de la BDC, dont l'Exploitation, le Marketing, la Gestion du risque du portefeuille et la Gestion du risque de crédit, il a accès à une vision équilibrée et intégrée des stratégies à la fois à l'égard du marché et du risque. Dans l'exercice de ses attributions, le Conseil appuie l'équipe de la haute direction et le conseil d'administration dans la définition des lacunes du marché et la mise en œuvre des stratégies relatives au portefeuille et au marché.

Prêts douteux

Un groupe spécial des Prêts gère les comptes douteux ou qui risquent de le devenir par suite d'une conjoncture difficile sur le marché. Malgré une augmentation importante du volume des prêts, les prêts douteux totalisaient 320 millions de dollars en mars 2004, comparativement à 280 millions de dollars un an plus tôt. La provision spécifique pour créances douteuses de 115 millions de dollars est jugée suffisante pour couvrir le risque de perte net relatif à ces prêts.

Au 31 mars 2004, une provision générale de 373 millions de dollars, représentant 5,2 % du portefeuille de prêts rentables, a été constituée. S'appuyant sur l'historique de ses pertes depuis 20 ans, la BDC juge cette provision suffisante pour couvrir les pertes du portefeuille de prêts rentables de 7,1 milliards de dollars.

Risque de concentration du portefeuille de prêts : *Le risque de concentration représente la possibilité que plusieurs prêts ou plusieurs emprunteurs d'un même segment fassent défaut en même temps.*

Au sein de l'économie canadienne, le portefeuille de prêts de la BDC est bien diversifié, tant sur le plan géographique que par secteur d'activité et stade de développement.

Placement des liquidités : *Le risque lié au placement des liquidités est encouru lorsque la qualité de l'institution émettrice se détériore pendant la période couverte par la transaction, entraînant ainsi une perte pour la BDC.*

La principale responsabilité de la Trésorerie à l'égard de la gestion des liquidités est de s'assurer que la BDC est en mesure de satisfaire à ses obligations de paiement dans les délais voulus et avec efficience. La BDC a une politique bien définie en matière de gestion des liquidités et de placements. L'application de cette politique est suivie quotidiennement par le groupe de Gestion intégrée du risque et du portefeuille. Dans ce contexte, des limites sont fixées quant au profil de financement et d'investissement du portefeuille de liquidités, et les niveaux minimum/maximum de liquidités sont calculés à partir des sorties de fonds nettes prévues, ce qui permet de couvrir les risques liés aux paiements et aux engagements. La politique de la BDC énonce des directives claires à l'intention des institutions émettrices, qui doivent toutes être cotées au-delà de A-. Au 31 mars 2004, 89 % des placements en liquidités de la BDC venaient à échéance dans les trois mois.

Risque lié à l'encaisse, aux placements à court terme et aux valeurs mobilières

au 31 mars 2004 (en millions de $)

	Durée jusqu'à l'échéance		
Cote de crédit*	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans
AAA	123,8	0,0	0,0
AA- à AA+	342,0	9,9	82,1
A à A+	307,6	0,0	0,0
Total	773,4	9,9	82,1

* Attribuée par des agences de notation reconnues.

Ratio de liquidité

au 31 mars

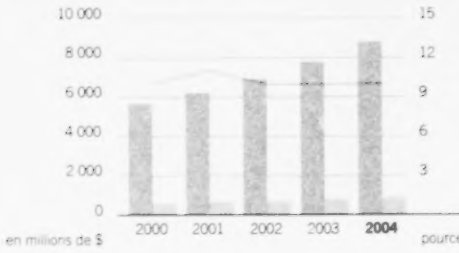

	2000	2001	2002	2003	**2004**
Total de l'actif (montant)	5 666	6 226	6 897	7 791	**8 809**
Encaisse, placements à court terme et valeurs mobilières (montant)	578	674	715	794	**865**
Ratio de liquidité	10 %	11 %	10 %	10 %	**10 %**

Instruments dérivés : *Le risque d'émetteur/de contrepartie désigne le risque de non-exécution de la part d'une contrepartie et la possibilité de défaut d'un actif de trésorerie ou d'une opération de transfert des risques telle qu'un instrument dérivé.*

La BDC a établi des limites de crédit en vertu de sa politique sur le risque de crédit lié à la contrepartie pour surveiller et gérer le risque de crédit associé aux instruments dérivés. Le risque de crédit lié à la contrepartie existe lorsque la valeur au marché des instruments dérivés est positive. La BDC a signé des accords-cadres de l'ISDA *(International Swaps and Derivatives Association)* avec les contreparties à un instrument dérivé, conformément à la pratique en vigueur dans l'industrie. Au cours de l'exercice, les accords ISDA ont été renouvelés pour inclure un document de soutien du crédit qui définit le montant minimum d'une garantie permettant de protéger la BDC contre les risques comme une décote potentielle associée à une contrepartie. Cette annexe a aussi pour objet de limiter le risque de crédit lié à une augmentation de la valeur marchande des produits dérivés au-delà d'un certain seuil de tolérance.

Risque de crédit lié à la contrepartie

au 31 mars 2004 (en millions de $)

	Durée jusqu'à l'échéance			
	Risque brut			
Cote de crédit*	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	3 ans et plus	Risque net**
AAA	0,0	0,0	0,4	0,4
AA- à AA+	1,7	17,6	247,3	51,2
A à A+	7,7	38,2	100,2	59,9
Total	9,4	55,8	347,9	111,5

* Attribuée par des agences de notation réputées.

** Après effet des accords généraux de compensation et de la garantie détenue par la BDC.

RISQUE DU MARCHÉ

Le risque du marché est le risque que la valeur des actifs, des passifs ou d'autres instruments financiers varie en raison de fluctuations des cours du marché occasionnant alors des pertes pour la BDC.

Le risque du marché comprend le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de liquidité et le risque de fluctuation des cours des valeurs mobilières.

La BDC obtient les fonds dont elle a besoin pour ses activités de financement en émettant des instruments sur le marché monétaire (papier commercial) et des billets à long terme sur le marché des capitaux. La BDC contrôle et gère les risques du marché associés à ces activités d'emprunt. Les risques du marché, dont ceux liés aux taux de change, aux cours des valeurs mobilières, aux prix des marchandises ou à d'autres facteurs de risque potentiels découlant des activités de financement sont couverts par la BDC au moment de la transaction. Le risque du marché résiduel se limite strictement au risque de fluctuation des taux d'intérêt canadiens.

Risque de taux d'intérêt : *Le risque de taux d'intérêt réside dans la possibilité que les fluctuations des taux du marché entraînent une perte de valeur des instruments financiers.*

Le risque de taux d'intérêt survient lorsque le terme de nos emprunts n'est pas apparié à celui de nos prêts. La BDC utilise des stratégies d'emprunt et des instruments dérivés pour minimiser ces différences.

Le graphique en page 50 illustre la position de la BDC au 31 mars 2004 en ce qui a trait à l'appariement des actifs de prêt et les emprunts qui les financent, compte tenu de l'incidence des instruments dérivés.

Écart de sensibilité des éléments d'actif et de passif aux variations des taux d'intérêt

au 31 mars 2004 (en millions de $)

	0-1	1-2	2-3	3-4	4-5 ans	5-6	6-7	7-8	Plus de 8 ans
Éléments d'actif	7 221	373	286	172	154	41	26	21	30
Éléments de passif	6 888	90	90	–	–	50	–	–	–

La politique de gestion du risque de marché de la Trésorerie comporte des directives sur la gestion proactive des risques de marché résultant des fluctuations potentiellement défavorables des taux d'intérêt. Elle vise à minimiser l'impact de ces variations sur la stabilité du revenu net d'intérêts et sur la valeur économique de la BDC. À ce titre, la politique établit les contrôles et limites suivants afin de garantir un appariement approprié entre, d'une part, le portefeuille de prêts de la BDC et, d'autre part, l'avoir et les emprunts requis.

- Sensibilité de la valeur économique de l'avoir de l'actionnaire en mesurant la durée et la valeur à risque (VaR). À cette fin, la BDC utilise un intervalle de confiance de 99 % et des données historiques couvrant une période mobile d'un an.
- Test de sensibilité extrême portant sur la variabilité du revenu net d'intérêts prévu pour les 12 mois suivants, lorsque soumis à une variation de 2 % des taux d'intérêt.

Risque de change : *Les fluctuations de devises comparativement à la monnaie nationale peuvent entraîner une perte de valeur.*

Les actifs de prêt sont maintenus en dollars canadiens tandis que les emprunts contractés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au niveau de la transaction, au moyen de swaps de devises et de contrats de change à terme.

Placements de capital de risque : Par définition, les placements de capital de risque comportent des risques élevés. Le rendement du portefeuille de placements dépend de la manière dont l'investisseur se dessaisit des placements fructueux. Ces placements peuvent être réalisés dans des sociétés fermées ou sur les marchés financiers publics qui sont fortement tributaires du cours des valeurs mobilières. La BDC réduit ce genre de risque au moyen d'évaluations prudentes, de syndicats de placement et d'un suivi régulier, et elle se dessaisit de ses placements de façon échelonnée, en tenant compte de la conjoncture du marché et des restrictions qui s'appliquent à ce type de transactions.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est le risque de pertes imputables à une erreur humaine, à une défaillance des processus, à une panne des systèmes, ou à des événements graves, mais peu fréquents, comme des catastrophes naturelles.

La BDC a un cadre de contrôle interne bien défini, composé de systèmes et de processus, sur lequel elle s'appuie pour effectuer ses transactions d'affaires. Des politiques et des procédures exhaustives régissent le traitement de l'information, les activités de prêt, la gestion des ressources humaines et les autres fonctions opérationnelles cruciales. Dans le cadre de l'examen des 10 principaux risques, la BDC élabore des plans d'action axés sur le risque opérationnel.

La BDC s'est dotée d'un processus exhaustif de planification de la reprise des activités pour assurer la continuité de ses principales fonctions d'affaires en cas de catastrophe. Ce processus a été mis à l'essai avec succès au cours de l'exercice, et la BDC continue de revoir et d'améliorer la planification des mesures d'urgence.

La BDC gère les risques associés aux défaillances techniques et aux pannes des systèmes de télécommunication à l'aide de programmes de remplacement du matériel informatique et de l'équipement. Des procédures de contrôle et de sécurité sont en place pour assurer le respect des normes sur la protection de la vie privée ainsi qu'une gestion précise et efficace de l'information.

Finalement, les risques opérationnels relatifs aux opérations de prêt sont identifiés sur la base de la révision de dossiers radiés. La compilation de ces risques a permis à la BDC d'identifier les plus fréquents et de mettre en place un programme de formation dont un volet a pour objectif d'éliminer les principaux comportements sous-jacents à ces pertes opérationnelles.

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers de la Banque de développement du Canada ont été dressés et présentés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. L'information qu'ils contiennent comprend normalement des montants ayant dû faire l'objet d'estimations reposant sur un jugement éclairé quant aux résultats prévus des opérations et des événements en cours. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel respecte le contenu des états financiers.

La direction est responsable de la justesse, de l'objectivité et de la qualité des états financiers ainsi que des systèmes comptables dont ils émanent. À cette fin, elle maintient un système de contrôle interne destiné à donner l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que les biens de la Banque sont protégés et que les registres nécessaires sont maintenus. Le système de contrôle interne est complété par une revue périodique des différents aspects des opérations de la Banque effectuée par le personnel de la vérification interne et celui de l'inspection. De plus, le vice-président, Vérification et inspection et les vérificateurs externes ont plein et libre accès au Comité de la vérification du conseil d'administration, dont le rôle est de surveiller et d'examiner le contrôle interne exercé par la direction et les responsabilités de celle-ci en matière de présentation de l'information financière. Il incombe au conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de la vérification dont les membres sont des administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque, d'examiner et d'approuver les états financiers annuels vérifiés.

Les vérificateurs externes de la Banque, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables agréés, et le vérificateur général du Canada ont vérifié les états financiers de la Banque et leur rapport indique l'étendue de leur vérification et leur opinion sur les états financiers.

Le président et chef de la direction par intérim,
André Bourdeau

Le premier vice-président, Finance et chef des finances,
Alan B. Marquis

Montréal, Canada
Le 18 mai 2004

Rapport des vérificateurs

Au ministre de l'Industrie

Nous avons vérifié le bilan de la Banque de développement du Canada au 31 mars 2004 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Banque, dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers, ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Banque de développement du Canada* et aux règlements administratifs de la Banque.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

La vérificatrice générale du Canada,
Sheila Fraser, FCA

Montréal, Canada
Le 18 mai 2004

Ottawa, Canada
Le 18 mai 2004

États financiers

BILAN

au 31 mars (en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
Encaisse et placements à court terme (note 3)	**773 365 $**	730 717 $
Valeurs mobilières (note 4)	**92 084**	63 259
	865 449	793 976
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables (notes 5 et 6)	**6 977 544**	6 288 636
Placements de capital de risque (note 7)	**345 624**	301 945
	7 323 168	6 590 581
Immobilisations, déduction faite de l'amortissement cumulé	**40 669**	33 712
Autres éléments d'actif (note 8)	**579 932**	373 090
	620 601	406 802
TOTAL DE L'ACTIF	**8 809 218 $**	7 791 359 $
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Créditeurs et charges à payer	**58 297 $**	56 555 $
Intérêts courus sur emprunts	**121 329**	89 151
	179 626	145 706
Emprunts (note 9)		
Billets à court terme	**3 383 398**	3 265 368
Billets à long terme	**3 797 704**	2 908 520
	7 181 102	6 173 888
Autres éléments de passif (note 10)	**230 031**	301 748
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 11)	**788 400**	788 400
Surplus d'apport	**27 778**	27 778
Bénéfices non répartis	**402 281**	353 839
	1 218 459	1 170 017
Garanties, passif éventuel et engagements (note 16)		
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	**8 809 218 $**	7 791 359 $

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

Approuvé par le conseil :

Terry B. Grieve, C.A.
Administrateur
Président du comité de vérification

André Bourdeau
Administrateur
Président et chef de la direction par intérim

États financiers

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

pour les exercices terminés le 31 mars *(en milliers de dollars)*

	2004	2003
PRÊTS		
Revenu d'intérêts		
Intérêts sur prêts	**540 859 $**	490 027 $
Intérêts sur valeurs mobilières et placements à court terme	**27 194**	24 747
	568 053	514 774
Frais d'intérêts	**189 911**	176 618
Revenu net d'intérêts	**378 142**	338 156
Provision pour créances irrécouvrables (note 6)	**118 000**	98 000
Revenu net d'intérêts après provision pour créances irrécouvrables	**260 142**	240 156
Autres revenus	**32 534**	30 800
Revenu net d'intérêts avant frais d'exploitation et d'administration	**292 676**	270 956
Frais d'exploitation et d'administration (note 12)	**200 121**	176 449
Bénéfice provenant des prêts	**92 555**	94 507
CONSULTATION		
Revenu	**20 006**	18 221
Frais d'exploitation et d'administration (note 12)	**23 141**	21 363
Perte provenant de la consultation	**(3 135)**	(3 142)
CAPITAL DE RISQUE		
Intérêts et dividendes	**1 410**	1 782
Gains nets réalisés sur les placements	**12 749**	3 752
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les placements temporaires	**2 196**	(5 606)
Autres	**1 242**	2 237
Revenu de placements	**17 597**	2 165
Réduction de la valeur comptable des placements	**36 770**	50 041
Perte nette de placements	**(19 173)**	(47 876)
Frais d'exploitation et d'administration (note 12)	**11 126**	11 609
Perte provenant du capital de risque	**(30 299)**	(59 485)
BÉNÉFICE NET	**59 121**	31 880
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Solde à l'ouverture de l'exercice	**353 839**	334 142
Dividendes sur les actions ordinaires	**(197)**	–
Dividendes sur les actions privilégiées	**(10 282)**	(12 183)
SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**402 281 $**	353 839 $

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

États financiers

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

pour les exercices terminés le 31 mars *(en milliers de dollars)*

	2004	2003
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	**59 121 $**	31 880 $
Ajustements en vue de déterminer le flux de trésorerie net :		
Gains nets réalisés sur les placements de capital de risque	**(12 749)**	(3 752)
Pertes (gains) non réalisé(e)s sur les placements temporaires de capital de risque	**(2 196)**	5 606
Provision pour créances irrécouvrables et réduction de la valeur comptable des placements de capital de risque	**155 471**	148 660
Amortissement des immobilisations	**9 004**	8 977
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :		
Variation des intérêts à recevoir sur les prêts	**(513)**	(1 201)
Variation des intérêts courus sur les emprunts	**(11 633)**	(21 225)
Ajustement de conversion sur les emprunts et les valeurs mobilières	**122 646**	(54 520)
Variation nette des gains non réalisés et des sommes à recevoir sur les instruments financiers dérivés	**(200 996)**	(149 282)
Variation nette des pertes non réalisées et des sommes à payer sur les instruments financiers dérivés	**(33 121)**	123 672
Variation nette des autres éléments d'actif et de passif	**1 518**	(1 315)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	**86 552**	87 500
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des valeurs mobilières	**(32 791)**	15 342
Variation nette des titres acquis en vertu d'ententes de revente	**(22 516)**	89 823
Décaissements sur prêts	**(2 074 051)**	(2 141 799)
Décaissements sur placements de capital de risque	**(91 171)**	(102 254)
Remboursements sur prêts	**1 267 656**	1 425 877
Produit de la vente de placements de capital de risque	**25 667**	19 478
Acquisition nette d'immobilisations	**(15 961)**	(13 777)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**(943 167)**	(707 310)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de billets à long terme	**1 716 473**	1 472 654
Remboursement de billets à long terme	**(883 182)**	(729 965)
Variation nette des billets à court terme	**55 243**	(107 270)
Produit de l'émission d'actions ordinaires	**–**	190 000
Dividendes payés sur les actions ordinaires et privilégiées	**(11 787)**	(17 510)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	**876 747**	807 909
Augmentation nette des espèces et des quasi-espèces	**20 132**	188 099
Espèces et quasi-espèces à l'ouverture de l'exercice	**655 740**	467 641
Espèces et quasi-espèces à la clôture de l'exercice (note 3)	**675 872 $**	655 740 $
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE		
Montant des intérêts payés durant l'exercice	**201 544 $**	197 843 $

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2004 *(en milliers de dollars, sauf indication contraire)*

1. LOI CONSTITUTIVE, OBJECTIFS ET FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ

La Banque de développement du Canada (BDC) est une société d'État créée par une loi du Parlement, le 20 décembre 1974, sous la dénomination de Banque fédérale de développement, laquelle a été maintenue sous sa dénomination actuelle par une loi du Parlement adoptée le 13 juillet 1995. La Banque appartient entièrement au gouvernement du Canada et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

Les objectifs de la Banque sont de promouvoir et de faciliter l'implantation et l'expansion d'entreprises commerciales au Canada, surtout les petites et moyennes entreprises, en leur fournissant un large éventail de prêts, d'investissements et de services de consultation complémentaires à ceux des institutions financières commerciales. La Banque offre aux entreprises canadiennes des services sur mesure qui lui permettent de répondre aux besoins courants des PME et d'obtenir un rendement du capital investi approprié, qui sert en retour à l'avancement de ses activités.

Pour financer ces objectifs, la Banque émet des titres d'emprunt garantis par le gouvernement du Canada. *La Loi sur la Banque de développement du Canada* permet également à la Banque d'émettre des instruments hybrides de capital grâce auxquels elle peut répondre aux besoins de capitaux croissants des petites et moyennes entreprises canadiennes. Sa Majesté ne pourrait être tenue du paiement des montants dus aux termes de tels instruments de capital.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. À ce titre, la direction est tenue de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui influent sur les montants et les autres éléments d'information présentés dans les états financiers. Les résultats pourraient, par conséquent, différer de ces estimations. Les principales estimations portent, entre autres, sur la provision cumulée pour créances irrécouvrables, sur la réduction de la valeur comptable et sur la présentation des justes valeurs des placements de capital de risque. Si les circonstances ou la conjoncture économique qui sous-tendent ces estimations venaient à changer, cela pourrait modifier considérablement les jugements posés par la direction. Les principales conventions comptables adoptées pour la préparation des états financiers sont résumées ci-après.

Valeurs mobilières

Les titres de créance sont comptabilisés au coût après amortissement des primes et des escomptes, lesquels sont amortis sur toute la période jusqu'à l'échéance. Lorsqu'un titre a subi une perte de valeur durable, la valeur comptable du titre en question est réduite en conséquence. Les revenus d'intérêts, les gains et les pertes à l'aliénation et les rajustements effectués pour comptabiliser la perte de valeur durable sont inclus dans le revenu.

Prêts

Les prêts sont comptabilisés à leur montant en principal, incluant les intérêts courus à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables. L'intérêt sur les prêts est inscrit à titre de revenu d'intérêts, selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf pour les prêts qui sont considérés comme douteux.

Les placements dans des coentreprises gérant un portefeuille de prêts sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation proportionnelle, selon laquelle la Banque inclut sa quote-part de chacun des actifs, des passifs, des produits et des charges qui sont sous contrôle conjoint, dans les postes correspondants de ses états financiers.

Un prêt est classé dans la catégorie des prêts douteux lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts. Lorsqu'un prêt devient douteux, la constatation du revenu d'intérêts cesse et l'intérêt couru antérieurement qui n'a pas été payé fait l'objet d'une contrepassation. Tout intérêt reçu sur un prêt douteux est appliqué à la valeur comptable du prêt, à moins que celui-ci ne soit entièrement garanti et qu'il ne nécessite pas de provision spécifique, auquel cas le revenu d'intérêts est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Dans le cas des prêts douteux mesurés en fonction des flux de trésorerie futurs prévus, comme il est expliqué au paragraphe intitulé *Provision cumulée pour créances irrécouvrables*, l'augmentation de la valeur actualisée attribuable au passage du temps est inscrite à titre de revenu d'intérêts.

Provision cumulée pour créances irrécouvrables

La provision cumulée pour créances irrécouvrables est maintenue à un niveau jugé adéquat pour absorber les créances irrécouvrables qui existent dans le portefeuille de la Banque. Elle reflète les meilleures estimations de la direction quant aux pertes qui existent dans le portefeuille de la Banque à la date du bilan. La provision cumulée pour créances irrécouvrables est augmentée de la provision annuelle, laquelle est imputée aux résultats, et réduite du montant des radiations, déduction faite des recouvrements.

La provision cumulée pour créances irrécouvrables comprend des provisions spécifiques et une provision générale.

Les provisions spécifiques sont constituées pour chaque prêt douteux individuel. La valeur comptable d'un prêt douteux est ramenée à sa valeur de réalisation estimative en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt réel inhérent au prêt, ou lorsque le montant des flux de trésorerie ne peut être déterminé de manière raisonnable, en utilisant la juste valeur estimative de tout bien donné en garantie, déduction faite des coûts de réalisation. Les provisions initiales ainsi que tout changement subséquent à celles-ci sont imputés à la provision pour créances irrécouvrables à titre d'ajustement de la provision spécifique pour les prêts douteux.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

La provision générale représente la meilleure estimation de la moins-value probable imputable à la détérioration de la qualité du crédit du reste du portefeuille de prêts pour laquelle il n'est pas encore possible d'établir des provisions spécifiques. Le montant de la provision générale est estimé en se fondant sur les pertes passées ainsi que sur l'appréciation par la direction de l'incidence de la conjoncture économique sur les activités de prêt, des pertes sur prêts récentes et des tendances quant à la qualité du crédit du portefeuille de prêts.

Placements de capital de risque

Les placements de capital de risque sont comptabilisés au coût et, en conséquence, l'intérêt et les dividendes sont inclus dans le revenu lorsqu'ils sont reçus. Les investissements dans des fonds spécialisés et de capital de prédémarrage sur lesquels la Banque exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisés respectivement selon la méthode de la consolidation proportionnelle ou la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. En vertu de ces méthodes, la Banque comptabilise sa quote-part des revenus et des dépenses de ces fonds. Les gains ou les pertes enregistrés à la vente des placements sont comptabilisés dans le revenu au moment où ils sont réalisés. Toutefois, lorsqu'un placement subit une baisse de valeur permanente, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette diminution.

La contrepartie autre qu'en espèces reçue à la vente des placements est présentée en tant que placements temporaires à l'intérieur des placements de capital de risque et comptabilisée selon la valeur à la date de la vente du placement de capital de risque ou selon la valeur marchande courante à la date du bilan, la valeur la moins élevée étant retenue.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire :

Matériel informatique et logiciels	de 3 à 7 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail, maximum de 15 ans

Primes, escomptes et frais d'émission de titres d'emprunt

Les primes, les escomptes et les frais relatifs à l'émission de titres d'emprunt sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de chaque émission et sont imputés aux frais d'intérêts.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les dépenses libellés en devises sont pour leur part convertis en dollars canadiens selon les taux de change moyens pour l'exercice.

Tous les gains et pertes de change sont inclus dans la détermination du bénéfice net de l'exercice.

Instruments financiers dérivés

La Banque détient des instruments financiers dérivés aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt, du risque de change et du risque lié au marché boursier découlant des positions figurant au bilan. Selon la politique de la Banque, elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation. La Banque a élaboré une documentation en bonne et due forme concernant toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts. Ce processus consiste notamment à rattacher tous les dérivés à des actifs et des passifs spécifiques figurant au bilan.

Les instruments financiers dérivés, tels les swaps de taux d'intérêt et les contrats de garantie de taux d'intérêt, sont utilisés pour couvrir le risque lié aux taux d'intérêt provenant de la renégociation des actifs et passifs. La Banque désigne ses contrats de couverture des taux d'intérêt comme couvertures des emprunts sous-jacents. Ces instruments dérivés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et les revenus ou les dépenses d'intérêt qui s'y rapportent sont constatés sur la durée de la position couverte à titre d'ajustement aux frais d'intérêts, et sont présentés dans les autres actifs ainsi que dans les intérêts courus sur emprunts.

Les instruments financiers dérivés tels les swaps croisés, les swaps sur rendement d'actions et les contrats de change à terme sont utilisés pour couvrir le risque lié au change et au marché boursier provenant des emprunts libellés en devises ou liés à des indices boursiers. Les gains et les pertes non réalisées sur conversion de devises et indices boursiers sur ces instruments financiers dérivés sont présentés respectivement dans les autres actifs et autres passifs au bilan et sont constatés aux résultats, compensant ainsi les gains et les pertes sur conversion de devises et indices boursiers correspondants sur les emprunts libellés en devises ou liés aux indices boursiers sous-jacents. La prime ou l'escompte à terme sur les contrats de change à terme est amorti à titre d'ajustement des intérêts débiteurs sur la durée du contrat à terme.

Les primes payées ou reçues à l'égard des instruments financiers dérivés sont reportées et portées par voie d'amortissement aux frais d'intérêts sur la durée des contrats d'instruments dérivés.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

La Banque offre des régimes de retraite à prestations déterminées aux employés admissibles. Des évaluations annuelles sont faites par des actuaires indépendants afin d'établir la valeur actualisée des obligations au titre des prestations de retraite constituées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et en se fondant sur les hypothèses les plus probables, selon la direction, quant au rendement prévu des placements du régime, à l'accroissement de la rémunération, à l'âge des employés à la retraite et à d'autres facteurs. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée est fondé sur les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des titres de créance à long terme de qualité. La Banque offre également des régimes de retraite supplémentaires ainsi que d'autres avantages non capitalisés pour les employés admissibles.

Les éléments de la variation annuelle des obligations au titre des prestations constituées et de la charge de retraite sont les suivants :

Le coût des services rendus au cours de l'exercice représente les prestations constituées au cours de l'exercice. Elles sont déterminées d'après le nombre d'employés actuels et la valeur des prestations auxquelles ils auront droit lorsqu'ils prendront leur retraite, compte tenu des dispositions des régimes de la Banque.

Les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées représentent l'accroissement de l'obligation avec le temps.

Les gains ou pertes actuarielles peuvent survenir dans deux situations. Premièrement, chaque année, les actuaires de la Banque recalculent les obligations au titre des prestations constituées et les comparent à celles qui avaient été estimées à la fin de l'exercice précédent. Tous les écarts découlant de changements dans les hypothèses ou de différences entre les résultats réels des régimes et les prévisions faites par la direction à la fin de l'exercice précédent sont considérés comme des gains ou des pertes actuarielles. Deuxièmement, des gains ou pertes actuarielles peuvent découler des écarts entre le rendement réel de l'actif des régimes et le rendement prévu. Au début de chaque exercice, la Banque détermine si les pertes (gains) actuarielles non constatées sont supérieures à 10 % du montant le plus élevé entre le solde des actifs des régimes et celui de l'obligation au titre des prestations constituées. Les pertes (gains) actuarielles non constatées qui excèdent ce seuil de 10 % sont constatées dans la charge sur la durée résiduelle d'activité des employés actifs de la Banque. Les montants à l'intérieur du seuil de 10 % ne sont pas amortis.

Le rendement prévu des actifs des régimes représente la meilleure estimation par la direction du taux de rendement à long terme des actifs, appliqué à la juste valeur des actifs des régimes. Les écarts entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs sont inclus dans le solde de gains ou pertes actuarielles, tel que décrit ci-dessus.

L'amortissement de l'actif transitoire est relatif à un changement de politiques comptables en vigueur depuis le 1er avril 2000. À cette date, la Banque avait un actif transitoire qu'elle a amorti de façon linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés actifs de la Banque, qui varie entre 8,5 ans pour le régime de retraite agréé et 13 ans pour les autres régimes.

Actif de retraite et autres avantages sociaux futurs

Les actifs des régimes sont mis en réserve pour satisfaire à l'obligation de la Banque découlant des régimes de retraite. Les prestations de retraite versées dans le cadre des autres régimes complémentaires sont tirées de nos fonds d'exploitation. Les autres régimes, qui incluent les avantages sociaux futurs, sont sans capitalisation.

Changements comptables futurs

Relations de couverture

L'ICCA a émis la note d'orientation concernant la comptabilité 13, *Relations de couverture*, qui deviendra applicable à la Banque le 1er avril 2004. Cette note d'orientation établit certaines conditions d'admissibilité à l'utilisation de la comptabilité de couverture, lesquelles sont plus rigoureuses et moins informelles que celles sous les normes actuelles. Commençant le 1er avril 2004, tous les instruments financiers dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture seront comptabilisés à leur juste valeur au bilan, et les variations de leur juste valeur seront constatées dans l'état des résultats. La Banque a réévalué ses relations de couverture et a déterminé un nombre limité de relations de couverture qui ne répondent pas aux critères établis dans la note d'orientation pour la comptabilité de couverture. L'effet de l'application des dispositions transitoires de la note d'orientation n'est pas significatif pour la situation financière de la Banque au 1er avril 2004.

Placements de capital de risque

L'ICCA a amendé certains principes comptables qui nécessiteront, pour l'exercice 2005, la comptabilisation à la valeur de consolidation de tout placement détenu directement par la Banque dans le portefeuille de capital de risque pour lequel la Banque est considérée avoir une influence notable. Présentement, tous ces investissements seraient comptabilisés au coût. L'effet de l'adoption de ces nouveaux principes sur les états financiers de 2005 n'est pas à ce jour déterminé.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2004 *(en milliers de dollars, sauf indication contraire)*

3. ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME

	2004	2003
Soldes des comptes bancaires, déduction faite des chèques non compensés	**(13 157) $**	(5 187) $
Billets bancaires à court terme	**689 029**	660 927
Espèces et quasi-espèces	**675 872**	655 740
Titres acquis en vertu d'ententes de revente	**97 493**	74 977
	773 365 $	730 717 $

Les billets bancaires à court terme ont des échéances de moins de 90 jours à la date initiale d'acquisition.

Dans le cadre de conventions de revente à court terme, la Banque achète des titres et s'engage simultanément de les revendre au prix et au moment définis. Ces transactions, qui sont une forme de placement garanti par la Banque, produisent des revenus d'intérêts sur la durée du placement.

4. VALEURS MOBILIÈRES

	Durée jusqu'à l'échéance			2004	2003
	À l'intérieur d'un an	De 1 à 3 ans	Plus de 3 ans	**Total**	Total
Institutions financières					
Valeur comptable	9 943 $	15 207 $	66 934 $	**92 084 $**	63 259 $
Rendement	6,70 %	4,47 %	1,22 %	**2,31 %**	3,23 %
Juste valeur	10 152 $	15 603 $	67 079 $	**92 834 $**	63 878 $
Contrats de swap					
Montant nominal de référence	10 000 $	15 000 $	70 500 $	**95 500 $**	62 600 $
Rendement rajusté [1]	2,47 %	2,52 %	2,43 %	**2,45 %**	3,13 %

Des montants libellés en devises sont inclus dans la valeur comptable des titres

Dollars US - 2003	20 720 $	30 388 $
Dollars US - 2004	51 050 $	**66 934 $**

[1] Après avoir pris en compte l'effet des instruments dérivés correspondants (voir la note 14).

Tous les titres détenus au 31 mars portent intérêt à taux fixes ou variables et ont été émis par des entités canadiennes. Les rendements sont fondés sur les valeurs comptables et sur les taux d'intérêt contractuels redressés pour tenir compte de l'amortissement des primes et des escomptes. Le classement des durées à l'échéance est établi selon l'échéance contractuelle du titre. La juste valeur est établie en se fondant sur les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles, et pourrait ne pas être réalisée à la vente des titres. Si les taux pratiqués sur le marché ne sont pas disponibles, les justes valeurs sont déterminées à partir des cours du marché de titres essentiellement identiques. Le cas échéant, la Banque a conclu des swaps croisés et des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt et le risque de change associés aux titres susmentionnés.

5. PRÊTS

Le tableau qui suit résume les dates de révision ou d'échéance, en prenant les dates les plus proches, ainsi que les taux d'intérêt effectifs des prêts en cours au 31 mars. Les taux d'intérêt effectifs sont calculés selon une moyenne pondérée.

	2004		2003	
Rentables - flottant	**5 560 591 $**	**6,67 %**	4 783 194 $	7,45 %
Rentables - fixe				
Moins d'un an	**462 250**	**7,50 %**	535 817	8,06 %
De 1 à 2 ans	**299 372**	**8,41 %**	246 150	8,60 %
De 2 à 3 ans	**236 969**	**8,49 %**	253 176	9,12 %
De 3 à 4 ans	**171 783**	**8,94 %**	174 654	9,11 %
De 4 à 5 ans	**218 395**	**8,35 %**	148 687	9,48 %
Plus de 5 ans	**196 162**	**8,73 %**	299 437	8,78 %
Rentables	**7 145 522**		6 441 115	
Douteux	**319 672**		280 260	
Total des prêts	**7 465 194**		6 721 375	
Provision cumulée pour créances irrécouvrables				
Générale	**(372 458)**		(335 427)	
Spécifique	**(115 192)**		(97 312)	
	(487 650)		(432 739)	
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables	**6 977 544 $**		6 288 636 $	

Le montant moyen des prêts, déduction faite de la provision pour créances irrécouvrables, était de 6 649 149 $ en 2004 (5 959 328 $ en 2003).

Les concentrations, par province et territoire, du total des prêts en cours au 31 mars sont illustrées dans le tableau qui suit. La concentration la plus significative résultant d'un débiteur unique ou d'un groupe de clients étroitement liés est moins élevée que 1 %.

Répartition géographique	2004		2003	
Terre-Neuve et Labrador	**300 660 $**	**4,0 %**	251 633 $	3,8 %
Île-du-Prince-Édouard	**45 625**	**0,6 %**	42 965	0,6 %
Nouvelle-Écosse	**165 849**	**2,2 %**	149 980	2,2 %
Nouveau-Brunswick	**265 975**	**3,6 %**	255 802	3,8 %
Québec	**3 018 833**	**40,4 %**	2 662 816	39,6 %
Ontario	**2 386 339**	**32,0 %**	2 143 169	31,9 %
Manitoba	**113 759**	**1,5 %**	92 803	1,4 %
Saskatchewan	**102 284**	**1,4 %**	107 667	1,6 %
Alberta	**430 786**	**5,8 %**	402 233	6,0 %
Colombie-Britannique	**583 122**	**7,8 %**	563 670	8,4 %
Yukon	**20 770**	**0,3 %**	20 416	0,3 %
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	**31 192**	**0,4 %**	28 221	0,4 %
Total des prêts en cours	**7 465 194 $**	**100,0 %**	6 721 375 $	100,0 %

6. PROVISION CUMULÉE POUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Le tableau qui suit résume l'évolution de la provision cumulée pour créances irrécouvrables au 31 mars :

	2004	2003
Solde à l'ouverture de l'exercice	**432 739 $**	408 513 $
Radiations	**(64 756)**	(73 841)
Revenu d'intérêts provenant de l'augmentation de la valeur attribuable au passage du temps	**(3 877)**	(3 671)
Recouvrements	**5 544**	3 738
	369 650	334 739
Provision pour créances irrécouvrables	**118 000**	98 000
Solde à la clôture de l'exercice	**487 650 $**	432 739 $

7. PLACEMENTS DE CAPITAL DE RISQUE

La Banque détient un portefeuille de placements de capital de risque orienté vers les sociétés qui occupent une position concurrentielle prometteuse sur leurs marchés respectifs et qui présentent de fortes possibilités de croissance. Les concentrations de placements de capital de risque sont indiquées ci-dessous. La concentration la plus significative pour un même client est de 3,4 % des placements de capital de risque totaux.

	2004		2003	
Secteur d'activité	**Valeur comptable**	**Juste valeur**	Valeur comptable	Juste valeur
Biotechnologie/médecine/soins de la santé	**91 640 $**	**120 595 $**	77 601 $	71 446 $
Informatique	**52 032**	**57 096**	50 889	53 782
Fonds de capital de prédémarrage	**12 440**	**12 440**	20 718	17 459
Fonds spécialisés	**19 572**	**19 626**	15 929	16 281
Électronique	**76 185**	**67 630**	63 736	59 039
Communications	**79 228**	**72 223**	57 023	50 745
Énergie	**3 975**	**3 975**	6 200	6 200
Industrie	**6 715**	**6 819**	4 400	4 806
Consommation et domaines connexes	**2 537**	**2 537**	2 538	2 538
Autres	**1 300**	**3 030**	2 911	5 295
Placements de capital de risque	**345 624 $**	**365 971 $**	301 945 $	287 591 $

(Voir note 13 pour la juste valeur)

Le tableau ci-dessus comprend des placements temporaires totalisant 10 458 $ (8 030 $ en 2003), dont la juste valeur est de 10 458 $ (8 200 $ en 2003). La valeur comptable moyenne des placements en capital de risque était de 321 818 $ en 2004 (292 415 $ en 2003).

Les placements sont en général détenus pendant 4 à 7 ans. La Banque se départit de ses placements par l'inscription en Bourse des actions des sociétés émettrices ou par la vente des actions à d'autres actionnaires ou à des tiers. Les rendements des placements varient d'une année à l'autre en raison du montant des dividendes et des revenus d'intérêts reçus et des dessaisissements effectués, et du moment où ceux-ci sont reçus ou effectués. Le tableau qui suit présente un sommaire du portefeuille de placements de capital de risque selon le genre de placement.

Valeur comptable	**2004**	2003
Actions ordinaires	**122 456 $**	119 738 $
Actions privilégiées	**178 398**	151 663
Débentures	**44 770**	30 544
Placements de capital de risque	**345 624 $**	301 945 $

7. PLACEMENTS DE CAPITAL DE RISQUE (suite)

La Banque a investi dans les fonds de capital de prédémarrage T^2C^2 Bio, T^2C^2 Info et Western Technology Seed Fund et dans le Fonds de capital de prédémarrage pour des projets technologiques dans l'Est du Canada, sur lesquels elle exerce un contrôle conjoint. Le tableau ci-dessous illustre la part proportionnelle de l'actif, du passif, des revenus, des dépenses et des flux de trésorerie de ces fonds appartenant à la Banque qui a été comptabilisée.

	2004	2003
Actif à court terme	**2 045 $**	2 331 $
Placements de capital de risque	**9 375**	17 227
Autres éléments d'actif	**7**	9
Passif à court terme	**10**	10
Revenu de placements	**638**	1 556
Réduction de la valeur comptable des placements	**8 170**	3 233
Frais d'exploitation et d'administration	**577**	1 145
Perte provenant du Capital de risque	**(8 109) $**	(2 822) $
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités d'exploitation	**(345) $**	(1 023) $
Activités d'investissement	**209**	2 565
Activités de financement	**(30)**	(3 150)

8. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2004	2003
Gains non réalisés et sommes à recevoir sur les instruments financiers dérivés	**503 561 $**	302 565 $
Actif au titre des prestations constituées	**60 831**	62 606
Frais d'émission non amortis sur billets à long terme	**1 291**	1 462
Autres	**14 249**	6 457
	579 932 $	373 090 $

Les gains non réalisés et les sommes à recevoir sur les instruments financiers dérivés sont recouvrables des contreparties aux contrats dérivés et correspondent généralement aux redressements en devises et aux autres redressements sur les emprunts sous-jacents. Les pertes non réalisées et les sommes à payer aux contreparties en vertu des contrats sur les instruments financiers dérivés ont été présentées dans les « Autres éléments de passif » (note 10) et les « Intérêts courus sur emprunts ».

9. EMPRUNTS

La Banque émet des titres d'emprunt sur les marchés monétaires et les marchés des capitaux mondiaux afin de financer son portefeuille de prêts. Le risque de change et le risque lié au marché boursier sont couverts au moyen d'instruments dérivés de façon à ce que pratiquement tous les emprunts de la Banque sont émis en dollars canadiens et portent intérêt à des taux canadiens fixes ou variables. En outre, la Banque conclut, lorsqu'il y a lieu, des contrats de swap de taux d'intérêt et des contrats de swap croisé pour couvrir les risques liés aux taux d'intérêt. Le tableau qui suit montre les billets en circulation au 31 mars.

			2004		2003	
Date d'échéance	**Taux effectif**		**Montant nominal**	**Valeur comptable**	Montant nominal	Valeur comptable
Billets à court terme						
2004		US			800 907 $	1 160 611 $
		CAN			2 115 249	2 104 757
2005	1,98 %-3,16 %	US	435 430 $	**566 884 $**		
		CAN	2 825 448	**2 816 514**		
Total des billets à court terme				**3 383 398 $**		3 265 368 $

9. EMPRUNTS (suite)

			2004		2003	
Date d'échéance	**Taux effectif***		**Montant nominal**	**Valeur comptable**	Montant nominal	Valeur comptable
Billets à long terme						
2004		US	– $	**– $**	12 500 $	33 211 $
		CAN	–	**–**	347 500	347 500
2005	2,21 %	US	3 000	**7 123**	–	–
	1,92 %-5,15 %	CAN	216 025	**216 025**	181 000	181 000
2006	1,80 %-4,53 %	CAN	234 340	**237 853**	241 665	242 466
2007		EURO	–	**–**	4 587	7 233
	1,75 %-3,52 %	CAN	262 271	**268 652**	268 760	275 443
2008		US	–	**–**	5 000	7 336
	1,93 %-2,12 %	CAN	265 600	**265 600**	265 600	265 600
2009	1,85 %	US	43 000	**56 379**	50 000	73 361
	1,75 %-2,02 %	CAN	256 032	**263 919**	268 032	272 890
2010	2,01 %	US	15 000	**19 667**	25 000	36 680
	1,75 %-1,96 %	CAN	186 461	**202 590**	186 461	195 683
2011	1,96 %	YEN	800 000	**10 050**	–	–
	1,96 %	US	10 000	**13 321**	10 000	14 075
	1,76 %-1,96 %	CAN	472 790	**489 249**	213 610	211 190
2012	1,75 %-1,81 %	CAN	341 090	**346 743**	–	–
2013		YEN	–	**–**	2 000 000	24 735
	1,94 %-2,04 %	US	36 000	**47 201**	71 000	104 171
	1,93 %	CAN	5 000	**5 000**	5 000	5 000
2014	1,93 %-2,02 %	YEN	12 000 000	**150 759**	–	–
	1,90 %-2,03 %	US	183 800	**240 201**	–	–
2015	1,97 %	YEN	1 000 000	**12 563**	8 600 000	106 359
2016	1,93 %-2,02 %	YEN	2 500 000	**31 408**	–	–
2018	1,95 %-2,08 %	YEN	27 300 000	**342 973**	40 800 000	504 587
2019	1,91 %-2,06 %	YEN	38 800 000	**488 706**	–	–
	1,96 %-2,02 %	US	62 329	**81 722**	–	–
Total des billets à long terme				**3 797 704 $**		2 908 520 $

* Les taux effectifs des billets à long terme sont indiqués après avoir donné effet aux contrats de swap, le cas échéant. Les renseignements relatifs aux dates de révision des contrats de swap de taux d'intérêt sont fournis à la note 14.

Le tableau qui précède comprend des billets à long terme payables d'une valeur de 3 672 679 $ pour l'exercice 2004 et de 2 493 520 $ en 2003, qui ont fait l'objet de contrats de swap de taux d'intérêt, de contrats de swap croisé, de contrats de swap sur rendement d'actions et d'options avec d'autres institutions financières. Ces emprunts servent à financer une partie du portefeuille de prêts à taux d'intérêt flottant de la Banque et portent intérêt aux taux effectifs qui sont renégociés mensuellement ou trimestriellement. Les autres billets à long terme payables portent intérêt au taux fixe.

Les dates d'échéance des billets remboursables par anticipation et des billets prorogeables sont présentées suivant la première date à laquelle une option peut être exercée à l'égard desdits billets.

9. EMPRUNTS (suite)

La Banque a émis un certain nombre de billets structurés dont l'intérêt et/ou le capital à l'échéance sont liés aux fluctuations des indices boursiers, des taux de change, des taux de swap et d'autres références du marché. Les autres billets peuvent être remboursés par anticipation avant l'échéance ou voir leur échéance prorogée si des options d'achat ou de prorogation sont exercées par la Banque ou les porteurs des billets. Les billets indiqués dans le tableau qui précède se répartissent comme suit :

	2004	2003
Billets portant intérêt	**369 985 $**	500 000 $
Billets à taux fixe et flottant inverse	**929 886**	477 188
Contrats à terme gérés	**1 110 170**	594 767
Billets liés à des indices boursiers	**801 257**	808 575
Billets liés à des taux de change	**216 086**	177 903
Billets liés à des taux de swap	**47 740**	13 604
Billets prorogeables au-delà de l'échéance	**10 000**	10 000
Autres billets structurés	**312 580**	326 483
	3 797 704 $	2 908 520 $

Les billets à long terme pouvant être remboursés par anticipation avant l'échéance représentent 1 376 751 $ (807 911 $ en 2003).

Au 31 mars 2004, les versements et les échéances des billets à long terme s'établissent comme suit :

2005	**223 148 $**
2006	**237 853**
2007	**268 652**
2008	**265 600**
2009	**320 298**
2010 et au-delà	**2 482 153**
	3 797 704 $

10. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	2004	2003
Revenu reporté	**482 $**	590 $
Passif au titre des prestations constituées	**103 732**	96 905
Pertes non réalisées et sommes à payer sur les instruments financiers dérivés	**101 740**	178 671
Autres	**24 077**	25 582
	230 031 $	301 748 $

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2004 *(en milliers de dollars, sauf indication contraire)*

11. CAPITAL-ACTIONS ET LIMITATIONS LÉGALES

Capital-actions

Autorisé :

(a) Un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale et sans droit de vote pouvant être émises en série ;

(b) Un nombre illimité d'actions ordinaires ayant une valeur nominale de 100 $ (cent dollars) chacune.

En circulation	**2004**			2003		
	Nombre d'actions	**Montant**	**Taux de dividende**	Nombre d'actions	Montant	Taux de dividende
Actions privilégiées						
Catégorie A - Série 1	**500 000**	**50 000 $**	**4,585 %**	500 000	50 000 $	4,585 %
- Série 2	**500 000**	**50 000**	**4,365 %**	500 000	50 000	6,545 %
- Série 3	**500 000**	**50 000**	**5,515 %**	500 000	50 000	5,515 %
- Série 4	**400 000**	**40 000**	**3,610 %**	400 000	40 000	3,760 %
- Série 5	**400 000**	**40 000**	**2,820 %**	400 000	40 000	3,910 %
		230 000			230 000	
Actions ordinaires	**5 584 000**	**558 400**		5 584 000	558 400	
Total du capital-actions en circulation		**788 400 $**			788 400 $	

Les actions privilégiées catégorie A sont assorties d'un dividende cumulatif, préférentiel et fixe et sont échangeables, au gré du porteur, avec l'approbation du ministre des Finances, contre des actions ordinaires entièrement libérées à raison d'une action ordinaire pour chaque action privilégiée catégorie A. Tous les dividendes accumulés ou déclarés et impayés à compter de la date d'échange sont payables par la Banque, au prorata, tout comme s'ils avaient été cumulés quotidiennement. Les taux de dividende sur les actions privilégiées catégorie A portent sur des périodes allant de deux à cinq ans et sont rajustés au début de la période subséquente de manière à égaler le taux d'intérêt débiteur du Trésor publié par le ministre des Finances, majoré d'une prime spécifiée de 0,250 % à 0,375 %.

Limitations légales

La somme des emprunts contractés par la Banque et du passif éventuel constitué par les garanties qu'elle consent ne peut dépasser le produit de l'avoir de l'actionnaire et du coefficient douze.

En outre, le total du capital versé, du surplus d'apport qui s'y rapporte et de tout produit considéré comme des capitaux propres ne peut à aucun moment dépasser 1,5 milliard de dollars.

12. FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

	2004			2003		
	Prêts	**Consultation**	**Capital de risque**	Prêts	Consultation	Capital de risque
Traitements et avantages sociaux	**115 853 $**	**19 280 $**	**6 815 $**	95 923 $	17 465 $	6 193 $
Locaux et équipements	**27 056**	**679**	**1 236**	25 042	649	1 179
Autres frais	**57 212**	**3 182**	**3 075**	55 484	3 249	4 237
	200 121 $	**23 141 $**	**11 126 $**	176 449 $	21 363 $	11 609 $

13. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les montants indiqués ci-après représentent les justes valeurs des instruments financiers figurant au bilan et des instruments financiers hors bilan détenus ou émis par la Banque. Ces valeurs sont obtenues en appliquant les méthodes d'évaluation et les hypothèses dont il est question plus loin. Les justes valeurs estimatives représentent les contreparties approximatives sur lesquelles des parties agissant en toute liberté pourraient s'entendre pour échanger les instruments. Bon nombre d'instruments financiers ne peuvent toutefois être facilement négociés, faute de marché. C'est pourquoi, en pareil cas, les justes valeurs sont estimées selon la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation qui sont affectées de manière significative par les hypothèses utilisées. Les justes valeurs estimatives qui en découlent ne devraient donc pas être interprétées comme les valeurs de réalisation auxquelles donnerait lieu un règlement immédiat des instruments.

13. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les valeurs comptables ne sont pas redressées de manière à refléter les augmentations ou les réductions des justes valeurs dues aux fluctuations des taux d'intérêt étant donné que la Banque entend généralement, avec le temps, réaliser la valeur de ces instruments financiers en les conservant jusqu'à l'échéance.

	2004			2003		
	Valeur comptable	**Juste valeur**	**Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable**	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
Bilan						
Actif						
Encaisse et placements à court terme	**773 365 $**	**773 365 $**	**– $**	730 717 $	730 717 $	– $
Valeurs mobilières (note 4)	**92 084**	**92 834**	**750**	63 259	63 878	619
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables	**6 977 544**	**7 022 150**	**44 606**	6 288 636	6 307 924	19 288
Placements de capital de risque (note 7)	**345 624**	**365 971**	**20 347**	301 945	287 591	(14 354)
Autres éléments d'actif	**259 203**	**259 203**	**–**	144 498	144 498	–
	8 447 820 $	**8 513 523 $**	**65 703 $**	7 529 055 $	7 534 608 $	5 553 $
Passif						
Créditeurs et charges à payer	**58 297 $**	**58 297 $**	**– $**	56 555 $	56 555 $	– $
Intérêts courus sur emprunts	**101 751**	**101 751**	**–**	59 457	59 457	–
Billets à court terme	**3 383 398**	**3 383 398**	**–**	3 265 368	3 265 368	–
Billets à long terme	**3 797 704**	**3 995 389**	**197 685**	2 908 520	2 924 414	15 894
Autres éléments de passif	**6 148**	**6 148**	**–**	5 689	5 689	–
	7 347 298 $	**7 544 983 $**	**197 685 $**	6 295 589 $	6 311 483 $	15 894 $
			(131 982) $			(10 341) $
Instruments financiers dérivés (note 14)	**130 099 $**	**240 841 $**	**110 742 $**	(43 923) $	(60 327) $	(16 404) $
Total			**(21 240) $**			(26 745) $

Les justes valeurs sont établies à partir de l'éventail de méthodes d'évaluation et d'hypothèses que voici :

Instruments financiers évalués à la valeur comptable - On suppose que la juste valeur estimative des éléments d'actif et de passif qui suivent équivaut approximativement à la valeur comptable, étant donné qu'il s'agit d'éléments à court terme :

- Encaisse et placements à court terme
- Autres éléments d'actif
- Créditeurs et charges à payer
- Intérêts courus sur emprunts
- Billets à court terme

Valeurs mobilières - La juste valeur des titres est fournie à la note 4 afférente aux états financiers.

Prêt - Dans le cas des prêts rentables à taux variable, la juste valeur estimative est présumée égale à la valeur comptable. Pour ce qui est des prêts rentables à taux fixe, la juste valeur estimative est déterminée en actualisant les flux de trésorerie aux taux d'intérêt pratiqués sur le marché, au 31 mars, à l'égard de nouveaux prêts semblables, jusqu'à l'échéance ou la révision. Pour les prêts douteux, la juste valeur correspond à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 2 sous *Provision cumulée pour créances irrécouvrables.*

13. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Placements de capital de risque - La juste valeur estimative des placements de capital de risque effectués durant l'exercice en cours est présumée égale à la valeur comptable. Dans le cas des placements dans des sociétés dont les actions sont cotées en bourse, la juste valeur correspond au cours des actions au 31 mars. La juste valeur des autres placements est estimée au moyen des multiples établis à l'égard des bénéfices.

Billets à long terme - La juste valeur des billets à long terme est fondée sur les cours du marché pour des émissions semblables, ou sur les taux courants offerts à la Banque sur des billets ayant la même durée résiduelle.

Instruments financiers dérivés - La juste valeur des instruments financiers dérivés est fournie à la note 14 afférente aux états financiers.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Tel qu'il est décrit dans la note 2, la Banque utilise des instruments financiers dérivés pour se protéger contre les risques du marché de certains instruments financiers figurant au bilan. Ces instruments sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée des taux d'intérêt, de taux de change, des investissements ou des indices boursiers et peuvent comprendre ce qui suit :

Swaps

Les swaps supposent l'obligation d'échanger des paiements sur un montant nominal de référence spécifique, pour une période déterminée. Un *swap de taux d'intérêt* suppose l'échange de versements d'intérêt à taux fixe ou flottant. Un *swap croisé* suppose l'échange à la fois de taux d'intérêt et de montants nominaux de référence libellés en deux devises différentes. Dans le cas d'un *swap sur rendement d'actions*, l'un des paiements échangés représente la variation de l'indice boursier avec le temps alors que l'autre est fondé sur les taux fixes ou flottants convenus.

Contrats à terme

Les *contrats à terme* sont des ententes contractuelles qui portent sur l'achat ou la vente de devises ou d'instruments financiers à des prix spécifiques et à des dates futures.

Le tableau qui suit illustre la juste valeur du portefeuille d'instruments dérivés de la Banque au 31 mars, telle que représentée par les justes valeurs positives et négatives :

	2004			2003		
	Positive	**Négative**	**Montant net**	Positive	Négative	Montant net
Instruments financiers dérivés						
Contrats de swap de taux d'intérêt	**8 173 $**	**1 990 $**	**6 183 $**	5 997 $	3 391 $	2 606 $
Contrats de swap sur rendement d'actions	**377 346**	**85 069**	**292 277**	176 431	143 431	33 000
Contrats de garantie de taux d'intérêt	**106**	**29**	**77**	–	–	–
Contrats de swap croisé	**27 384**	**75 067**	**(47 683)**	7 074	39 286	(32 212)
Contrats de change à terme	**73**	**10 086**	**(10 013)**	–	63 721	(63 721)
Juste valeur totale	**413 082 $**	**172 241 $**	**240 841 $**	189 502 $	249 829 $	(60 327) $
Déduction faite de l'impact des accords généraux de compensation	**116 843**	**116 843**	**–**	66 225	66 225	–
Total	**296 239 $**	**55 398 $**	**240 841 $**	123 277 $	183 604 $	(60 327) $

La juste valeur des instruments dérivés est déterminée au moyen de diverses méthodes dont les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles, les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des instruments qui présentent les mêmes échéances et caractéristiques, et l'analyse de la valeur actualisée nette ou d'autres méthodes d'évaluation du prix suivant le cas.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Risque de crédit

Les montants nominaux de référence des instruments financiers détenus par la Banque ne reflètent pas le risque de crédit ou le risque du marché associé aux contrats. Le seul risque de perte provient de la possibilité que la contrepartie à l'opération ne respecte pas ses engagements. En cas de défaut de la contrepartie, le risque auquel s'exposerait la Banque dans ces opérations serait limité à la différence de valeur des devises en question et/ou de taux d'intérêt telle qu'elle est représentée par les justes valeurs positives des opérations en position de gain non réalisé. La Banque limite le risque auquel elle est ainsi exposée en traitant uniquement avec des institutions financières dont la cote de crédit est conforme aux directives du ministère des Finances, et elle est d'avis qu'elle n'a pas de concentration significative dans une quelconque institution financière. La Banque vérifie régulièrement sa position et la cote de crédit de ses contreparties et s'efforce de réduire le risque de crédit en concluant des accords généraux de compensation avec les contreparties. Le risque de crédit associé aux contrats dont la position est favorable se trouve éliminé par un accord général de compensation uniquement dans la mesure où les contrats en position défavorable qui ont été conclus avec la même contrepartie ne seront pas acquittés avant les contrats en position favorable. Le risque de crédit global auquel la Banque est exposée à l'égard des instruments dérivés peut changer considérablement dans un laps de temps très court, étant donné qu'il est affecté par chacune des transactions assujetties à l'entente.

Risque de crédit lié à la contrepartie	**Cote de risque de la contrepartie**			
	AAA	**AA- à AA+**	**A à A+**	**Total**
Valeur de remplacement positive brute	**387 $**	**266 581 $**	**146 114 $**	**413 082 $**
Impact des accords généraux de compensation	**–**	**(53 966)**	**(62 877)**	**(116 843)**
Valeur de remplacement (après application des accords généraux de compensation)	**387 $**	**212 615 $**	**83 237 $**	**296 239 $**
Valeur de remplacement (après application des accords généraux de compensation) - 2003	– $	75 291 $	47 986 $	123 277 $
Nombre de contreparties				
31 mars 2004	**1**	**5**	**9**	
31 mars 2003	0	8	7	

Le tableau qui suit résume le montant nominal de référence, selon la durée jusqu'à l'échéance ou la date de révision, et la valeur de remplacement des instruments financiers dérivés :

	Durée jusqu'à l'échéance ou la révision								2004		2003	
	A l'intérieur d'un an	%	De 1 à 3 ans	%	De 3 à 5 ans	%	Plus de 5 ans	%	**Montant nominal de référence**	**Valeur de remplacement**	Montant nominal de référence	Valeur de remplacement
Contrats de taux d'intérêt												
$CDN à payer - fixe	10 000 $	5,45	15 000 $	5,60	–	–	– $	–	**25 000 $**	**– $**	102 092 $	– $
$CDN à recevoir - fixe	14 355	4,58	125 000	3,82	–	–	–	–	**139 355**	**3 812**	109 963	3 236
$US à recevoir - fixe	–	–	–	–	–	–	41 201	7,00	**41 201**	**459**	–	–
Swaps de référence	1 017 000	s.o.	–	–	–	–	–	–	**1 017 000**	**274**	150 000	–
Contrats de swap sur rendement d'actions	85 354	s.o.	411 598	s.o.	778 567	s.o.	1 624 596	s.o.	**2 900 115**	**377 346**	2 098 414	176 431
Autres contrats	–	–	18 812	s.o.	–	–	–	–	**18 812**	**3 628**	18 812	2 761
	1 126 709		570 410		778 567		1 665 797		**4 141 483**	**385 519**	2 479 281	182 428
Contrats de garantie de taux d'intérêt	620 000	s.o.	–	–	–	–	–	–	**620 000**	**106**	–	–
Contrats de swap croisé	–	–	–	–	137 580	s.o.	1 537 288	s.o.	**1 674 868**	**27 384**	1 023 714	7 074
Total des contrats de taux d'intérêt	1 746 709		570 410		916 147		3 203 085		**6 436 351**	**413 009**	3 502 995	189 502
Contrats de devises												
Contrats de change à terme	440 823	s.o.	–	–	–	–	–	–	**440 823**	**73**	1 268 540	–
Total des contrats de devises	440 823		–		–		–		**440 823**	**73**	1 268 540	–
Total	2 187 532 $		570 410 $		916 147 $		3 203 085 $		**6 877 174 $**	**413 082 $**	4 771 535 $	189 502 $
Déduction faite de l'impact des accords généraux de compensation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	**116 843**	–	66 225
Total	2 187 532 $		570 410 $		916 147 $		3 203 085 $		**6 877 174 $**	**296 239 $**	4 771 535 $	123 277 $

s.o. - sans objet ou les taux pondérés ne sont pas significatifs

14. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le montant nominal de référence représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué afin de calculer l'échange des flux de trésorerie. La valeur de remplacement représente ce qu'il en coûterait pour remplacer, aux taux courants du marché, tous les contrats en position de gain non réalisé.

Les taux représentent la moyenne pondérée des taux d'intérêt que la Banque s'est engagée, par contrat, à payer ou à recevoir jusqu'à l'échéance ou la révision. La contrepartie à taux flottant de presque tous les contrats de swap en dollars canadiens est fondée sur les acceptations bancaires canadiennes d'une durée de un ou trois mois. Tous les montants en dollars US sont convertis en dollars canadiens.

15. ÉCART DE SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt survient lorsqu'un passif est réglé ou renégocié à une date future qui ne compense pas l'actif qu'il finance. Ces différences en termes de durée couvrent les instruments financiers figurant et ne figurant pas au bilan. La Banque utilise des stratégies d'emprunt et des instruments dérivés afin de gérer de façon continue ce risque avec comme objectif de minimiser de telles différences.

16. GARANTIES, PASSIF ÉVENTUEL ET ENGAGEMENTS

Garanties

En février 2003, l'ICCA a publié une note d'orientation comptable concernant l'information sur les garanties. Cette nouvelle note d'orientation, qui élargit la définition des garanties et accroît sensiblement l'ampleur de l'information à publier, est entrée en vigueur pour la Banque au cours de l'exercice écoulé. Comme la note d'orientation exige uniquement la divulgation de l'information, elle n'a eu aucune incidence sur l'état des résultats ni sur le bilan. Une garantie constitue un contrat qui oblige éventuellement le garant à verser des paiements à un tiers en fonction des facteurs suivants : (i) les changements qui surviennent dans un taux d'intérêt, un cours du change ou une autre variable sous-jacente (y compris la survenance ou la nonsurvenance d'un événement) qui est relié à un élément d'actif ou de passif ou à un titre de participation détenu par le créancier, (ii) l'indemnisation fournie au tiers et assortie des caractéristiques susmentionnées, (iii) le défaut, par une autre entité, de respecter une convention qui l'engage, ou (iv) le défaut, par une autre entité, de s'acquitter des obligations découlant de sa dette. Les diverses garanties et indemnisations que la Banque propose à sa clientèle et à d'autres tiers sont présentées ci-dessous.

Instruments dérivés

De par ses activités de financement, la Banque a négocié un contrat écrit de produit dérivé de crédit en vertu duquel la contrepartie est compensée des pertes sur un portefeuille de prêts désigné, advenant une défaillance ou un autre événement déclencheur défini. En règle générale, une entreprise ou une entité publique est la contrepartie de produits dérivés de crédit qui répondent aux caractéristiques des garanties décrites ci-dessus. Le plafond éventuel des paiements futurs sur ce produit dérivé de crédit est de 47 133 $ et est inclus dans le bilan sous le poste des autres éléments de passif (note 10).

Indemnisations

Dans le cours normal de ses activités, la Banque passe de nombreux contrats prévoyant des indemnisations tels les contrats d'achat, les contrats d'emploi, les contrats de services et les contrats de location. Dans ces contrats, la Banque peut indemniser les contreparties de certains aspects de sa conduite passée lorsque des tiers manquent à leurs engagements ou que certains événements surviennent : amendements des lois et règlements (dont la législation fiscale), changements dans la situation financière de tiers, violation d'engagements et de garanties, éléments de passif non mentionnés, pertes provoquées par les actions de tiers ou résultant d'un litige amorcé par un tiers, etc. Les dispositions en matière d'indemnisation varient selon la nature du contrat. Dans bien des cas, les dispositions en matière d'indemnisation ne renferment aucun montant ou limite prédéterminée, et il est difficile de prédire quand auront lieu les événements susceptibles de déclencher un paiement. La nature des ententes d'indemnisation empêche la Banque de faire une évaluation raisonnable du montant maximal potentiel qui pourrait être payable aux contreparties. Historiquement, la Banque n'a jamais versé de paiements appréciables en vertu de ces indemnisations.

Passif éventuel

La Banque fait l'objet d'un recours collectif intenté par ses employés retraités relativement à l'excédent du régime de retraite. Il est actuellement trop tôt pour se prononcer sur le dénouement de cette affaire.

De plus, un ancien président et chef de la direction de la Banque qui a été remercié de ses fonctions en 2004, a intenté une action contre le gouvernement fédéral réclamant des dommages compensatoires résultant de la cessation de son emploi par le gouvernement. La Banque n'est pas une partie à l'action, mais est toutefois mise en cause. Il est encore trop tôt pour déterminer si la Banque pourra être tenue responsable du paiement de quelque somme que ce soit.

Vu l'incertitude entourant l'issue de ces litiges et leurs possibles répercussions financières, aucune provision n'a été comptabilisée par la Banque.

La Banque fait l'objet de diverses poursuites judiciaires découlant du cours normal de ses activités. La direction est d'avis qu'advenant que la Banque était tenue responsable suite à une ou plusieurs de ces poursuites, le montant global du passif qui en résulterait ne serait pas significatif.

16. GARANTIES, PASSIF ÉVENTUEL ET ENGAGEMENTS (suite)

Engagements

Les montants non déboursés sur les prêts autorisés totalisent 894 000 $. Ces engagements de prêt s'échelonnent sur une période moyenne de trois mois (59 000 $ à taux fixe, 835 000 $ à taux flottant). Les taux d'intérêt effectifs sur ces engagements de prêt varient de 4,5 % à 18,0 %. La quote-part de la banque des montants non déboursés incluse dans le montant total ci-dessus mentionné, sur les placements dans des coentreprises totalisent 10 000 $ au 31 mars 2004. Les montants non déboursés sur les placements de capital de risque autorisés totalisent 74 000 $ au 31 mars 2004.

Les engagements minimums exigibles en vertu des contrats de location-exploitation des locaux de la Banque sont les suivants :

2005	**18 000 $**
2006	**18 000**
2007	**16 000**
2008	**15 000**
2009	**13 000**
2010 - 2020	**80 000**
	160 000 $

17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Banque offre aux employés admissibles des régimes de retraite à prestations déterminées (« régime de retraite ») qui leur procurent des avantages postérieurs à l'emploi en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière. La Banque offre aussi aux employés et aux retraités admissibles des avantages sous forme d'assurance-maladie et d'assurance-vie ainsi que d'autres avantages.

Les tableaux qui suivent présentent, dans l'ensemble, l'information relative aux régimes d'avantages sociaux futurs, sur la base de l'année civile :

	Régime de retraite agréé		**Régimes supplémentaires de retraite**		**Autres régimes**	
	2004	2003	**2004**	2003	**2004**	2003
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées						
Solde à l'ouverture de l'exercice	**380 192 $**	360 939 $	**30 862 $**	29 861 $	**81 567 $**	74 595 $
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**13 935**	13 054	**854**	1 002	**3 079**	3 112
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre de prestations constituées	**26 030**	24 465	**2 127**	2 055	**5 465**	5 211
Prestations versées	**(16 988)**	(17 686)	**(417)**	(388)	**(3 594)**	(2 887)
(Gain) perte actuariel(le)	**7 767**	(580)	**3 211**	(1 668)	**(1 391)**	1 536
Solde à la clôture de l'exercice	**410 936**	380 192	**36 637**	30 862	**85 126**	81 567
Variation de juste valeur des actifs des régimes						
Solde à l'ouverture de l'exercice	**422 309 $**	452 534 $	**3 607 $**	3 827 $	**– $**	– $
Cotisations des salariés[1]	**–**	–	**–**	–	**–**	–
Cotisations de l'employeur	**–**	–	**151**	125	**916**	633
Rendement réel des actifs des régimes durant l'exercice	**48 599**	(12 539)	**36**	43	**–**	–
Prestations versées	**(16 988)**	(17 686)	**(417)**	(388)	**(916)**	(633)
Solde à la clôture de l'exercice	**453 920**	422 309	**3 377**	3 607	**–**	–
Excédent (déficit) à la clôture de l'exercice	**42 984 $**	42 117 $	**(33 260) $**	(27 255) $	**(85 126) $**	(81 567) $
Cotisations de l'employeur après le 31 décembre	**–**	–	**532**	36	**750**	153
Obligation (actif) transitoire non amortie	**(60 485)**	(73 927)	**783**	516	**1 775**	1 972
Perte actuarielle nette non amortie	**78 332**	94 416	**8 048**	5 105	**2 766**	4 135
Actif (passif) au titre des prestations constituées à la clôture de l'exercice[2]	**60 831 $**	62 606 $	**(23 897) $**	(21 598) $	**(79 835) $**	(75 307) $

1 Présentement, les employés de la Banque ne cotisent pas aux régimes de retraite pour les services rendus au cours de l'exercice. La Banque a pour responsabilité ultime de veiller à ce que les obligations au titre des régimes de retraite soient capitalisées adéquatement avec le temps. Dans des circonstances particulières, il est permis aux employés de cotiser certains montants aux régimes de retraite pour racheter des années de service qui ne sont pas gagnées.

17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

La perte actuarielle nette non amortie dans le régime de retraite agréé de la Banque est de 78 332 $, ce qui excède 10 % de la juste valeur des actifs du régime, et ce, de 32 940 $ au 31 décembre 2003. La perte actuarielle nette non amortie dans les régimes supplémentaires de retraite est de 8 048 $, ce qui excède 10 % du solde de l'obligation au titre des prestations constituées, et ce, de 4 384 $ au 31 décembre 2003. Ces excédents seront amortis en tant que charge au titre du régime sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés actifs à partir du 1er avril 2004. En raison de ces changements et d'autres facteurs, la charge au titre des régimes devrait diminuer d'environ un million de dollars pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2005. L'amortissement de la perte actuarielle nette survenant après le 31 mars 2005 sera principalement affecté par la différence entre les résultats de placements futurs et le rendement prévu des actifs du régime.

La charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi est incluse dans le poste « Traitements et avantages sociaux » et s'établit comme suit :

	Régime de retraite agréé		Régimes supplémentaires de retraite		Autres régimes	
	2004	2003	**2004**	2003	**2004**	2003
Charge (crédit) au titre des régimes						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**13 935 $**	13 054 $	**854 $**	1 002 $	**3 079 $**	3 112 $
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	**26 030**	24 465	**2 127**	2 055	**5 465**	5 211
Rendement prévu des actifs des régimes	**(31 036)**	(35 495)	**(130)**	(148)	**(22)**	–
Amortissement de l'obligation (actif) transitoire	**(13 441)**	(13 441)	**(267)**	(267)	**197**	197
Amortissement de la perte actuarielle nette	**6 287**	231	**362**	621	**–**	55
Charge (crédit) de l'exercice terminé le 31 mars	**1 775 $**	(11 186) $	**2 946 $**	3 263 $	**8 719 $**	8 575 $

Les montants présentés ci-dessus relativement à l'obligation au titre des prestations constituées et à la valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice comprennent les montants suivants relativement aux régimes qui ne sont pas entièrement capitalisés :

	Régimes supplémentaires de retraite		Autres régimes	
	2004	2003	**2004**	2003
Juste valeur des actifs des régimes	**3 377 $**	3 607 $	**– $**	– $
Obligation au titre des prestations constituées	**36 637**	30 862	**85 126**	81 567

Au 31 décembre 2003, la juste valeur des actifs du régime de retraite agréé de la Banque est de :

Encaisse et placements à court terme	**3 462 $**
Obligations	**163 395**
Actions ordinaires et privilégiées	**286 805**
Autres actifs, déduction faite du passif	**258**
Actif net disponible pour les prestations	**453 920 $**

Les hypothèses actuarielles significatives retenues pour évaluer les obligations de la Banque au titre des prestations constituées (moyennes pondérées) sont les suivantes :

	Régime de retraite agréé		Régimes supplémentaires de retraite		Autres régimes	
	2004	2003	**2004**	2003	**2004**	2003
Hypothèses actuarielles significatives						
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice	**6,75 %**	6,70 %	**6,75 %**	6,70 %	**6,75 %**	6,70 % - 6,75 %
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	**6,25 %**	6,75 %	**6,25 %**	6,75 %	**6,25 % - 6,75 %**	6,75 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme[1]	**7,50 %**	8,00 %	**3,75 %**	4,00 %	**– %**	– %

[1] Le taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes est calculé à partir des éléments d'actif évalués à leur juste valeur marchande.

17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

La Banque prévoit que le taux de croissance moyen de la rémunération équivaudra au taux d'inflation qui devrait être de 3,25 % (en 2003, 3,25 %), majoré d'un gain de productivité de 0,5 % et d'un ajustement relatif aux augmentations au mérite et aux promotions.

Aux fins de l'évaluation, la Banque suppose que le taux de croissance du coût des soins médicaux suivra le rythme de l'inflation, qu'il subira une augmentation additionnelle de 2,5 % en 2005 et qu'il diminuera ensuite graduellement de 0,5 % chaque année pour atteindre 1,0 % en 2008 et au cours des années subséquentes (en 2003, une augmentation additionnelle de 2,5 % pour 2004 et une diminution graduelle de 0,5 % chaque année pour atteindre 1,0 % pour 2007 et les années subséquentes).

La Banque a deux types d'obligation au titre de prestations déterminées: une pour les régimes de retraite et l'autre pour les autres avantages sociaux futurs. Ces obligations sont équivalentes au montant des prestations de retraite et des autres régimes que les employés de la Banque et les retraités ont accumulé au 31 décembre précédant la fin de l'année financière. La charge au titre des régimes est calculée à cette date pour le 31 mars qui suit. L'obligation relative aux avantages postérieurs à la retraite a été déterminée selon les évaluations au 31 mars de l'année précédente. L'obligation relative aux avantages postérieurs à l'emploi a été évaluée au 31 mars 2004.

Les actuaires de la Banque préparent les évaluations annuelles pour les obligations au titre de prestations constituées pour les régimes de retraite et pour les autres avantages sociaux futurs que les employés et retraités de la Banque ont accumulé au 31 mars. Ces évaluations sont fondées sur les hypothèses de la direction concernant les taux d'actualisation, la croissance de la rémunération, la durée moyenne restante de la carrière active, le taux de mortalité et l'évolution des coûts des soins de santé. Le taux d'actualisation est déterminé par la direction selon les conditions de marché au 31 décembre précédant la nouvelle année financière. Les autres hypothèses sont fondées sur des prévisions à long terme.

Sensibilité des hypothèses

Le tableau ci-dessous présente les moyennes pondérées des hypothèses économiques clés utilisées pour mesurer l'obligation au titre des prestations de retraite et des régimes supplémentaires, ainsi que pour l'obligation au titre des autres régimes et les frais connexes.

Augmentation (diminution)	Régime de retraite agréé	Régime supplémentaire de retraite	Autres régimes
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	7,50 %	3,75 %	s.o.
Augmentation de 1 %	(4 138)	(19)	s.o.
Diminution de 1 %	4 138	19	s.o.
Taux d'actualisation	6,75 %	6,75 %	6,75 %
Augmentation de 1 %	(9 203)	(591)	1
Diminution de 1 %	7 980	456	50
Taux de croissance de la rémunération	4,35 %	4,35 %	4,35 %
Augmentation de 0,25 %	508	132	47
Diminution de 0,25 %	(568)	(132)	(47)
Taux de croissance présumé du coût global des soins de santé			
Augmentation de 1 %	s.o.	s.o.	(7 149)
Diminution de 1 %	s.o.	s.o.	5 161

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

De par son appartenance au gouvernement du Canada, la Banque est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par celui-ci. La Banque a conclu des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

19. RÉSULTATS D'EXPLOITATION SECTORIELS

Les activités de la Banque sont groupées en deux principaux secteurs d'exploitation, à savoir les Prêts et le Capital de risque. L'information sur les revenus, les frais et le bénéfice net de ces secteurs d'exploitation est présentée dans l'état des résultats et les actifs moyens de Prêts et de Capital de risque sont présentés aux notes 5 et 7 respectivement.

20. DONNÉES FINANCIÈRES CORRESPONDANTES

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2004.

Résultats financiers et d'exploitation – rétrospective quinquennale

STATISTIQUES OPÉRATIONNELLES

pour les exercices terminés le 31 mars *(en milliers de $)*

	2004	2003	2002	2001	2000
PRÊTS ET CAPITAL DE RISQUE					
Total du financement engagé					
au 31 mars					
Montant	**8 844 758 $**	8 025 719 $	7 201 137 $	6 352 838 $	5 641 060 $
Nombre de clients	**22 966**	21 897	20 780	19 664	18 667
Engagé envers les clients – Activités de prêts					
au 31 mars					
Montant	**8 354 022 $**	7 595 964 $	6 826 948 $	6 056 761 $	5 445 990 $
Nombre de clients	**22 796**	21 733	20 625	19 533	18 568
Engagé envers les clients – Placements					
au 31 mars					
Montant	**490 736 $**	429 755 $	374 189 $	296 077 $	195 070 $
Nombre de clients	**170**	164	155	131	99
Total du financement autorisé					
Montant net	**2 191 459 $**	2 124 596 $	1 845 425 $	1 647 032 $	1 428 312 $
Nombre	**7 338**	6 387	5 806	5 173	4 749
Activités de prêt autorisées					
Montant net	**2 082 647 $**	2 031 907 $	1 739 404 $	1 532 870 $	1 365 516 $
Nombre	**7 268**	6 326	5 743	5 102	4 687
Placements autorisés					
Montant net	**108 812 $**	92 689 $	106 021 $	114 162 $	62 796 $
Nombre	**70**	61	63	71	62
STATISTIQUES FINANCIÈRES					
Revenu net d'intérêts et autres revenus en % du portefeuille de prêts moyen	**5,8 %**	5,8 %	5,9 %	5,8 %	5,6 %
Provision pour créances irrécouvrables en % du portefeuille de prêts moyen	**1,7 %**	1,5 %	1,7 %	2,0 %	2,0 %
Frais d'exploitation et d'administration en % du portefeuille de prêts moyen	**2,8 %**	2,8 %	2,9 %	3,1 %	3,0 %
Prêts – ratio de productivité	**48,7 %**	47,8 %	48,5 %	52,6 %	54,7 %
REVENUS DE CONSULTATION	**20 006 $**	18 221 $	18 189 $	17 724 $	19 396 $

DONNÉES FINANCIÈRES

(en milliers de $)

	2004	2003	2002	2001	2000
ÉTAT DES RÉSULTATS					
pour les exercices terminés le 31 mars					
Bénéfice net (perte nette)					
Prêts	**92 555 $**	94 507 $	80 458 $	37 254 $	25 320 $
Consultation	**(3 135) $**	(3 142) $	(5 748) $	(5 100) $	(4 254) $
Capital de risque	**(30 299) $**	(59 485) $	(20 977) $	56 168 $	80 039 $
Bénéfice net	**59 121 $**	31 880 $	53 733 $	88 322 $	101 105 $
BILAN					
au 31 mars					
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables	**6 977 544 $**	6 288 636 $	5 669 513 $	5 054 254 $	4 608 188 $
Placements de capital de risque, déduction faite de la réduction de la valeur comptable des placements de capital de risque	**345 624 $**	301 945 $	271 064 $	206 360 $	145 107 $
Total de l'actif	**8 809 218 $**	7 791 359 $	6 897 204 $	6 225 518 $	5 666 333 $
Total de l'avoir de l'actionnaire	**1 218 459 $**	1 170 017 $	960 320 $	923 304 $	783 826 $
Total du passif	**7 590 759 $**	6 621 342 $	5 936 884 $	5 302 214 $	4 882 507 $
Portefeuille de prêts moyen	**7 136 429 $**	6 402 284 $	5 749 376 $	5 194 279 $	4 736 601 $

Glossaire

Accord général de compensation
Contrat bilatéral normalisé qui permet aux contreparties de s'entendre sur les besoins nets de garantie et, en cas de liquidation d'une position, sur les montants de règlement prévus par les contrats généraux sous-jacents pour la vente et l'achat d'instruments financiers. L'accord général de compensation compense les soldes positifs d'une transaction par les soldes négatifs d'une autre.

Instruments financiers dérivés
Contrats dont la valeur est « dérivée » d'un taux d'intérêt ou de change ou du prix d'une action ou de marchandises. L'utilisation des instruments dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction des risques courants ou prévus inhérents aux fluctuations des cours et des taux.

Marge nette
Revenu net d'intérêts et autres revenus provenant du portefeuille de prêts rentables, exprimés en pourcentage du portefeuille de prêts moyen total.

Moins-value permanente
Une moins-value permanente d'un placement survient lorsque, de l'avis de la direction, l'une ou plusieurs des conditions suivantes s'appliquent : i) une période prolongée pendant laquelle le cours des titres sur le marché était inférieur à leur valeur comptable ; ii) une suspension des transactions sur les titres de la société émettrice ; iii) des pertes lourdes et continues qui n'avaient pas été prévues au moment de l'investissement ; iv) des problèmes de liquidité ou de continuité de l'exploitation qui ne peuvent être résolus dans l'avenir immédiat ; v) un écart négatif important par rapport au budget ou au plan. Il peut s'agir de données financières, mais aussi de données qualitatives sur la société émettrice et l'un ou l'autre des aspects de ses activités, par exemple les produits, les marchés et la technologie.

Opération de couverture
Technique de gestion des risques utilisée pour protéger les résultats financiers contre les risques de fluctuations du marché, des taux d'intérêt et des taux de change (risque) associés aux activités bancaires normales.

Placements directs
Investissements effectués par la BDC directement dans les sociétés émettrices.

Portefeuille de prêts rentables
Prêts dont la BDC s'attend raisonnablement à recouvrer la totalité du capital et des intérêts, dans les délais prévus.

Prêts douteux
Un prêt est classé dans la catégorie des prêts douteux lorsque, de l'avis de la direction, la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la BDC n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts dans les délais prévus.

Provision cumulée pour créances irrécouvrables
Réserve jugée suffisante par la direction pour couvrir entièrement les créances irrécouvrables qui existent dans le portefeuille de prêts. La provision cumulée pour créances irrécouvrables peut être spécifique ou générale et apparaît dans le bilan comme une déduction des prêts.

Provision générale
Provision établie par la direction pour tenir compte des créances irrécouvrables existant dans le portefeuille de prêts rentables qui ont donné lieu à une perte à la date du bilan, mais qui n'ont pas été spécifiquement identifiées pour chaque prêt douteux individuel.

Provision pour créances irrécouvrables
Imputation aux résultats qui représente un montant jugé suffisant par la direction pour couvrir entièrement les prêts douteux qui existent dans le portefeuille de prêts, compte tenu de la composition du portefeuille, de la probabilité de défaut de paiement des prêts, de la conjoncture économique et de la provision cumulée pour créances irrécouvrables déjà établie.

Provision spécifique
Provision établie par la direction pour tenir compte des créances irrécouvrables existant dans le portefeuille de prêts rentables qui ont donné lieu à une perte à la date du bilan et ont été spécifiquement identifiées pour chaque prêt individuel.

Ratio d'endettement
Mesure permettant à la BDC d'exercer ses activités dans les limites d'endettement prescrites par la loi et qui correspond au quotient de la somme des emprunts et du passif éventuel par le total de l'avoir de l'actionnaire. Selon la loi, le ratio dettes-capitaux propres de la BDC ne peut dépasser 12:1.

Ratio de productivité
Mesure de l'efficacité avec laquelle la BDC engage des dépenses afin de tirer un revenu de ses activités de prêt. Ce ratio correspond aux frais d'exploitation et d'administration en pourcentage du revenu net d'intérêts et des autres revenus. Un ratio plus faible indique une productivité supérieure.

Réduction de la valeur comptable
Constatation de la perte découlant d'une baisse permanente de la valeur d'un placement de capital de risque.

Rendement du capital-actions ordinaire (RCO)
Bénéfice net, diminué des dividendes sur les actions privilégiées, exprimé en pourcentage du capital-actions ordinaire moyen.

Revenu de placements
Revenu tiré des placements de capital de risque de la BDC, comme les intérêts, les dividendes et les gains nets réalisés sur les dessaisissements.

Revenu net d'intérêts et autres revenus
Différence entre ce que rapportent les actifs du portefeuille de prêts et les valeurs mobilières, et ce que coûtent les emprunts.

Revenus de consultation
Frais et honoraires obtenus en retour des services fournis par le réseau national de consultants de la BDC pour évaluer, planifier et mettre en place des solutions de gestion rentables et orientées vers les résultats.

Swaps
Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels deux parties s'engagent à échanger des flux d'intérêts, en général l'une selon un taux flottant, l'autre selon un taux fixe, sur la base de montants nominaux de référence déterminés et pendant une période donnée. Les swaps croisés sont des contrats par lesquels deux parties s'engagent à échanger des flux financiers libellés en différentes devises pendant une durée prédéterminée.

Autres définitions qui figurent dans les Commentaires et analyse de la direction :

- Capital économique (page 47)
- Risque d'émetteur/de contrepartie (page 49)
- Risque de change (page 50)
- Risque de concentration du portefeuille de prêts (page 48)
- Risque de crédit lié aux prêts (page 47)
- Risque lié au placement des liquidités (page 48)
- Risque de taux d'intérêt (page 49)
- Risque du marché (page 49)
- Risque lié à l'environnement (page 48)
- Risque opérationnel (page 50)
- Taux de rendement interne (TRI) (page 43)